



ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION  
ADVANCED SCHOOL OF MASS COMMUNICATION

BP: 1328 Yaoundé – Cameroun  
Tél/Fax: 22.22.28.60



**Capitalisation des savoirs endogènes et problématique de la gestion et de la diffusion de l'information scientifique et technique à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang**

**Mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences de l'information et de la communication**

**Par**

**Valère DJIDERE**

**Titulaire du diplôme des sciences et techniques de l'information et de la communication (*Option information documentaire*)**

Sous la direction de

**Pr Pierre Paul TCHINDJI**

Maître de Conférences

Juillet 2013

## **AVERTISSEMENT**

L'Université de Yaoundé II n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Elles doivent être considérées comme relevant de l'entière responsabilité de leur auteur.

## DEDICACE

A Monsieur **AOUDOU Bello** à qui je dois une reconnaissance éternelle pour m'avoir insufflé les vertus de la patience, de l'effort et de la persévérance dans la vie...

A mon Fils **SORWAKA YAADEDEMO Courcel Anaximène** et mon Epouse **TOBI Anne** pour avoir supporté tous les sacrifices liés à l'élaboration de ce travail.

# REMERCIEMENTS

Je voudrai remercier le **Pr TCHINDJI Pierre Paul** pour avoir accepté de diriger ce travail ; pour le temps qu'il y a consacré, ses judicieux conseils et sa disponibilité.

Que tous ceux qui de près ou de loin, ont participé à la réalisation de ce travail, trouvent ici le témoignage de ma reconnaissance.

# SOMMAIRE

Avertissement .....	i
Remerciements .....	ii
Table des matières .....	iii
Liste des tableaux .....	iv
Sigles et abréviations .....	vii
Résumé .....	viii
Abstract .....	ix
<b>Introduction générale .....</b>	<b>1</b>
I – Constat de base .....	1
II – Questions de recherche .....	4
III – Hypothèses .....	4
IV – Méthodologie .....	5
V – Objectifs de l'étude .....	7
VI – Justification de l'étude .....	8
VII – Intérêts de l'étude .....	8
VIII – Délimitation de l'étude .....	9
IX – Revue de la littérature .....	10
<b>Chapitre I : Fondements théoriques de la diffusion de l'information .....</b>	<b>19</b>
I – Définition de concepts et caractéristiques de la diffusion .....	19
II – Racines scientifiques de la diffusion de l'information .....	24
III – Rapport entre l'étude et les différentes théories .....	33
<b>Chapitre II : Profil du cadre d'étude .....</b>	<b>37</b>
I – Historique .....	37
II – Missions .....	39
III – Cycles de formation .....	39
IV – Organisation de la recherche scientifique .....	40
V – Les difficultés de la recherche .....	45
<b>Chapitre III : Etat des lieux de la diffusion de l'IST .....</b>	<b>52</b>
A - Inventaire de la production scientifique .....	52
I – Les publications des enseignants .....	53
II – Les mémoires et thèses des étudiants .....	58
B - Les moyens actuels de diffusion de l'IST .....	60
I – Les actes des colloques ou conférences scientifiques .....	60
II - Les foires et expositions .....	61
III - Les abstracts .....	63
IV- Les limites actuelles de la gestion et de la diffusion de l'information .....	63
<b>Chapitre IV : Identification des leaders d'opinion et évaluation de leur implication .....</b>	<b>66</b>
I – catégorisation des leaders d'opinion .....	66
II – Evaluation du degré d'implication des leaders d'opinions .....	69
<b>Chapitre V : Evaluation des besoins en IST .....</b>	<b>73</b>
I – Approche conceptuelle .....	73
II – Les pratiques dans la recherche d'information .....	74
III – La qualité des ressources informationnelles .....	76
IV- Evaluation de la satisfaction et de l'insatisfaction des usagers .....	80
<b>Chapitre VI : La faible appropriation des TIC dans la diffusion de l'IST .....</b>	<b>86</b>

A - Les infrastructures informatiques .....	86
I – Politique d’implémentation des TIC .....	87
II – Les équipements informatiques .....	92
B - La communication scientifique : état de l’art.....	95
I – Historique .....	95
II – La science entre vulgarisation, communication et médiation .....	96
III - L’absence d’une politique de communication scientifique .....	99
C - Une appropriation insuffisante de la notion de droit d’auteur .....	100
I – Déblayage sémantique du droit d’auteur .....	102
II – Le copyright .....	103
III – Le statut juridique des travaux scientifiques .....	103
IV- Le droit d’auteur, entre propriété et liberté .....	105
V- La violation du droit d’auteur .....	109
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>113</b>
<b>Références bibliographiques</b> .....	<b>117</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>126</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>157</b>

## LISTE DES TABLEAUX ET SCHEMAS

<b>Tableau N° 1</b>	Nombre total d'enseignants classé par grade et département .....	62
<b>Tableau N° 2</b>	Nombre total des étudiants de 5 <sup>ème</sup> année .....	77
<b>Tableau N° 3</b>	Nombre total des étudiants de Master II .....	77
<b>Schéma N°1</b>	Représentation de la théorie du two step flow of communication....	22
<b>Schéma N° 2</b>	Représentation d'un système d'information .....	85
<b>Figure N°1</b>	Modèle exponentiel de la diffusion .....	22
<b>Figure N°2</b>	Modèle logistique de la diffusion .....	23
<b>Figure N°3</b>	Modèle instantané de la diffusion .....	24

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

- **ABDS** : Association des professionnels de l'information et de la documentation
- **ACP** : Afrique Caraïbes Pacifique
- **AGORA** : Access to global online research for agriculture
- **CCIU**: Comité consultative des Institutions universitaires
- **CIUF** : Conseil interuniversitaire de la communauté française de Belgique
- **CIRD**: Centre interuniversitaire des ressources documentaires
- **CITI** : Centre interuniversitaire des technologies de l'information
- **CODESRIA**: Council for the Development of Social Science Research in Africa
- **CRDI** : Centre de recherche pour le développement international
- **CTA** : Centre Technique de Coopération Agronomique et Rural
- **ENCA** : Ecole nationale camerounaise d'agriculture
- **ENSA** : Ecole nationale supérieure d'agriculture
- **FAO** : Food and agriculture organisation
- **FASA** : Faculté d'agronomie et des sciences agricoles
- **GALACSI** : Groupe d'animation et de liaison pour l'analyse et la conception des systèmes d'information
- **INADER** : Institut national de développement rural
- **IRAD** : Institut de recherche agronomique et de développement
- **IRD** : Institut de recherche et de développement
- **ISI** : Institute of scientific information
- **IST** : Information scientifique et technique
- **ITA** : Institut des techniques agricoles
- **NOMIC** : Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication
- **OAI** : Open archive initiative
- **OARE** : Accès pour la recherche pour l'environnement
- **OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques
- **OGM** : Organisme génétiquement modifié
- **OMS** : Organisation mondiale de la santé
- **ONAREST** : Office national de la recherche scientifique et technique
- **PCST** : Promotion de la culture scientifique et technique
- **PIB** : Produit intérieur brut
- **SCI** : Science citation index
- **TIC** : Technologies de l'information et de la communication
- **TTC** : Toutes taxes comprises
- **UICN** : Union mondiale pour la nature
- **URFIST** : Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique Technique

# RESUME

La Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang a pour mission la formation des ingénieurs agronomes, la recherche agricole et l'appui au développement. Pendant plus de cinquante ans, la recherche scientifique effectuée dans cet établissement a généré un nombre important de documents : les mémoires, les thèses, les articles scientifiques et les ouvrages. Ces documents représentent une masse très importante d'informations scientifiques et techniques qui joue un rôle très essentiel dans la communauté scientifique : diffuser les résultats de la recherche, servir de supports à d'autres travaux scientifiques et apporter des solutions aux problèmes de la société.

Cependant, le mécanisme actuel de diffusion de la production scientifique de la FASA serait obsolète. Il ne permet pas assez au public destinataire d'y avoir accès. L'objectif de ce travail a été d'étudier de fond en comble ces obstacles dans l'optique de la capitalisation de ces savoirs endogènes leur accordant ainsi une dimension qui surpasse le cadre subjectif d'obtention de diplôme et de changement de grade.

Pour examiner ce problème, nous avons d'une part utilisé la méthode qualitative basée sur l'observation, l'enquête auprès des étudiants et enseignants de cet établissement et l'entretien avec certains responsables impliqués dans le processus de la recherche. D'autre part, nous avons fait appel à la théorie de « Two step flow of communication ». Cette théorie a servi de base à notre analyse dans la mesure où elle a apporté un éclairage scientifique, lequel nous a permis d'avoir des résultats suivants : les leaders d'opinion qui doivent en principe être des relais privilégiés de la diffusion du message scientifique ne sont pas suffisamment impliqués dans le processus de communication des résultats de la recherche ; il y a une résistance face à l'intégration des nouvelles technologies comme préalable à une meilleure gestion de la production scientifique ; une communication scientifique sans véritable normes et politique qui puisse porter toute cette masse d'informations agricoles à la disposition des potentiels utilisateurs.

## **ABSTRACT**

The missions of the Faculty of Agronomy and Agricultural Sciences of the University of Dschang are: training agricultural engineer, implementing agricultural research and supporting social development. For over fifty years, scientific research has been carried out in this Faculty. It has generated an important number of documents such as: dissertations, theses, and articles. These documents represent a considerable mass of scientific and technical information that plays a very vital role as regards the development of the country. However, these studies are not sufficiently known by the public for it is intended.

The objective of this work is to explore the barriers that make difficult the dissemination of this scientific information in the context of granting them a dimension that transcends the subjective part of graduation. To achieve this, we used on the one hand the qualitative method based on observation, survey of some officials involved in the process of research. On the other hand, we used the theory of two step flow of communication.

This theory was important for our analysis and also provided a scientific base, which lead us to have the following results: opinion leaders who should be the relays for imparting the message are not deeply involved in the communication of the results of research ; there is also a resistance to the integration of ICTs as a prerequisite for better management of scientific information, and the absence of real scientific communication standards and policy that can bring the whole mass of agricultural information available to potential users in the perspective of Open Access.

## INTRODUCTION GENERALE

« Capitalisation des savoirs endogènes et problématique de la diffusion de l'information scientifique et technique à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang ». Tel est le thème de ce mémoire de Master. Il s'agit d'une recherche dont le but est de comprendre les mécanismes qui entravent la bonne circulation de la production scientifique dans cette Faculté. En ce début de notre travail, nous entendons aborder le volet épistémologique de ce sujet.

### **I - Constat de base**

L'Université de Dschang s'est donnée pour vocation d'être le levier du développement rural. C'est un slogan qu'elle hérite en 1993 des vestiges du défunt Centre universitaire de Dschang à la suite des décrets portant sur la réforme universitaire au Cameroun. Autrefois dédiée aux sciences agricoles exclusivement, cette Université va se doter d'autres Facultés classiques. Mais, sur le plan structurel et fonctionnel, l'agriculture reste et demeure sur toutes les lignes, le point saillant des activités de l'Université de Dschang.

Depuis plus de cinquante ans, enseignants et chercheurs de la Faculté d'agronomie et des sciences agricoles (FASA) sont très prolifiques en ce qui concerne la recherche scientifique et technique. Cette Faculté dispose d'une revue scientifique dénommée « Sciences Agronomiques et Développement », où les enseignants publient régulièrement leurs articles. Par ailleurs, les cycles d'ingénieur de conception, de Master et de Doctorat qui sanctionnent chaque étape de la formation amènent les étudiants à effectuer des recherches, à écrire des mémoires et des thèses dont le contenu constitue déjà une banque de données agricoles non négligeable pour inspirer d'autres travaux scientifiques. Toute cette littérature grise et la revue sus-citée représentent une masse incommensurable d'informations scientifiques et techniques (IST) à capitaliser pour catalyser le développement du Cameroun sur le plan agricole. Notons en passant que les revues scientifiques jouent traditionnellement un rôle central au cœur du système d'information scientifique. Ces revues constituent des vecteurs de diffusion des résultats de la recherche et ont un impact considérable sur la carrière des chercheurs.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, personne n'ignore encore l'apport et les enjeux de l'IST dans le développement d'une nation. Un pas en plein cœur de la société occidentale nous permet d'affirmer *a priori* sans risque de nous tromper que la science est à la base de tout développement : « *Elle constitue, en tant qu'idéal, le fondement officiel de notre société, censé remplacer l'ancien socle religieux : nous sommes gouvernés, sinon par la science elle-même, du moins au nom de la science. C'est ainsi que dans toutes les sphères de notre vie, nous nous trouvons désormais soumis à une multitude d'évaluations, lesquelles ne sont pas prononcées par des prédicateurs religieux ou des idéologues illuminés : elles se présentent désormais comme de simples jugements d'experts, autrement dit sont censées être effectuées au nom de savoirs et de compétences de type scientifique, et donc, à ce titre, impartiaux et objectifs* »<sup>1</sup>

L'agriculture est un concept clé du développement planétaire sur lesquels s'appuient les Nations Unies et plusieurs organisations internationales aujourd'hui : « *Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'agriculture demeure un instrument fondamental de développement durable et de réduction de la pauvreté* »<sup>2</sup>. Elle apporte des solutions fondamentales aux problèmes de famine tout en assurant l'auto-suffisance alimentaire dans le monde. L'information agricole quant à elle est un levier qui sert de base à la recherche et à l'innovation dont ce secteur a besoin pour son développement.

Aujourd'hui, les TIC (Technologies de l'information et de la communication) constituent des outils incontournables au service des établissements éducatifs. Elles ouvrent des opportunités nouvelles comme la démultiplication des offres de formation, le renforcement de la coopération interuniversitaire et de la collaboration au sein des équipes pédagogiques et de recherche. Elles permettent de franchir la frontière du temps et de l'espace en offrant la possibilité de travailler ou d'apprendre à son rythme et indépendamment du lieu.

---

<sup>1</sup> Klein, Etienne, *Quelle place pour la science ?* (Rapport séminaire international), Marseille, IRD, 2009, p. 6

<sup>2</sup> Banque Mondiale, *L'agriculture au service du développement : rapport sur le développement dans le monde*, Washington, De Boeck, 2008 p.1

Fort de ce qui précède, on se rend compte *a priori* qu'il existe un certain nombre de dysfonctionnements lié à une gestion et un dispositif de diffusion traditionnel et opaque de toute cette littérature scientifique. Par conséquent, la plupart de ces travaux académiques sont voués à l'oubli. Eparpillés dans les placards des responsables, ils sont mal organisés et mal conservés. A cet effet, toute cette richesse scientifique, fruit de labeur n'est pas suffisamment diffusée pour être connu localement et même hors de l'Université de Dschang. Et pour l'instant, aucun effort n'est fait dans ce sens sous le prétexte de manque de moyens financiers, comme le constatent Jacques Gaillard et Waast Roland : « *A l'aune de bases de données internationales, la production scientifique africaine paraîtra quantitativement faible. Elle manque surtout de visibilité, d'accessibilité et de continuité. Bien des travaux restent à l'état de rapports dactylographiés : ils circulent peu, même dans leur pays.* »<sup>3</sup>

L'usage des TIC dans la vulgarisation scientifique est inexistant. Depuis l'entrée d'Internet au Cameroun en début 1997, la FASA en tant qu'établissement de formation et de recherche ne dispose pas d'un site Internet en tant que tel. Même le lien lui appartenant que nous retrouvons dans le portail de l'Université de Dschang, qui fonctionne à peine depuis plus de trois ans, ne renferme aucune information pertinente, encore moins un catalogue signalétique de la littérature grise ou les métadonnées relatives à quelques articles de la revue sus-citée.

En dehors des conférences scientifiques et des séminaires que la FASA organise parfois, aucune politique de stockage et de diffusion de la production scientifique endogène n'est disponible. Toutefois, l'Université de Dschang apporte un appui financier exclusif à certains chercheurs, mais, cette aide pourtant insignifiante de l'avis des uns, est utile pour la recherche et non pour la diffusion des résultats de la recherche à un large public.

---

<sup>3</sup> Gaillard, Jacques et Waast, Roland, « La publication en Afrique », in *Le Courrier* n° 125, Paris, 1991, p. 49

## II – Questions de recherche

Une question de recherche ou encore une problématique selon Guoguelin peut être définie comme : « *Un écart constaté entre une situation de départ insatisfaisante et une situation d'arrivée désirable* »<sup>4</sup>. Dans le même ordre d'idée, Gordon Mace à son tour dira pour étayer cette assertion que : « *Toute connaissance scientifique est fondamentalement une démarche de questionnement... il faut comprendre que les questions à l'origine de la démarche scientifique n'émergent pas du néant et encore moins de façon anarchique* ».<sup>5</sup> La question principale de cette étude est de savoir **pourquoi les modes de diffusion des résultats de la recherche scientifique de la FASA ne permettent-ils pas de toucher le grand nombre de personnes intéressées ?** Cette question principale peut être divisée en deux questions subsidiaires de travail formulées ainsi qu'il suit :

- 1- quel est l'état des lieux de la recherche et de la production scientifique de cette Faculté au point de ne pas apporter aux chercheurs la satisfaction nécessaire ? Il s'agit ici de procéder à l'identification et à l'inventaire des supports d'information et d'évaluer le niveau de leur diffusion par rapport aux besoins des chercheurs, des paysans et autres utilisateurs ;
- 2- quels sont les obstacles qui entravent la bonne diffusion de toute cette littérature scientifique? Il sera question à ce niveau d'évaluer le degré d'implication de l'élite comme relais de transmission du message scientifique, de déterminer l'état des infrastructures informatiques et les usages des technologies innovantes y compris la politique de communication scientifique mise en place à la FASA.

## III – Hypothèses

De l'avis de Madeleine Grawitz, une hypothèse est : « *Une proposition de réponse à la question posée. Elle tend à formuler une relation entre des faits*

---

<sup>4</sup> Goguelin, P., *La pensée efficace, la problématique*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1967, pp. 12-13

<sup>5</sup> Mace, Gordon, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Québec, Les presses de l'Université de Laval, 1988

*significatifs* ». <sup>6</sup> Autrement dit, la façon la plus simple d'envisager l'hypothèse est de la considérer comme une réponse anticipée à la question spécifique de recherche énoncée après avoir formulé le problème. L'hypothèse est donc le résultat de la conceptualisation, le point de départ de l'expérimentation ou de la vérification.

La réponse provisoire à cette question principale, soumise à la vérification après les enquêtes et les investigations sur le terrain est que : **le mécanisme actuel de diffusion de la production scientifique de la FASA serait obsolète. Il ne permet pas assez au public destinataire d'y avoir accès.** Il ressort de cette situation deux raisons primordiales considérées ici comme des hypothèses secondaires :

1. l'ensemble de la littérature scientifique est très mal organisée parce qu'il n'existe aucune méthode de collecte et de stockage en vue de faciliter sa diffusion ;
2. le désintéressement de l'élite dans le processus de diffusion des résultats de la recherche, la vétusté et l'insuffisance du matériel informatique, assorties des usages approximatifs des nouvelles technologies et une politique de communication scientifique peu fiable seraient des obstacles qui entravent la bonne diffusion de l'IST à un public large.

#### **IV – Méthodologie**

La démarche suivie dans cette étude pour répondre de manière évidente à la problématique de la diffusion des travaux scientifiques produits à la FASA, nous a imposé une méthode qualitative basée sur la recherche documentaire en vue de soutenir toute la littérature qui tourne autour de ce sujet, les entretiens avec les personnalités ressources de cette Faculté, ainsi que certains responsables de l'Université de Dschang, et le questionnaire soumis à certains chercheurs et étudiants.

---

<sup>6</sup> Grawitz, Madeleine, *Méthode des sciences sociales*, 11<sup>e</sup> éd., Paris, Dalloz, 2009, p. 345

## **1- La recherche documentaire**

La recherche documentaire a consisté à rassembler toute la littérature possible qui tourne autour des concepts clés de notre sujet. Dans le cadre de ce travail, Il a été question de faire une recherche manuelle et une recherche automatisée.

### **a- La recherche manuelle**

Elle s'est d'abord déroulée au Centre de documentation de l'Ecole Supérieure des Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC) de l'Université de Yaoundé II. Cette unité d'information nous a aidé à retrouver des ouvrages généraux traitant de la communication. Ils ont été assez suffisants pour soutenir notre revue de littérature. Bien plus, la Bibliothèque Centrale de l'Université de Dschang a également été sollicitée pour appuyer ce travail pour ce qui est de l'inventaire de la production scientifique de la FASA disponible dans cette structure et aussi, en ce qui concerne les ouvrages de méthodologie et d'agriculture.

### **b- La recherche informatisée**

Il s'est agi de consulter sur Internet et les bases de données en ligne tous les articles qui se rapportent à notre thème de recherche. Pour cela, nous avons fait recours aux archives ouvertes « archivesic » dédiées exclusivement aux sciences de l'information et de la communication, au fonds numérique de l'Institut de Recherche de Développement (IRD) où les questions de sciences et développement sont les plus traitées. De manière éparse, nous avons fait recours aux CD-ROM de la banque mondiale, de la FAO (Food and Agriculture Organisation) et du CTA (Centre Technique de Coopération Agronomique et Rural) pour renforcer davantage notre littérature sur l'agronomie et les sciences agricoles.

## **2- Les entretiens**

La recherche documentaire ne suffit pas à elle seule pour débrouiller le problème de diffusion des résultats de la recherche agricole à la FASA. Nous avons dans le cadre de ce travail abordé les personnalités ressources de cet établissement qui s'occupent justement des questions de la recherche. Il s'est agi du Vice-doyen en charge de la recherche et de la coopération, du Chef de département d'agriculture, et celui de la vulgarisation agricole et de la sociologie rurale. Aussi, le Vice-recteur en charge de la recherche, de la coopération et des relations avec le monde des entreprises, et le Chef de division de la recherche et des publications ont été consultés pour leur expertise dans le domaine de la recherche scientifique. Nous ne saurons clôturer ce chapitre sans signaler les contacts informels que nous avons eus avec certains enseignants de cette Faculté, dont l'expérience nous a servi pour déterminer le degré de leur implication dans la diffusion de résultats de la recherche et pénétrer ainsi le volet obscur de ce secteur qui se voudrait être caché, parce qu'émanant de la cuisine interne de cet établissement.

## **3- L'enquête**

Pour la collecte des données nécessaires à cette étude, nous avons rencontré les enseignants et les étudiants de 5<sup>ème</sup> année, ceux de Master et de Doctorat de la FASA pour qu'ils nous apportent également leur point de vue sur les questions de la satisfaction par rapport à leur recherche, de la pénurie de l'information agricole et la diffusion de leurs travaux. Le protocole qui a servi de base à cette enquête se trouve à l'annexe de ce document.

## **V- Objectifs de l'étude**

Les objectifs poursuivis par ce travail sont les suivants :

1. étudier les obstacles qui rendent difficile la diffusion de l'information agricole à la FASA ;

2. capitaliser la littérature grise en vue de lui donner une dimension qui surpasse le cadre subjectif d'obtention de diplôme et de changement de grade ;
3. attirer l'attention des responsables de la FASA sur l'usage incontournable des TIC et son intégration dans la diffusion des résultats de la recherche et la communication scientifique.

## **VI- Justification de l'étude**

La littérature grise a été longtemps considérée comme une forme de littérature qui échappe le plus souvent aux règles de contrôle bibliométrique. Elle fait rarement l'objet de la recherche scientifique dans le domaine des sciences de l'information et de la communication, et représente une catégorie spécifique dans la typologie des documents. Souvent de présentation parfois médiocre, de type brochure, photocopié, elle désigne un ensemble complexe et multiforme de documents. Elle connaît un développement sans précédent, depuis 40 ans avec le progrès de l'informatique. Ces documents ont tous la même caractéristique, celle de ne pas être publiés par des canaux traditionnels d'où un accès difficile. Ce qui a pour conséquence pour les unités d'information, une difficulté à les acquérir, à les collecter, alors qu'ils recèlent des contenus très riches pour la recherche et l'industrie : d'où le choix de ce thème qui fonde notre curiosité scientifique.

## **VII- Intérêts de l'étude**

### **1. Intérêt scientifique**

La communication scientifique est un sujet qui alimente le débat dans le monde aujourd'hui. Pour passer de l'ère industrielle à l'ère de l'économie du savoir, il faut comprendre que l'information est la matière première de la nouvelle idéologie universelle. Partant de cette hypothèse, la diffusion et le libre accès à l'information sont les conditions *sine qua non* de tout développement. A l'heure où l'information est profondément impliquée dans le devenir de chaque nation, sa capitalisation peut être un véritable ferment pour le développement au XXI<sup>e</sup> siècle. Cette étude va

permettre à la FASA d'ouvrir d'autres pistes de réflexion sur la gestion et la diffusion de l'information agricole qu'elle brasse et qui peut être vecteur de progrès social.

## **2. Intérêt professionnel**

L'explosion de l'information dans le monde actuel accorde aux spécialistes de l'information documentaire une responsabilité très énorme : celle de repérer, classer, stocker et diffuser toute la masse de connaissances produites par la société. Par ailleurs, ils doivent également jouer le rôle de conseiller auprès des entreprises publiques ou privées dans la mise en œuvre d'une politique documentaire. Cette étude nous permet donc de mieux appréhender les difficultés que rencontre la FASA devant une masse d'informations très importante et utile, mais qu'on garde dans le placard de l'oubli. C'est une occasion pour nous en tant que professionnel, d'accomplir notre devoir : celui de faciliter l'accès à l'information.

## **VIII - Délimitation de l'étude**

La FASA dispense globalement des formations en agronomie et en foresterie. L'agronomie à elle seule compte sept départements à savoir :

- agriculture ;
- protection des végétaux ;
- production animale ;
- sciences du sol ;
- génie rural ;
- économie rurale ;
- vulgarisation agricole et sociologie rurale.

Notre étude se focalisera exclusivement sur l'agronomie et non la foresterie. Par conséquent, les données de notre étude se trouvent dans les productions scientifiques de ces départements contenues dans la revue « Sciences Agronomiques et Développement », les ouvrages scientifiques des enseignants, les mémoires et thèses ayant trait au domaine de l'agriculture. Ce choix s'inscrit par

rapport aux multiples discours de l'heure au sujet de l'agriculture, devenue le point saillant de l'actualité mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour ce qui est des TIC, l'accent sera mis exclusivement sur l'utilisation d'Internet comme support de communication scientifique. Compte tenu de cette particularité, nous prendrons plus appui sur les bases et les banques de données, et les procédures de leurs mises en ligne ainsi que les questions de propriété intellectuelle qui en découlent.

## **IX- Revue de la littérature**

Les questions de diffusion et d'accès aux résultats de la recherche agricole à la FASA sont fondamentales et concernent toute la littérature scientifique camerounaise et africaine. Il existe peu de mécanismes qui puissent permettre aux africains de faire connaître de par le monde toute la production scientifique de leurs Universités et institutions de recherche. Toute la littérature qui traite du problème de diffusion et d'accessibilité à l'information scientifique et technique revêt un caractère général à toute l'Afrique, surtout l'Afrique sub-saharienne, et ces questions sont le plus souvent posées lors des multiples conférences et rencontres scientifiques. Ainsi, la littérature antérieure qui appuie notre thème de recherche tourne autour de deux axes principaux : la problématique de la valorisation de la recherche africaine et la précarité d'usage de l'Internet dans la communication scientifique.

### **1 - Problématique de la valorisation de la recherche**

La valorisation de la recherche est un mécanisme par lequel les résultats des travaux scientifiques sont disponibles et communiqués à tout le monde soit à travers, les leaders d'opinion, les rencontres et les revues scientifiques. Elle est une opération qui se fait à deux niveaux distincts et qui dépend étroitement du type de recherche envisagée, soit qu'il s'agisse de la recherche fondamentale ou de la recherche appliquée. L'outil le plus important dans ce type de communication est la revue scientifique, elle permet au moins de toucher un éventail de public plus large que les rencontres scientifiques qui sont plus dédiées aux hommes de science.

En Afrique, la recherche universitaire produit au jour le jour une gigantesque source de connaissances. Que ce soit la littérature grise (mémoires et thèses) ou les articles scientifiques, ces travaux de recherche ont toujours apporté une solution ou du moins un éclairage aux différents problèmes sociaux dans la perspective du développement. Cependant, ces travaux sont peu visibles dans le contexte actuel et très faiblement diffusés car le mécanisme d'édition et de commercialisation sont très obsolètes, constat fait par le CODESRIA (Council for Development of Social Research In Africa) à l'occasion de la conférence sur la publication et la diffusion électronique en Afrique : « *Parmi les nombreux défis auxquels doit faire face la recherche africaine, l'un des plus critiques est sans aucun doute celui du manque de visibilité des travaux de recherche effectués. Traditionnellement, les résultats de recherche sont généralement présentés dans des conférences à travers des communications, puis publiés sous forme d'articles dans des revues scientifiques avant d'être éventuellement synthétisés sous forme d'ouvrages. Actuellement, il est extrêmement difficile par exemple pour les chercheurs évoluant dans les différentes disciplines des sciences sociales de publier dans des revues africaines soit parce qu'elles n'existent pas dans leur spécialité, soit parce qu'elles sont publiées très irrégulièrement ou qu'elles ont cessé de paraître. Peu nombreuses sont les revues africaines en sciences sociales qui paraissent régulièrement et celles qui y parviennent bénéficient rarement d'une bonne diffusion* »<sup>7</sup>

#### **a- Les difficultés de la communication scientifique au Cameroun**

En dehors des rencontres scientifiques qui sont régulièrement organisées dans les Universités camerounaises, le mode de communication à travers les revues scientifiques est quasi inexistant. Pourtant, dans plusieurs départements ou Facultés de ces Universités il existe des revues scientifiques, même si leur rythme de parution n'est pas régulier. Ces revues sont difficilement accessibles, aussi par les chercheurs du même établissement. Leurs méthodes de commercialisation sont presque inexistantes. Il est rare de trouver dans des librairies une revue scientifique camerounaise en vente.

---

<sup>7</sup> CODESRIA, *La mise en ligne des revues scientifiques africaines : opportunité, implications et défis*, conférence (Dakar, 7-8 octobre 2008, <http://www.codesria.org/spip.php?article>)

Les questions de communication scientifique au Cameroun ont été longuement étudiées par Jacques Gaillard et Hocine Khelifaoui dans leur article intitulé « la science au Cameroun » publié en 2000. Cet article est un diagnostic péremptoire de la recherche scientifique dans notre pays. Le constat qui en découle remonte depuis la genèse des Institutions scientifiques camerounaises, passant par la construction même du système national de la recherche, de la faible allocation budgétaire et de la transformation sociale du chercheur qui se morfond dans la précarité.

Par ailleurs, la communication scientifique dont ils font état dans cet article est tributaire même de l'identité et de la reconnaissance sociale du chercheur camerounais qui semble ne pas avoir « pignon sur rue ». Les stratégies de vulgarisation scientifique mises en œuvre dans les Universités tout comme dans certaines Institutions de recherche ne sont pas entièrement soutenues par les pouvoirs publics faute de moyens financiers d'où parfois des solutions au rabais en invoquant l'appui des médias comme l'affirment ici ces auteurs : « *Les médias et notamment la presse, évoquent souvent la recherche en faisant par exemple état de l'organisation des congrès scientifiques. La presse interviewe tel ou tel chercheur à l'occasion d'une catastrophe naturelle (volcanisme, climatique...), pour faire le point sur telle ou telle maladie, voire présenter une découverte. La radio a également des émissions hebdomadaires sur la recherche comme par exemple 100% science. Il existe également des journaux de vulgarisation scientifique, comme par exemple « Santé Horizon », en collaboration avec les médecins qui abordent les questions autour de l'environnement et la santé* »<sup>8</sup>

Cette situation influence considérablement l'activité de la recherche scientifique dans notre pays, qui, pourtant dispose d'énormes potentialités sur le plan académique. Actuellement au Cameroun, il existe 08 Universités d'Etat et près de 700 laboratoires scientifiques. Malgré cet effectif vraiment considérable, notre production scientifique est faiblement visible sur le plan international : « *Nous trouvons plus ou moins dans PASCAL (759 références) et dans ISI (774 références) avec une moyenne de 110 articles indexés par an qui classe le Cameroun au 10<sup>ème</sup>*

---

<sup>8</sup> Gaillard, Jacques, & Khelifaoui, Hocine, *La science en Afrique à l'aube du 21ème siècle : la science au Cameroun*, Bruxelles : MAE, 2000 p. 36

*rang du continent pour l'ensemble de la période de référence (1991-1997). Cela représente 2% de la production africaine. »*<sup>9</sup> Les statistiques de cette production scientifique contenues dans cet article place la recherche agricole en dernière position soit 22 % de la production nationale. Un taux très faible pour une nation qui tire l'essentiel de ses revenus de l'agriculture.

Jean Marc Ela, écrivain camerounais, dans son ouvrage : « la recherche africaine face au défi de l'excellence », publié aux éditions l'Harmattan 2007, ne reste pas insensible à cette problématique de la diffusion et de l'accès à la recherche africaine. Dans cet ouvrage de 189 pages, il revient sur la crise d'identité des chercheurs africains, véritable pourvoyeur de l'IST dont l'Afrique a besoin pour son développement. Pour cet auteur, parler de l'accès à l'IST revient d'abord à s'affranchir d'un certain nombre de problèmes liés à la recherche : manque de financement, intrusion géopolitique, absence de la culture scientifique...

Jean Marc Ela est de ceux qui pensent que le manque de la visibilité de la recherche africaine n'est pas fonction de la disponibilité des ressources informationnelles, mais plutôt une question de l'évaluation de la production scientifique : « *Par ailleurs, les évaluations de la production scientifique des pays du Sud ignorent délibérément les travaux de recherche qui, dans le cadre des mémoires et thèses, moisissent dans les bibliothèques des Universités africaines et occidentales. Pourtant, la valeur de ces travaux est incontestable. En effet, on y trouve une source de référence incontournable pour la connaissance et les études sur l'Afrique.* »<sup>10</sup>

Effectivement, lorsque nous faisons l'exégèse de la recherche africaine, les potentiels sont incommensurables, d'ailleurs l'auteur l'a précisé plus haut en faisant allusion à cette littérature grise qui croupit dans le placard de l'oubli. Ce potentiel scientifique constitue une richesse à mettre en valeur pour les besoins de la population. Mais, Jean Marc Ela par la suite va présenter une kyrielle de difficultés qui entrave la capitalisation de cette richesse : « *Le problème qui se pose est celui*

---

<sup>9</sup> Gaillard, Jacques, & Khelfaoui Hocine, *La science en Afrique à l'aube du 21ème siècle : la science au Cameroun* op cit. p. 38

<sup>10</sup> Ela, Jean Marc, *La recherche africaine face au défi de l'excellence scientifique*, livre III, Paris, l'Harmattan, 2007, p. 98

*de leur systématisation et vulgarisation. Donc celui des moyens à mettre en œuvre pour tirer profit des fruits de réflexion et de recherche des savants africains. Ces moyens sont tout d'abord politiques pour protéger nos découvertes, ensuite financiers pour permettre la production à grande échelle et la commercialisation de nos travaux »*<sup>11</sup>

En définitive, la problématique centrale de la science au Cameroun tourne autour de la vulgarisation scientifique qui rencontre des difficultés déjà même au niveau du budget alloué pour la recherche. Les Universités camerounaises font des efforts dans la production scientifique mais, une petite poignée d'articles seulement est indexée par les instruments bibliométriques internationaux tels que PASCAL et SCI (Science Citation Index). La plus grande partie est inconnue. Cette situation a des conséquences catastrophiques sur l'activité de la recherche elle-même. Nous pensons également que le déficit de visibilité des travaux des étudiants ou des enseignants et chercheurs camerounais est à l'origine de l'absence de synergie dans le domaine de la recherche universitaire, le manque de transfert de savoir et de savoir-faire entre ces Institutions et le mauvais fonctionnement des réseaux de chercheurs, points soulevés par l'ensemble de la littérature parcourue au sujet de la communication scientifique en Afrique et par ricochet dans notre pays.

### **b - Le déficit de la circulation de l'information agricole**

L'information comme nous l'avons évoqué plus haut est un élément vital pour le développement agricole et rural. Les chercheurs ont d'ailleurs besoin d'informations relatives aux travaux effectués par les autres pour assurer la continuité de leur recherche. L'absence de la libre circulation de l'information a des conséquences néfastes, car la qualité de la recherche en dépend fondamentalement.

Peter Thorpe, dans son article intitulé : «Communication patterns in agricultural research in Cameroon » publié dans les actes de la conférence internationale sur les indicateurs de science dans les pays en développement en 1992, va toujours surfer sur les questions de disponibilité financière, mais insistera sur la volonté politique comme étant le nœud central de la difficulté de la diffusion et d'accès à la recherche. En fait, au départ, c'est-à-dire dans les années 80, il y avait

---

<sup>11</sup> Ela, Jean Marc, *La recherche africaine face au défi de l'excellence scientifique*, op. cit., p. 103

des supports de diffusion des résultats de la recherche agricole au Cameroun, dans lesquels on retrouvait quelques articles des universitaires de cette discipline. On peut citer : « Les cahiers de l'ONAREST », « La revue Science et Technique » avec la série sciences agronomiques et zootechniques. Malheureusement, ces supports se sont effondrés comme un « château de sable » pour des raisons sus-évoquées. Et l'auteur de fustiger cette situation qui porte une entrave sérieuse au développement agricole dans notre pays : « *La dépendance totale de la recherche en agriculture d'un mécanisme efficace de communication est unique. Les résultats de la recherche obtenus au niveau d'une station expérimentale n'ont aucune valeur tant qu'ils ne sont pas transmis à l'utilisateur final des technologies agricoles : l'exploitant agricole. De plus, comme les autres disciplines scientifiques, un système national de recherche agronomique, ne peut pas exister tout seul. Pour se développer, il doit partager ses résultats et expériences avec d'autres systèmes, particulièrement ceux des pays ayant les mêmes conditions sociales et écologiques. Il doit contribuer au système international de connaissances agricoles dans lequel il doit également puiser pour satisfaire ses besoins en information.* » <sup>12</sup>

La problématique de la diffusion de l'information agricole a été également au centre du débat lors du séminaire international sur le rôle de l'information pour le développement rural des pays ACP, tenu à Montpellier du 12 au 16 juin 1995. Les différents exposés scientifiques et résolutions ont été consignés dans un ouvrage de 218 pages, publié en 1996 aux éditions Louis-Jean de Paris par le CTA. Cet ouvrage considère le sous-développement de l'Afrique comme étant une conséquence d'un déficit de circulation de l'information agricole, dans la mesure où l'agriculture occupe une place importante dans le PIB (Produit Intérieur Brut) de chaque pays africain. Il a été par ailleurs constaté que la faible circulation de l'information est à l'origine de la faible productivité agricole : « *Parmi les raisons qui expliquent cette faible productivité, on peut relever la diffusion inadéquate de l'information agricole. En conséquence, l'une des actions prioritaires pour augmenter la production agricole consisterait à définir une stratégie qui assurerait une bonne diffusion des innovations et des ensembles technologiques dans les zones rurales. Cela suppose un*

---

<sup>12</sup> Thorpe, Peter, « Communication patterns in agricultural research in Cameroon », in *les actes de la conférence internationale sur les indicateurs de science dans les pays en développement*, Paris, ORSTOM, 1992, pp. 425-426

*renforcement des activités de diffusion de l'information scientifique et technique à l'échelon des institutions engagées dans le développement agricole, c'est-à-dire les services de vulgarisation, les radios rurales, les instituts de recherche, les institutions de formation, les centres d'information et de documentation. »<sup>13</sup>*

La recherche agricole occupe donc une place très importante dans le développement agricole en Afrique. Elle est un facteur d'innovation et de compétitivité à l'échelon international. Si les agriculteurs africains veulent être au premier plan sur le marché international, ils doivent améliorer la qualité de leurs productions agricoles. Et les chercheurs sont là pour leur apporter un appui nécessaire. La publication des résultats de la recherche à travers les revues scientifiques est une ponction salvatrice qui pourrait apporter un coup d'accélérateur dans le domaine agricole et rural. Malheureusement, cette situation reste et demeure précaire : *« Les résultats des recherches agricoles déjà entreprises en Afrique n'ont pas encore eu d'impact important sur le développement agricole et rural du continent, peu de résultats parvenant effectivement aux personnes en mesure de mettre en application les connaissances dans le domaine du développement. Cela est principalement dû au fait que ceux qui mettent au point les technologies ne communiquent pas de façon efficace leurs résultats. Il a été noté que les chercheurs sont dans l'incapacité de communiquer efficacement leurs résultats de recherche, car, ils n'ont pas été formés à la communication. Ainsi, de nombreux chercheurs obtiennent leurs diplômes sans maîtriser les principes de base de la communication scientifique. Par ailleurs, les possibilités au niveau local de publier leurs recherches sont inexistantes. »<sup>14</sup>*

Fort de ce qui précède, les problèmes de la vulgarisation scientifique en Afrique tout comme au Cameroun ont un dénominateur commun. Aucune discipline scientifique n'en fait exception, bien au contraire, toutes sont logées à la même enseigne. Et pourtant, s'il faille falloir faire allusion à la crise budgétaire, à l'heure actuelle on note de part et d'autre une reprise économique dans plusieurs pays africains. Ce qui nous amène à soupçonner plutôt une absence de volonté politique à

---

<sup>13</sup> CTA, *Le rôle de l'information pour le développement rural des Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP)*, séminaire international, Montpellier 12 - 16 juin 1995, Paris, Louis-Jean, p.126

<sup>14</sup> CTA, *Le rôle de l'information pour le développement rural des Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP)*, op cit. p.138

rendre notre production scientifique visible, même si d'une part, la « géopolitisation » de la recherche africaine constitue un frein comme l'a si bien dit Jean Marc Ela, les Universités africaines devraient utiliser les facilités qu'offrent Internet aujourd'hui pour mettre à la disposition de leurs chercheurs l'IST dont ils ont besoin pour leurs travaux de recherche et contourner toutes ces barrières qui sont à notre avis désuètes.

## **2 - La précarité d'usage de l'Internet dans la communication scientifique**

L'information et la communication sont au cœur de la société humaine. Les hommes ont toujours travaillé ensemble en échangeant de l'information et des connaissances par la parole et l'écriture, relayées parfois par les médias. Le partage de l'information autonomise les individus et les communautés. Il permet à des sociétés entières de bénéficier de l'expérience de chacun. Notre capacité à communiquer et à partager l'information a énormément évolué depuis une dizaine d'années avec les nouveaux développements en matière de technologies de l'information et de la communication, et en particulier de l'Internet. Ces changements représentent également un potentiel considérable d'amélioration de la communication sur le plan scientifique.

Alain Claude Ngouem, écrivain camerounais, dans son ouvrage intitulé « Nouvelle donne du système mondial de l'information et redéfinition du développement en Afrique », publié en 2007 aux éditions l'Harmattan, est parmi les premières personnes à tirer la sonnette d'alarme sur la faible utilisation de l'Internet en Afrique de nos jours. Selon Ngouem, Internet est à la base du Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication (NOMIC). Pour cet auteur, l'arrivée de ce média suppose un rééquilibrage du flux d'informations entre le Nord et le Sud, chose qui va promouvoir le développement des pays du Sud. Il recommande à cet effet à ceux-ci d'intégrer cet outil dans leurs activités quotidiennes, en ce sens que l'information qu'il véhicule est un facteur indéniable dans la prise de décision. Partant de ce postulat, nous nous sommes rendus compte que la littérature scientifique camerounaise pourtant prolifique, est très éparse. Bon nombre de travaux académiques à valeur marchande ou non marchande ne serait pas connus des scientifiques malgré les possibilités de visibilité qu'offre Internet à l'heure actuelle : « *En effet, les TIC permettent d'avoir accès à un éventail d'informations exploitables*

*et indispensables pour accélérer le rythme de compétitivité. Elles permettent de soutenir la croissance, de stimuler les investissements privés et identifier les créneaux d'exportation de grande valeur ajoutée ».*<sup>15</sup>

A la lumière de cette grille de lecture, la diffusion de la production scientifique endogène de la FASA, thème central de cette étude s'inscrit donc dans la continuité de toute la littérature que nous avons parcourue pour assoir une base théorique à ce travail. Ce sujet est important parce qu'il permet de rappeler aux universitaires le rôle que jouent les travaux scientifiques dans le processus de développement d'un pays. Par ailleurs, l'utilisation des modèles de diffusion de l'information scientifique et technique, empruntés aux différents travaux sur la communication politique par l'entremise de la théorie du « Two step flow of communication », prochaine articulation de cette étude, apportera un éclairage sur les dispositions à mettre en œuvre dans un processus de communication efficace, visant à toucher la cible au maximum.

---

<sup>15</sup> Ngouem, Alain Claude, *Nouvelle donne du système mondial de l'information et redéfinition du développement en Afrique : y a-t-il équilibre de flux d'information entre le centre et la périphérie ?* Paris, L'harmattan, 2007, p. 57

## **CHAPITRE I : FONDEMENTS THEORIQUES DE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION**

Les sciences de l'information et de la communication sont nées au cours du XXe siècle. Elles sont une science qui se trouve au carrefour des autres sciences, dans la mesure où leurs théories et méthodes sont empruntées dans les sciences sociales, les sciences humaines et les sciences pures. De même, leur développement ainsi que leur évolution émanent des travaux de certains, sociologues, psychologues, mathématiciens, physiciens... Les grands noms que nous retenons sont : Harold Lasswell, Claude Elwood Shannon, Warren Weaver, Norbert Wiener, Serge Tchakhotine, Jean Cazeneuve, Paul Lazarsfeld... L'évolution de cette science est concomitamment liée à celle des médias. Et comme nous le savons tous, les deux guerres mondiales ont été le tournant décisif des multiples recherches et expériences qui ont permis la compréhension des phénomènes de communication de masse et des médias dans la société.

La problématique de la diffusion de la production scientifique de la FASA est un processus qui va nous amener à étudier de fond en comble les notions de l'influence sociale et des effets des médias en sciences de l'information et de la communication. Dans le souci d'une investigation à propos des potentielles barrières à une vulgarisation optimale de toute la littérature scientifique de cette Faculté, ce travail nous conduira à poser notre base d'analyse scientifique sur l'une des plus célèbres théories de diffusion de l'information à savoir : la théorie du « Two step flow of communication » ou la communication à double étage. Mais bien avant cela, nous évoquerons la théorie de la piqûre hypodermique et la théorie de la diffusion de l'innovation pour élargir notre compréhension sur l'environnement lexical du concept de diffusion.

### **I – Définition de concepts et caractéristiques de la diffusion**

#### **1- Diffusion**

Le terme diffusion étymologiquement est l'action de transmettre quelque chose à quelqu'un par la radio, la télévision ; de propager une connaissance, un savoir ; de diffuser un livre, un journal, un produit... L'usage des synonymes émettre,

transmettre, ou communiquer permettent de mieux cerner et de comprendre ce concept. Pour Raymond Boudon et François Bourricaud la diffusion est : « *Le processus par lequel une information vraie ou fausse (une rumeur par exemple), une opinion, une attitude ou une pratique (par exemple l'utilisation d'une nouvelle technique agricole ou d'une pratique anticonceptionnelle) se répandent dans une population donnée* ». <sup>16</sup>

Autrement dit, la diffusion est donc l'opération qui consiste à mettre via un support, les informations et les connaissances à la disposition des utilisateurs. Ce support peut être un média ou une personne dans le cadre d'une communication interpersonnelle. Dans ce chapitre, nous parlerons beaucoup plus de la diffusion sociale dont les caractéristiques sont proches de la diffusion en physique ou en biologie.

La diffusion selon Rogers Everett est : « *The process by which an innovation is communicated through certain channels over time among the members of a social system. It is a special type of communication in that messages are concerned with new ideas* ». <sup>17</sup> La notion de diffusion, quel que soit son approche et son objet, est centrale pour tout système ou construction sociale, car elle se trouve à la base de la mise en cohérence des comportements des individus ou de leurs représentations, donc de la coordination de leurs actions. À ce titre, elle constitue une préoccupation importante en sciences humaines et sociales, notamment en sociologie, en anthropologie et en économie, que l'on se situe dans une optique comportementale ou cognitive. L'idée de base, à l'origine de la notion de diffusion, est que les interactions entre individus sont le moteur principal de l'évolution de leurs comportements, croyances ou représentations. Ces interactions peuvent être directes, d'individu à individu, ou indirectes, c'est-à-dire relayées par un média ou une institution (journaux et publicité, partis et syndicats, marché...). Qu'il s'agisse de l'adoption d'une innovation ou d'une idée nouvelle, de la propagation d'une opinion ou de la séduction des consommateurs, il est clair que les deux types d'interactions sont en général à l'œuvre et combinent leurs effets pour orienter l'évolution des états individuels.

## **2- Diffusionnisme**

---

<sup>16</sup> Boudon Raymond et Bourricaud François, *la sociologie critique*, 7<sup>e</sup> éd., Paris, PUF, 2004, p. 180

<sup>17</sup> Everett M. Rogers, *Diffusion of innovations*, 3<sup>e</sup> éd., New York, Macmillan publishing, 1983, p.5

Le diffusionnisme est un concept qui tire ses origines de l'anthropologie. Il désigne une appréhension des cultures humaines par leur distribution dans l'espace, leur historicité et les dynamiques géographiques associées. Dans l'anthropologie culturelle justement, il se rapporte à la propagation de traits culturels, aussi bien spirituels (institutions sociales, mythes ou rites) que matériels (types de céramique, techniques agricoles, etc.), de la société où ils sont apparus, à des sociétés culturellement différentes.

Le postulat de base du diffusionnisme en tant que courant de pensée est d'affirmer que l'Homme n'est pas créatif à la lumière des travaux de Gabriel Tarde en 1890 sur les lois de l'imitation ; ce courant conçoit la rareté des processus d'invention. La culture se développe et se transforme donc par le biais d'emprunts culturels auprès des groupes humains avoisinants, de migrations de population, de processus d'imitation ou d'acculturation.

C'est chez des penseurs évolutionnistes que l'on voit apparaître, au milieu du XIXe siècle, les premières idées diffusionnistes. Le diffusionnisme va donc s'institutionnaliser en tant que courant de pensée à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle notamment en Allemagne avec Adolf Bastian, en Angleterre sous la houlette de Edward Taylor et enfin aux États-Unis sous l'impulsion de Franz Boas. Rogers Everett autour des années 60 s'est également inspirée de la théorie du diffusionnisme dans ses multiples travaux sur la diffusion et de l'adoption de l'innovation dans la société.

Le diffusionnisme en fait n'est pas le centre d'intérêt dans le cadre de ce travail. Nous en faisons évocation comme base théorique afin de situer le concept de diffusion des résultats de la recherche dans sa perspective scientifique.

### **3- Caractéristiques et typologie de la diffusion**

Lorsqu'on parle de la diffusion d'un message, certains éléments tels que le canal et le destinataire entrent en jeu. Ces éléments entretiennent forcément des relations entre eux et donnent d'ailleurs un sens à l'action de diffuser. Autrement dit, pour qu'une information circule, il faut d'abord un émetteur, un canal et un récepteur. Selon certains sociologues, l'allure est le dernier élément qui vient s'ajouter au processus de diffusion. L'allure c'est la vitesse de propagation du message. Cette

vitesse est calculée en fonction du nombre de personnes atteintes par ledit message. Dans la diffusion dite sociale, nous avons trois modèles élémentaires : le modèle exponentiel, le modèle logistique et le modèle instantané.

### a- Le modèle exponentiel

C'est un processus de diffusion issu des travaux de Gabriel Tarde dans ses « lois de l'imitation » par référence à la progression géométrique. Par exemple, supposons qu'une rumeur se propage dans une population nombreuse et homogène d'un milieu donnée, utilisant le canal de « bouche à oreille », ici, l'augmentation à chaque moment du nombre d'individus informés de cette rumeur peut être grossièrement proportionnelle au nombre  $n$  des personnes déjà informées, d'où :  $dn/dt = kn$

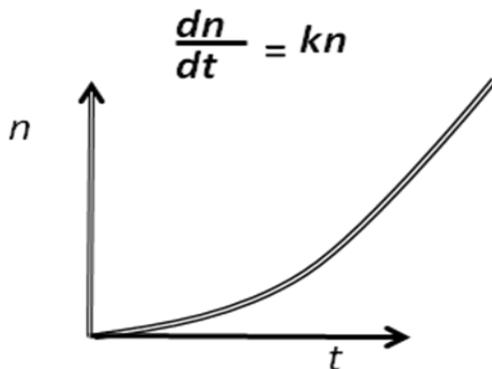


Figure N°1 : modèle exponentiel de la diffusion

### b- Le modèle logistique

Le modèle logistique de la diffusion a été expérimenté au sein d'une population ayant une taille réduite. Dans ce cas, l'augmentation à chaque instant du nombre d'individus informés est proportionnelle à la fois au nombre d'individus informés et pouvant également à leur tour informer des tiers, et au nombre de personnes non encore informées susceptibles d'être informées :  $dn/dt = kn (N - n)$ . La lettre  $N$  représente l'effectif total de la population,  $n$  le nombre de personnes informées.

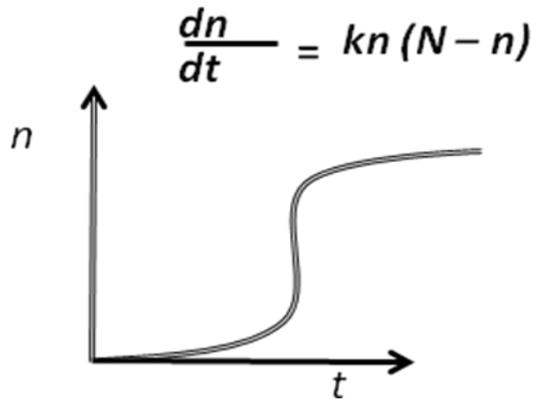


Figure N°2 : modèle logistique de la diffusion

Lorsque  $n$  est petit c'est-à-dire, peu de personnes sont informées, la vitesse  $dn/dt$  du processus, elle croit ensuite au fur et à mesure que les personnes sont informées et atteint un point culminant lorsque  $n = N/2$ , puis ralentit au point de tendre vers le niveau zéro à mesure que  $N - n$ . Le modèle logistique est très fondamental dans la compréhension du phénomène de contamination en épidémiologie où la croissance du nombre de personnes contaminées est proportionnelle au nombre d'agents contamineurs et nombre de sujets non contaminés.

### c- modèle instantané

Ce modèle pose comme base d'expérimentation un message diffusé à répétition dans un média, fut-il une radio ou une télévision, et qu'il ait peu de chance d'être transmis, car circulant au sein d'une population peu homogène c'est-à-dire une population où les individus n'entretiennent pas suffisamment de relations entre eux, dans ce cas l'augmentation à chaque instant du nombre de personnes informées peut être proportionnelle au nombre de personnes non informées :  $dn/dt = k(N - n)$ . A ce niveau la vitesse instantanée est élevée au maximum lorsque  $n = 0$ . Il décroît régulièrement et tend ensuite vers zéro à mesure que  $n$  tends vers  $N$

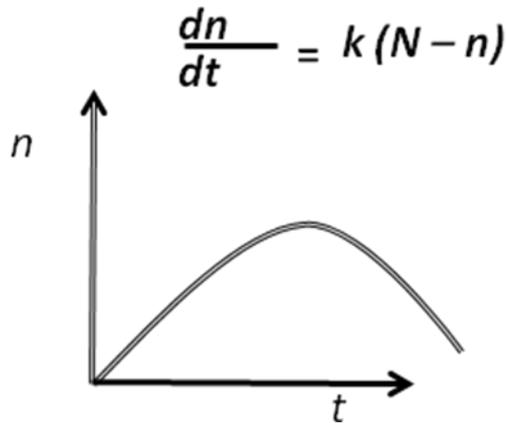


Figure N° 3 : modèle instantané

Les deux premiers modèles mettent en exergue la notion d'homogénéité comme étant un facteur qui facilite la diffusion et l'adoption de l'information dans une communauté. Ceci se justifie par l'allure des différentes courbes observée au niveau des deux premières figures. L'homogénéité crée au sein de la communauté en question le phénomène de contagion qui est justement un préalable à l'adoption d'une innovation ou d'une attitude. Le message se transmet mieux entre les personnes unies par la profession, la langue, les croyances et par une certaine idéologie. C'est ce qui justifie l'influence des réseaux dans la société. Les relations interindividuelles ont un impact dans la diffusion par rapport à l'usage des médias. La figure N° 3 justement présente un modèle de diffusion par l'entremise des médias. L'efficacité de cette forme de diffusion doit compter sur l'homogénéité de la population pour une circulation rapide de l'information. L'allure de la courbe en dit plus sur cette forme de diffusion instantanée qui ne cadre pas souvent avec certains phénomènes sociaux. Les lois de l'imitation vont ainsi apporter une contribution importante au niveau de la théorie du « Two step flow of communication » et de « la théorie de la diffusion de l'innovation », notions que nous aborderons les prochaines articulations de ce chapitre.

## II - Racines scientifiques de la diffusion de l'information

La diffusion de l'information tire ses racines scientifiques de la théorie linéaire de la communication, inspirée dès les origines par les travaux d'Harold Lasswell, Claude Elwood Shannon et Warren Weaver, Marshall Macluhan... Cette théorie

s'appuie sur le message, ses différents modes de transmission et les effets qu'il a sur les récepteurs.

La diffusion de l'information comme on l'a dit plus haut est un concept qui résulte des travaux effectués par des chercheurs de la psychologie sociale et des sociologues sur l'influence des médias dans la société. Tous ces travaux ont eu pour terrain d'expérimentation la communication politique avec comme point de départ la montée en puissance des régimes totalitaires en Europe dans les années 40 et surtout la campagne électorale aux Etats-Unis durant la même période.

D'une part, nous avons un courant de pensée dont l'attention est tournée vers les émetteurs. Ce courant, fortement inspirée du behaviorisme croit mordicus à la toute puissance des médias à travers un concept très célèbre : « **la théorie de la piqûre épidermique** ». D'autre part, nous avons la réplique de certains sociologues qui trouvent très dérisoire cette hypothèse, car ils estiment que l'opinion de l'individu est fortement influencée par les croyances, la religion et l'appartenance à un groupe d'où la théorie du « **Two step flow of communication** ». Enfin, nous allons évoquer « **la théorie de la diffusion de l'innovation** » qui tente d'apporter des précisions au niveau des relations qui existent entre la communication interpersonnelle et la communication médiatique.

### **1- La théorie de la piqûre hypodermique**

Les premiers chercheurs qui se sont donc penchés sur cette question étaient également influencés par les figures de proue de la sociologie moderne qu'avaient été Emile Durkheim, Karl Marx et Max Weber qui, chacun à leur manière et avec les spécificités propres à leur système de pensée, entretenaient des appréhensions sur la culture de masse, vue comme un abâtardissement de la grande culture classique, sinon comme un système de domination idéologique.

Les précurseurs de la théorie de la piqûre hypodermique sont : Serge Tchakhotine, Abraham Moles, Jacques Ellul, Marshall McLuhan, Herbert Marcuse... Tout a commencé avec un travail pionnier effectué par l'Allemand Serge Tchakhotine. En 1939, dans un ouvrage au titre fort évocateur « Le viol des foules

par la propagande politique ». Dans cet ouvrage, l'auteur démontre la capacité des médias de masse à influencer de façon directe et immédiate les opinions, et le comportement des individus. Cette pensée s'inspire des théories pavloviennes pour expliquer l'effet de la communication de masse. Il conclut que le comportement des humains répond aux stimuli informationnels : il suffirait donc d'injecter une bonne dose d'information, de communication ou de propagande pour obtenir l'effet recherché par le locuteur, comme le confirme Francis Balle ainsi qu'il suit : « *Les médias agissent à la manière d'une drogue anesthésiante ou stimulante, incitant par conséquent ses victimes avec plus ou moins d'efficacité au conformisme ou à la contestation dans l'action comme dans la réflexion. Avec ce corollaire obligé, les médias sont capables pour peu qu'on sache s'en servir de faire croire ou de faire faire n'importe quoi à n'importe qui, n'importe comment et n'importe quand* ». <sup>18</sup>

Il est bien vrai l'influence des médias dans notre société mérite une attention particulière pour corroborer cette affirmation de Francis Balle. Il arrive bien souvent que ce phénomène nous pénètre de manière latente et laconique sans qu'on s'en rende effectivement compte. Comment comprendre que la diffusion d'une série télévisée peut même modifier la façon de nous habiller ou même la façon de parler d'un individu ? Difficile à croire. Fort de ce qui précède, l'impact des médias dans la société est imperceptible et contraignant au point de modifier les comportements des êtres humains ainsi que ses multiples activités tels que l'affirme ici Warren K. Agee : « *Les médias ont comme une sorte de pouvoir divin qui les autorise semble-t-il, à modifier le déroulement d'une guerre, à faire abdiquer un roi ou un chef d'Etat, à élever les humbles et humilier les orgueilleux, en dirigeant l'attention de millions d'individus vers un même événement et d'une même manière.* » <sup>19</sup>

En réaction à ces hypothèses qui subliment l'aliénation de la société par les médias, émerge un courant de pensée influencé par les empirico-fonctionnalistes qui arrivent après des expériences scientifiques à la conclusion selon laquelle, l'impact des médias sur les modifications des opinions et des comportements est relativement faible. Conduit par Paul Lazarsfeld, ces chercheurs mettent plutôt en

---

<sup>18</sup> Balle Francis, *Médias et société*, Paris, Edition Montchrestien, 2005, p. 25

<sup>19</sup> Warren K. Agee, *Médias*, 9<sup>e</sup> éd., Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1989, p. 24

évidence l'importance très grande des leaders d'opinion, mais aussi celle du flux d'influence (le groupe, la communication interpersonnelle). A cet effet, du mythe de l'omnipotence des médias, on passe sans transition au mythe de leur impuissance.

## 2- La théorie du "Two step flow of communication"

Quatre chercheurs américains : Paul Félix Lazarsfeld, Bernard Berelson, Elihu Katz, et Hazel Gaudet, théorisent leur critique contre la piqûre hypodermique. Ils réalisent une étude sur les propos tenus par le Président américain d'alors à la radio, média en vogue à cette époque. Ils concluent que : entre l'émetteur et les récepteurs viennent s'intercaler des leaders d'opinion et le flot de messages circulent en deux temps : « *Les messages atteignent d'abord certaines personnes plus sociables et plus influentes que les autres : ensuite, ces personnes, parmi les mieux informées transmettent l'information reçue dans le cadre de relations en face à face et à l'intérieur de groupes plus ou moins restreint. D'où leur désignation de guides d'opinion : ils sont un relais obligé entre les grands médias, qui diffusent l'information, et le vaste public, très diversement exposé à ces derniers* »<sup>20</sup>

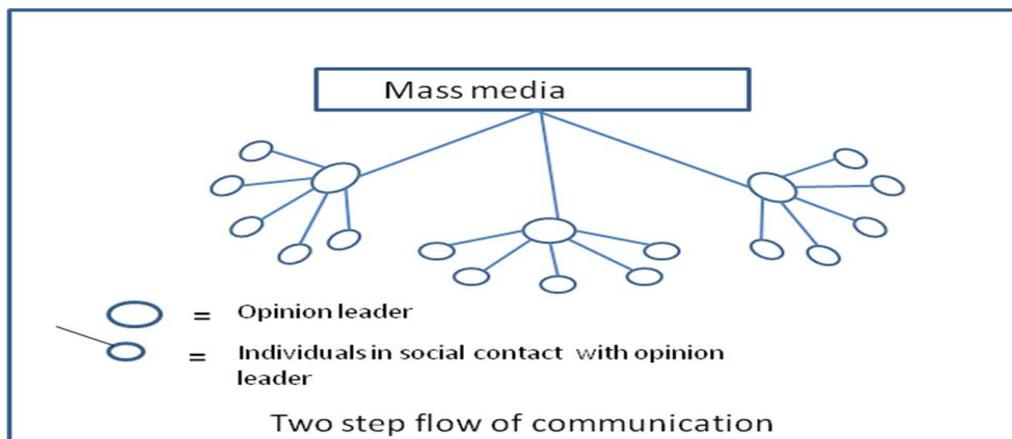


Schéma N°1 : représentation de la théorie du Two step flow of communication

En fait, ces différents chercheurs à travers les études des campagnes éducatives, politiques, publicitaires ou autres, entreprises par le canal des médias, ont mis en lumière les difficultés qu'il y a à transformer par cette voie les attitudes et les comportements du public. Ainsi, la sociologie des médias a conclu au rejet des

<sup>20</sup> Balle Francis, *Médias et société*, op cit. p. 529

théories pessimistes, à la mode aux environs des années 40, selon lesquelles les medias donneraient à ceux qui les contrôlent le pouvoir de manipuler à leur guise le public.

Divers phénomènes de sélectivité, portant aussi bien sur le choix des messages que sur leur perception ou la manière dont ils sont retenus, font que les individus et les groupes qui constituent le public écartent, en fait, les contenus en désaccord manifeste avec les valeurs et les normes qui sont les leurs. Les expériences de laboratoire confirment sur ce point les enquêtes entreprises sur le terrain : on a pu montrer par exemple l'inefficacité totale de certaines campagnes de type « éducatif » entreprises par l'intermédiaire des medias.

Les résultats les plus marquants, toutefois, sont ceux qui ont été établis par les équipes du « Bureau of Applied Social Research » de l'Université Columbia à New York, animées en particulier par Lazarsfeld et d'où il ressort que l'influence des medias n'est normalement effective que lorsqu'elle est prise en relais par les réseaux de communication et d'influence personnelle existant au sein des groupes primaires (famille, petits groupes d'amis ou de collègues). Les contacts au sein de ces groupes paraissent avoir sensiblement plus d'influence que les medias, par exemple à l'égard des intentions de vote ; et, dans la mesure où les medias exercent une influence, celle-ci requiert l'intermédiaire d'individus, les « leaders d'opinion », qui en sont à la fois les agents de transmission et les interprètes.

Or, ces leaders d'opinion sont les plus gros consommateurs des medias que ceux sur lesquels ils ont une influence, au moins dans le domaine au sein duquel s'exerce cette dernière. Cette thèse, d'abord énoncée à propos du domaine de l'action politique et des choix électoraux (cf. *The People's Choice*, de Lazarsfeld, Berelson & Gaudet), a par la suite été testée avec succès dans divers autres domaines (cf. *Personal Influence* de Katz et de Lazarsfeld).

Ces découvertes ont de toute évidence une portée considérable. Elles tendent, en effet, à placer l'influence des medias sous la dépendance de phénomènes d'un autre ordre, et en particulier de l'interaction au sein des petits

groupes. Elles expliquent que les medias ne sont un facteur efficace de changement social que dans un nombre restreint de situations.

### **a- Qu'est-ce qu'un leader d'opinion ?**

Un leader d'opinion est une personne qui, par sa notoriété, son expertise ou son activité sociale intensive, exerce une influence sur son entourage. Le leader d'opinion ne présente pas un profil type mais répond à plusieurs : il dispose d'une expertise perçue par son entourage, ce qui lui permet de se positionner comme une référence. Il fait preuve d'empathie, c'est à dire qu'il comprend les attentes ou les besoins de ceux qui l'entourent. Il fait aussi preuve d'une grande sociabilité, c'est-à-dire : il est curieux par nature, cherche en permanence à s'informer régulièrement. Rogers Everett, grâce à ses travaux sur la théorie de la diffusion de l'innovation, prochaine articulation de cette étude va identifier sept caractéristiques d'un leader d'opinion : « *A comparative analysis of opinion leaders and followers finds opinion leaders generally characterized by more formal education, higher social status wealth, greater innovativeness in adoption of new ideas, more media exposure, greater empathic ability, more social participation and more cosmopolitaness.* »<sup>21</sup>

Dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, on peut mettre en avant la présence d'un leader. Cette présence peut par exemple être perçue sur les terrains de sport ou certains individus de par leurs traits de personnalité spécifiques exercent une influence sur les autres membres de l'équipe. En ce sens, certains auteurs ont travaillé sur des problématiques de recherche autour des leaders d'opinion dans des domaines tels que la politique, la gestion et la consommation. A ce titre plusieurs travaux peuvent être évoqués. Les premiers concernent la mise en évidence d'un modèle d'influence à deux temps avec la naissance du leader d'opinion. (Lazarsfeld, Berelson et Gaudet, 1948). Les seconds portent sur la définition des caractéristiques des leaders d'opinion.

En effet, Pour Lazarsfeld et Katz, le leader pourrait être identifié selon trois dimensions :

---

<sup>21</sup> Everett M. Rogers, "Mass media and interpersonal communication", in *Handbook of communication*, Chicago, Rand McNally College publishing company, 1973, p. 291

- Qui suis-je ?, cette question renvoie aux traits de personnalité ;
- Qu'est ce que je connais ?, on parlera ici de connaissances acquises et du domaine d'expertise ;
- Quelles personnes je connais ?, il s'agit de la position et la visibilité sociale.

Dans le contexte de ce travail, le leader d'opinion à la FASA se retrouvent dans trois catégories distinctes : les responsables administratifs, les enseignants et les hommes de médias. Ceux-là peuvent être considérés comme des relais potentiels à la diffusion de l'information scientifique et technique auprès des étudiants et de la population. Car, nous avons identifié la connaissance et l'expertise comme étant un trait prépondérant dans les études dont nous venons d'en faire allusion ci-dessus. Et, pour la simple raison que les enseignants se recrutent parmi l'élite intellectuelle, on présume qu'ils ne peuvent diffuser une information que lorsqu'ils sont suffisamment informés.

#### **b- Quels sont les facteurs qui facilitent l'influence de l'opinion ?**

La vie sociale ne se présente pas seulement à nous sous des formes ambiguës et complexes. Elle nous offre quand même un certain nombre de mécanismes susceptibles de réduire et de vaincre cette ambiguïté. L'influence figure parmi les facteurs qui réduisent l'ambiguïté au sein de la société. Pour Raymond Boudon et François Bourricaud, l'influence peut être définie comme : « *N'importe qu'elle forme d'action de A (l'influenceur) s'exerçant d'une manière efficace sur B (l'influencé). L'influence appartient donc à la famille des relations de pouvoir* »<sup>22</sup>. En tant que besoin inamovible de l'homme, la communication a été à la base des relations et de la construction humaine. Car, le seul fait d'élaborer une pensée, la faire partager par les autres et la commuter en action n'est possible que si l'on se comprend ou si l'on parle le même langage. L'homophilie et l'empathie sont des éléments qui permettent de fluidifier les relations entre l'émetteur et le récepteur.

---

<sup>22</sup> Boudon, Raymond et Bourricaud François, *La sociologie critique*, op. cit. p. 318

- **Homophilie**

L'homophilie est un terme qui dérive du grec homoios et signifie égal. Elle désigne également une sorte d'attirance sentimentale ou sexuelle d'un individu pour un autre individu du même sexe. L'homophilie suscite une forme de communication symétrique qui se déroule entre un groupe de personnes ayant une certaine similarité, laquelle peut être liée à l'identité culturelle, à la croyance religieuse et à d'autres facteurs tels que le secteur professionnel et syndical. Barnlund et Hardland diront d'ailleurs : « *More effective communication occurs when source and receiver are homophilous* »<sup>23</sup> Fort de ce qui précède, on peut également le dire à la lumière des travaux de Paul Lazarsfeld sur le choix des électeurs américains, que c'est l'homophilie qui détermine même le vote de la population en faveur de tel ou tel candidat.

- **Empathie**

L'empathie est une notion qui désigne la compréhension des sentiments et des émotions d'un autre individu voire, dans un sens plus général, de ses états non-émotionnels, comme ses croyances. Elle est l'habilité d'un individu à se projeter dans le rôle de l'autre et se faire confondre à ce dernier. L'empathie est donc une condition favorable à la compréhension du message émis par l'émetteur. C'est l'une des stratégies utilisées par les entreprises dans les relations qu'elles entretiennent avec leurs clients.

- **Normes sociales**

Une norme au sens strict du terme est un principe ou une règle qui gouverne une activité donnée. C'est un critère auquel se réfère tout jugement de valeur. Gustave Nicolas Fischer définit la norme sociale comme étant : « *Un type de pression cognitive et psychosociale se référant à des valeurs dominantes et des opinions partagées dans une société* »<sup>24</sup> Chaque groupe social met sur pied un certain nombre d'éléments comportemental qui sert de référence. Ces éléments à la longue fondent une certaine identité culturelle acceptée de tous. Dans une société, la

---

<sup>23</sup> Barnlund et Hardland cité par Roger Everett, *Handbook of communication*, op cit. p. 301

<sup>24</sup> Fischer Gustave-Nicolas, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, 2e éd., Paris, Dunod, 1996, p.

norme fonctionne sous une forme impérative. Sa non-observation peut entraîner des sanctions diffuses ou énoncées. C'est pourquoi le discours qui tourne autour de l'homosexualité n'éprouve pas l'assentiment de certains groupes religieux.

Les normes dans certaines disciplines scientifiques sont élaborées par les pairs. L'obéissance à cette norme permet de créer un sentiment qui favorise la circulation et l'acceptation d'un certain message. C'est par rapport à cette situation que le discours de l'élite intellectuelle peut donc être accepté sans le moindre problème dans une communauté scientifique.

- **Soumission**

La soumission est une disposition volontaire d'un individu à accepter ou à obéir à quelqu'un ou à quelque chose. Il s'agit d'un type d'influence qui consiste à amener quelqu'un à se comporter de façon différente qu'à son habitude, en le manipulant de telle sorte qu'il a le sentiment de faire ce qu'on lui demande. La soumission est une sorte de brimade que chacun se donne volontairement en acceptant certaines dispositions de la société sans opposition. Les leaders d'opinion ont longtemps utilisé ce facteur pour faire accepter leur message par le public.

### **3- La théorie de la diffusion de l'innovation**

La théorie de l'innovation développée par Rogers Everett dans les années 85 est une suite logique des théories sus-évoquées. Dans ses travaux Everett essaie de mettre en relation deux types de communications : la communication interpersonnelle et la communication médiatique. Dans ses conclusions, il dira que la communication interpersonnelle évolue en deux temps et qu'elle est très efficace en termes de persuasion, car son niveau de feedback est très élevé. Alors, que la communication médiatique s'effectue en un seul sens. Malgré sa rapidité, cette forme de communication apporte beaucoup plus de connaissances à l'individu que d'influence à proprement parlé : « *A person can change to a different radio station, switch television channels, or put down a magazine with far greater ease than he can turn off another human being* »<sup>25</sup> Il rejoint ainsi Lazarsfeld dans sa théorie et apporte

---

<sup>25</sup> Everett M. Rogers, *Handbook of communication*, op cit. p. 298

ainsi une réflexion supplémentaire sur la philosophie de la persuasion du public à accepter le changement.

Dans la littérature économique relative à la diffusion de l'innovation, on peut, schématiquement, distinguer trois grandes catégories de modèles :

- la première catégorie est celle des modèles fondateurs de Bass puis de Mansfield, dits modèles logistiques, dans lesquels la logique est celle de la cinétique chimique, résumé ainsi qu'il suit : « *dans un monde sans frottement les agents ont une équiprobabilité de rencontre deux à deux et sont simplement dotés d'une réceptivité individuelle qui modère par un paramètre la probabilité de transmission inter-individuelle* »<sup>26</sup> ;
- la seconde catégorie est celle des modèles dits épidémiques. Ici les agents sont localisés dans une structure généralement métrique où les voisinages sont définis de manière spatiale. La communication se fait d'individu à individu, ce qui apparente cette approche aux réseaux de communication, *modulo* un facteur individuel de réceptivité. Les problèmes de diffusion s'apparentent alors ici à des modèles de percolation ;
- la troisième catégorie enfin est celle des réseaux d'influence sociale, dans lesquels l'agent est situé dans une structure de nature résiliaire où la progression de l'influence est contingente d'effets de cumul.

### **III- Rapport entre l'étude et les différentes théories**

Dans cette partie de notre travail nous allons tenter d'établir un lien usuel entre les différentes théories dont nous venions d'en faire allusion et un prétendu schéma virtuel de la diffusion de l'information à la FASA. A cet effet, nous allons à titre de justification donner les raisons évidentes de l'utilisation de tel ou tel modèle.

---

<sup>26</sup> Alexandre Steyer et Jean-Benoît Zimmermann, « influence et diffusion de l'innovation », in *mathematics and social sciences*, 42<sup>e</sup> année N° 168, 2004 p. 43- 57

## **1- De la théorie de la piqûre hypodermique**

Nous avons invoqué cette théorie au cours de notre analyse à cause de son efficacité sur le plan pratique. La diffusion d'un message est toujours motivée par l'envie et le souci que ce message puisse atteindre le récepteur. En utilisant Internet comme outil de diffusion de masse ayant un effet particulier auprès du public la FASA pourra donc se créer une notoriété susceptible d'aller aux confins du monde. Cette notoriété consistera à rendre sa production scientifique visible et assurer la promotion de ses chercheurs de par le monde entier. Il est bien vrai, avoir un site Internet n'est pas une difficulté, mais c'est la visibilité qui en est une autre. En fait, comment faire pour que tout le monde entier, ou du moins les spécialistes du secteur puissent accéder à l'information agricole produite à la FASA ? Cette interrogation met en lumière la complexité qui existe au niveau de la diffusion de masse via Internet.

En conclusion, la communication médiatique, quel que soit certains avantages qu'elle procure en matière de propagation rapide de l'information n'est pas une panacée car un certain nombre de problèmes demeure encore, celui de l'accès à Internet par un grand nombre de personnes à qui est destiné le message. Si nous prenons l'exemple d'un paysan ou d'un fermier situé dans un village sans électricité, il est en réalité difficile pour lui d'accéder à cette innovation. Car, dans notre pays l'énergie électrique et la connexion Internet sont encore très loin des réalités sociales. Il y a lieu de noter aussi que ce n'est pas tout le monde qui s'expose à l'information diffusée par les medias.

## **2- De la théorie de Two-step flow of communication**

Pour diffuser l'information agricole de manière efficace nous avons également fait appel à cette théorie de Paul Lazarsfeld, qui à notre avis présente un atout indéniable. Il faut se le dire que nous sommes dans un secteur scientifique où l'information diffusée doit revêtir une certaine valeur, à savoir : la pertinence et la véracité du message. Pour cette raison, l'implication des leaders d'opinion que la FASA dispose, dans le processus de diffusion de l'information scientifique et

technique aura une portée objective en termes de validité et de crédibilité. L'utilisation des relais que sont les leaders d'opinions à savoir : les responsables académiques (Doyen, vices-doyens), enseignants et chercheurs peut permettre de mieux déceler et lever un certain nombre d'obstacles. Le relais que constituent certains partenaires tels que les Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la recherche scientifique, et les journalistes peuvent être un atout dans la diffusion des résultats de la recherche agricole. Ces Ministères développent également dans leurs programmes des pôles de recherche. Alors, si ces programmes pouvaient agir en synergie avec la recherche universitaire, cela pourra créer un dynamisme utile pour le développement du pays. Les membres de la société civile sont également des potentielles courroies de transmission de l'innovation auprès de la population, car, l'amélioration des conditions de vie de la population est un crédo sur lequel s'appuient les activités de certaines associations, syndicats et organisations non gouvernementales.

### **3- De la théorie de la diffusion de l'innovation**

Le but principal de la recherche scientifique est de provoquer un changement significatif à partir d'une situation jugée problématique ou peu satisfaisante, pour migrer vers une position nouvelle acceptable : c'est l'innovation. Bien que n'ayant pas une position prépondérante dans le cadre ce travail par rapport aux théories précédentes, nous nous sommes suffisamment imprégnés de ce mode de diffusion pour satisfaire la curiosité relative à persuasion dans la conviction de l'opinion publique. L'expérience a montré que le récepteur peut se fermer facilement à certaines informations et s'ouvrir d'autres, tout cela en vertu d'un certain nombre de préjugés défavorables ou d'une croyance aux relents pathologiques. Par exemple, il suffit d'évoquer juste un problème de plagiat pour que les étudiants laissent de côté tout ce qui est écrit par tel ou tel enseignant. Par ailleurs, le manque de rigueur dans l'organisation officielle des examens n'a-t-il pas contribué décrédibiliser tout une faculté ou établissement entier ?

Bien plus, l'intégration des TIC dans le processus de la recherche scientifique à l'heure actuelle relève de l'innovation. Or, nous avons comme impression qu'il y a

des pesanteurs relatives à l'implémentation des nouvelles technologies dans le fonctionnement de cet établissement à l'interne tout comme à l'externe. Cette situation en partie peut être imputable au problème de rupture entre l'ancienne façon de faire et les nouvelles mutations. Une sorte de résistance face à l'innovation. C'est pour cette raison que l'usage des nouvelles technologies dans la diffusion de l'information agricole fait problème dans cet établissement.

En définitive, qu'il s'agisse de la « piqûre hypodermique », du « Two-step flow of communication » ou de la « diffusion de l'innovation » nous avons fait appel aux théories de diffusion en sciences de l'information et de communication dans le souci de l'efficacité que présente chacune des trois théories en matière de communication. A la question de savoir quels sont les obstacles qui entravent la bonne diffusion de l'information scientifique et technique à la FASA ? Nous allons nous appesantir exclusivement sur la théorie du « Two step flow of communication » comme base scientifique de l'analyse de cette problématique.

## CHAPITRE II : PROFIL DU CADRE D'ETUDE

La FASA est l'un des sept établissements que compte l'Université de Dschang aujourd'hui. Elle est le pilier en termes de formation et de production de l'information agricole au Cameroun, et en constitue d'ailleurs une référence avérée, vue l'expérience acquise au fil du temps. Passé d'une simple école à une Faculté toute entière, il faut comprendre que cet établissement dispose d'une solide maturité et d'une compétence indéniable sur laquelle le Cameroun peut compter pour résoudre les problèmes liés aux questions de l'agriculture et le développement du monde rural. Avec plus de cinquante années au service de la formation et de la recherche dans le domaine agricole, la FASA possède un fonds documentaire très riche et multivarié, qui, avec le concours des TIC peut constituer un réservoir d'informations dans lequel peuvent venir puiser les chercheurs nationaux et internationaux.

### **I – Historique**

La FASA à l'heure actuelle est l'aboutissement d'un long processus empreint d'une multitude de mutations qui ont accompagné l'histoire de notre pays depuis les indépendances.

Une histoire qui commence en 1960, avec la création de l'Ecole Nationale Camerounaise d'Agriculture (ENCA) à Yaoundé. Au départ, les missions de l'ENCA tournaient principalement autour de la formation des cadres nationaux en vue de combler le déficit en personnel, provoqué par le départ massif des étrangers.

Deux années après, c'est-à-dire en 1962, juste aux lendemains de la réunification des deux Cameroun survient alors une première mutation : l'ENCA devient EFSA, entendez, Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture à la faveur du décret N°62-DF-372 du 08 octobre 1962. Elle est directement rattachée à l'Université fédérale du Cameroun à Yaoundé. Cette situation trouve une justification très

pertinente, car, en dehors de l'aspect formation, la recherche était un volet très important à capitaliser d'où la tutelle universitaire.

En 1972, les deux Cameroun s'unifient pour former la République unie du Cameroun. Et ceci entraîne bien évidemment la transformation de l'EFSA en ENSA ou Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie pour être en parfaite symbiose avec la nouvelle donne. C'est pourquoi l'adjectif fédéral a disparu de la dénomination de cette école au détriment de national afin de lui donner un caractère unitaire. Cependant, le concept d'agronomie voit le jour, ce qui amène ladite école à amorcer un autre pan de son évolution.

Par décret n°77/108, du 28 avril 1978 est créé le Centre Universitaire de Dschang. L'Institut des Techniques Agricoles (ITA), établissement aussi nouvellement créé et l'ENSA font partie intégrante de ce centre. Elle ne change pas de dénomination, mais, se délocalise et quitte la tutelle académique de l'Université de Yaoundé. Le premier établissement formait les cadres moyens et le concours d'entrée se faisait avec le niveau de brevet d'études du premier cycle (BEPC). Le deuxième quant à lui dispensait une formation pour le cycle d'ingénieur des travaux (BACC + 3).

En 1988, les contraintes financières entraînées par une récession économique provoquent la fusion de l'ITA et l'ENSA, donnant ainsi naissance à l'Institut national de développement rural (INADER) suite à l'arrêté N° 612 CAB/PR du 14 octobre 1988.

En 1993, on assiste à une réforme universitaire au cours de laquelle tous les centres universitaires ont été érigés en Université. Le décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création de l'Université de Dschang transforme l'INADER en Faculté d'agronomie et des sciences agricoles avec une organisation et des missions précises.

## **II – Missions**

Les missions de la FASA se diluent dans celles de l'Université de Dschang, contenues dans le décret N° 93/029 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang, qui se résument autour de la trilogie suivante :

- enseignement ;
- recherche scientifique ;
- appui au développement social.

En dehors de ces missions dites générales, la FASA dispose des missions spécifiques qui visent à donner aux étudiants des connaissances scientifiques, techniques et professionnelles dans divers domaines de l'agriculture. La dispensation de ces connaissances repose sur l'alternance des méthodes et outils pédagogiques ci-après :

- cours magistraux ;
- travaux pratiques et dirigés ;
- travaux agricoles et professionnels ;
- voyages d'étude ;
- stages en milieu professionnel.

## **III - Cycles de formation**

Les cycles de formation dans cette Faculté épousent l'architecture du système Licence, Master et Doctorat (LMD) avec quelques particularités significatives qui tardent à disparaître au fil du temps. Il s'agit en l'occurrence du cycle de :

- Technicien supérieur ;
- Ingénieur de travaux ;
- Ingénieur de conception ;
- Master ;
- Doctorat.

## **IV - Organisation de la recherche scientifique**

L'homme a toujours voulu comprendre le monde et la société dans lesquels il vit, et depuis plusieurs siècles, c'est la recherche scientifique qui tente de répondre à ce besoin. La recherche a d'abord une dimension culturelle. Elle consiste à connaître et comprendre la nature qui nous entoure, mais comme elle rend possible, jusque dans ses aspects les plus fondamentaux, la maîtrise de cette nature, elle est aussi, de fait, un enjeu de puissance autant que de pouvoir. La science et la technologie ont provoqué des mutations profondes dans nos sociétés : en changeant notre vision du monde et nos modes de vie, elles sont devenues des composantes essentielles de l'activité humaine dans les sociétés modernes.

La recherche scientifique est l'activité principale qui permet à une Institution savante d'accroître sa littérature grise et sa production scientifique. Elle ne peut se dérouler sans une organisation juridique et structurelle qui sous-tend son activité.

Au niveau des étudiants, la recherche scientifique à proprement parlé se fait particulièrement aux cycles d'ingénieur de conception, de Master et de Doctorat, sous l'encadrement d'un enseignant. Le but de cette recherche est de produire un mémoire pour les ingénieurs de conception, une thèse de Master pour le cycle Master et une thèse de Doctorat pour le cycle de Doctorat.

En ce qui concerne les enseignants, la recherche permet de produire les articles scientifiques, communément appelé publication faite par une revue scientifique après approbation des pairs. Un travail de recherche peut être poussé à fond dans l'optique de la production d'un ouvrage scientifique.

### **1 – Les axes de la recherche**

La recherche est un univers complexe où les activités à caractère scientifique ou technologique très diverses constituent un véritable continuum. On distingue ainsi trois types de recherche : la recherche fondamentale, la recherche appliquée, et la recherche et le développement (R&D).

La recherche fondamentale regroupe l'ensemble des travaux théoriques et expérimentaux permettant d'acquérir de nouvelles connaissances sur les phénomènes et les faits observables dans la nature ou la société.

La recherche appliquée quant à elle, a pour but d'enrichir les connaissances scientifiques afin de les appliquer dans tous les secteurs de l'activité humaine : l'industrie, l'agriculture, la santé, l'énergie, etc. Cette distinction entre recherche fondamentale et recherche appliquée ne doit pas cacher le fait qu'il existe souvent une continuité entre ces deux types de recherche.

La recherche et développement est un concept apparu au début de 1960, sous l'influence notamment de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques). Elle englobe l'ensemble des activités scientifiques et technologiques qui produisent des connaissances et qui s'appuient sur les savoirs acquis pour mettre au point des techniques nouvelles et développer des applications de découvertes scientifiques.

Les types de recherche faite à la FASA sont la recherche fondamentale et la recherche appliquée, toutes orientées vers la résolution des problèmes de développement dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de l'environnement dont voici les grands axes :

- contribution à la connaissance des ressources génétiques locales et introduites ;
- identification, inventaire et épidémiologie des maladies des plantes ;
- amélioration de la reproduction des ruminants au Cameroun ;
- inventaire et évaluations des produits agricoles et industriels utilisables en alimentation animale ;
- femmes et jeunes dans le développement ;
- diffusion et adoption des innovations agro-technologiques ;
- économie de la gestion des ressources naturelles ;
- transformation des produits agricoles ;
- finances agricoles ;
- taeniose cysticerose porcine et humaine au Cameroun.

## **2- L'organisation juridique**

La recherche scientifique à la FASA s'effectue dans un cadre bien défini, réglementé par une série de textes dont la plus importante est d'abord le décret N° 99/201 du 17 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement du conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technique au Cameroun. L'une de ses attributions essentielles consiste à coordonner l'ensemble des activités de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et technique sur le territoire national.

L'arrêté N° 253 du 30 octobre 1994 portant organisation et fonctionnement du CCIU (Comité Consultatif des Institutions Universitaires), en son article 15 recommande les rapports de recherche comme pièce à fournir par un enseignant postulant au changement de grade.

Il est d'ailleurs complété par l'arrêté N° 045/MINESUP/DFO du 27 novembre 1995, fixant les critères de recrutement et de promotion des personnels enseignants applicables par le CCIU. A l'article 3, l'assistant candidat au grade de chargé de cours est astreint à une publication, s'il est détenteur d'un Ph.D, deux publications s'il est nanti d'un Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle ou un Master avec thèse, ou autre diplôme équivalent. A l'article 8, le chargé de cours, en dehors des autres pièces à fournir, justifiant six publications, ou un ouvrage et trois publications peut passer au grade de maître de conférences. Le maître de conférences ayant écrit un livre et trois publications, peut être inscrit sur la liste d'aptitude au grade de professeur.

Le circulaire N°00/0005/MINESUP/CAB du 30 juin 2000 relative aux modalités de rémunération des prestations des enseignants au titre de l'encadrement des mémoires et thèses dans les Universités d'Etat est une ponction financière qui apporte un appui au suivi des travaux de recherche effectués par les étudiants en vue de l'obtention du diplôme au niveau de certains cycles de formation, notamment les diplômes d'ingénieur de conception, de Master et de Doctorat.

Dans le même registre, les enseignants du supérieur bénéficient d'une allocation trimestrielle d'appui à la recherche dont les montants varient en fonction de grade. En réalité, ces indemnités découlent souvent des revendications salariales. L'Etat usant de subterfuge, crée de nouvelles indemnités pour éviter que ces sommes ne se retrouvent dans la structure du salaire d'un enseignant. En conséquence, les bénéficiaires ne considèrent pas souvent ces augmentations comme une contribution à leurs dépenses de recherche mais plutôt comme un moyen d'existence additionnel.

Fort de ce qui précède, l'activité de la recherche occupe une place fondamentale dans la carrière d'un enseignant de la FASA en particulier, et ceux du supérieur au Cameroun en général. Les publications et les ouvrages sont les témoins d'un intense travail scientifique, synonyme de solutions aux problèmes de l'agriculture et partant, du développement rural du Cameroun. Cependant, il reste à savoir si toutes ces productions scientifiques bénéficient d'une attention particulière, toutefois que le changement de grade est effectif. Il est naturellement bon de savoir qu'une meilleure organisation et une gestion suffisante de tous ces supports de communication scientifique pourra constituer un patrimoine qu'il faille falloir léguer à la postérité.

Il est nécessaire de mener une réflexion sur le statut du chercheur dans nos Universités. L'enseignant est régi par le statut d'enseignant mais toute sa carrière dépend de la qualité des résultats de ses recherches et non de la qualité de ses enseignements. C'est peut être la raison pour laquelle, dès qu'il plafonne dans sa carrière, il a tendance à se détourner de la recherche.

### **3- L'organisation structurelle**

L'organisation structurelle ressort toujours de la série de textes juridiques dont la teneur consiste à la mise sur pied d'une organisation administrative en vue de donner une lisibilité et une traçabilité à l'activité de la recherche scientifique. Ces textes figurent parmi les multiples décrets et arrêtés dont a fait objet l'enseignement supérieur au Cameroun.

La véritable organisation structurelle de la recherche agricole à la FASA date de 1988 à la suite du décret N°88/1489 du 07 octobre 1988 portant réorganisation du Centre universitaire de Dschang. A la section IV, il est créé une division de la recherche et de l'appui au développement placée sous l'autorité d'un chef de division dont voici quelques attributions, du moins ce qui concerne la recherche, il est chargé :

- des programmes de recherche ;
- de la diffusion des résultats de la recherche ;
- des relations avec les organismes de la recherche...

Le service de la recherche, l'une des entités de cette division s'assure :

- du suivi des programmes de recherche ;
- de la liaison avec les organismes de recherche ;
- des publications scientifiques ;
- des séminaires et colloques scientifiques.

Cette organisation était très objective à cette époque, mais, cinq années plus tard, le décret N° 93/029 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang vide complètement la FASA de la plupart de ces attributions liées à l'implémentation de la recherche agricole au détriment de la direction des affaires académiques et de la coopération, rattachée à l'administration centrale universitaire. A ce niveau, la division de la recherche et du développement est chargée :

- de la recherche fondamentale ;
- de la valorisation du potentiel scientifique et technique de l'Institution ;
- de la centralisation des projets de recherche en vue de leur examen par la commission scientifique...

Ces attributions, à notre avis, sont tellement floues et éparses au point d'être inefficaces sur le plan de la communication scientifique ou même de la valorisation des résultats de la recherche. A ce niveau, seules les publications des enseignants seraient prises en compte, en vue d'un éventuel changement de grade. Les travaux des étudiants et les actes de conférence ne méritent pas une attention particulière.

Bien plus, elles couvrent tous les établissements facultaires et Instituts de l'Université de Dschang.

Dans le même décret, l'article 125 qui confère au Vice-doyen en charge de la recherche et de la coopération n'accorde pas une place de choix à une organisation efficiente assortie d'un suivi efficace de l'activité de la recherche scientifique, ainsi que les résultats qui en découlent. Cette situation est contagieuse à presque toutes les Universités africaines : *« L'une des caractéristiques principales de ces organes est leur faible influence sur la recherche. Les conseils scientifiques dont le rôle d'impulsion de la recherche et d'appui technique à l'assemblée de l'Université est crucial, peinent à jouer leur rôle, se contentant le plus souvent de tâches routinières ou secondaires. »*<sup>27</sup>

## **V - Les difficultés de la recherche**

La recherche scientifique est la seconde mission de l'Université au Cameroun. C'est une activité qui nécessite des gros moyens financiers et une attention particulière pour qu'elle produise le résultat escompté. Or, à l'heure actuelle, la recherche est le secteur d'activité qui peine à décoller parce qu'elle ploie sous le poids de difficultés d'ordre pécuniaire et administratif, et parfois des conflits des acteurs du domaine.

### **1 – L'insuffisance du financement**

L'un des problèmes majeurs de la recherche dans cet établissement est l'insuffisance des moyens financiers. Entre 2010 et 2012, une somme de 113.350.000 F/CFA a été allouée annuellement pour couvrir les dépenses liées à la recherche et à la coopération, soit environ 29% de 400.750.000 F/CFA, représentant la dotation budgétaire annuelle de cet établissement pour ces deux années. Néanmoins, les libellés des rubriques sont tellement flous au point où les dépenses y afférentes sont diluées dans le fonctionnement des bureaux et les primes diverses.

---

<sup>27</sup> Hathie, Ibrahima, *Etat des lieux de la gouvernance universitaire en Afrique de l'ouest et du centre : rapport de synthèse*, Montréal, CRDI, 2009, p.15

La faiblesse des ressources financières affectées à la recherche est souvent avancée pour expliquer l'influence limitée des organes de pilotage sur les équipes de recherche et laboratoires créés parfois sur l'initiative des enseignants-chercheurs. La plupart des départements signalent l'inexistence d'un budget dédié exclusivement à la recherche. Pourtant conclure que le financement de la recherche est inexistant serait une affirmation fautive, ce sont plutôt les mécanismes d'allocations des ressources financières au profit de la recherche qui sont défectueux : entre indemnités et primes de recherche, l'Etat camerounais consacre des sommes importantes qui sont directement versées dans les salaires des enseignants sans que les bénéficiaires ne soient redevables d'un quelconque résultat de recherche.

Or, au niveau de la répartition budgétaire, force est de constater que l'administration universitaire accorde peu de provision financière en vue d'accompagner les chercheurs, les départements et les laboratoires dans la conduite de la recherche. Pourtant, la FASA brasse par an plus de quatre cent million de franc CFA.

## **2- Le manque du personnel administratif**

Le manque de personnel administratif en charge de la recherche est un handicap très sérieux qui entrave la bonne gestion et le suivi des résultats de la recherche scientifique à la FASA. Depuis près de vingt ans, il n'y a pas de nomination des chefs du bureau à l'Université de Dschang, ce qui fait que l'organisation et le fonctionnement de la division de la recherche et de la coopération ne repose que sur le Vice-doyen et son chef de service. Ceux-ci étant tous des enseignants, ils sont véritablement absorbés par des occupations académiques qu'administratives. A cet effet, les recherches faites par les chercheurs, les enseignants et les étudiants dans les laboratoires sont insuffisamment canalisées. C'est pourquoi, il est donc difficile que les résultats qui en découlent soient accessibles sur le plan national et international.

Parfois c'est aussi la distraction de fonds alloués à la recherche qui pose problème et poussent les chercheurs à abdiquer faute de résultat. Cette situation est beaucoup plus remarquable lorsque le financement provient des bailleurs de fonds.

Un comportement propre aux Universités africaines comme l'atteste ici le Professeur Ngotho Wa Kariuki de l'Université de Buea : « *La plupart du temps, les autorités de l'enseignement supérieur ne produisent pas de rapports appropriés ou détaillés sur les recherches entreprises, et ne mènent pas des activités de suivi de recherche. Cet état de chose empêche davantage les bailleurs de fonds d'accorder des subventions à la recherche.* »<sup>28</sup>

### **3 – Un magasin appelé bibliothèque**

La documentation est un élément fondamental en recherche scientifique. Un problème social tire souvent ses origines à une époque antérieure. On ne peut donc entreprendre un travail de recherche sans toutefois regarder dans le rétroviseur pour rassembler les expériences et la littérature élaborée par les autres. La qualité d'une recherche est parfois fonction de la qualité des documents rassemblés pour la revue de la littérature. Si les documents datent d'une vieille époque, il faudra comprendre que vous pouvez vous décarcasser sur un sujet déjà connu et traité longtemps à l'avance.

Or, la FASA ne dispose pas d'une bibliothèque digne de ce nom, ni même dans les multiples départements qu'elle regorge. Pour l'heure une salle de classe faisant office de magasin a été aménagée pour les besoins de la cause, mais, à l'intérieur on retrouve des vieux documents du défunt Centre de recherche phytosanitaire d'Afrique, un organe de l'Union Africaine qui s'est éteint à la suite de la mort de son promoteur. Aucune organisation, ni même un personnel affecté pour la gestion et le fonctionnement de ce service. D'ailleurs, l'organigramme de cette Faculté ne préconise même pas l'existence d'une bibliothèque.

La Bibliothèque Centrale de l'Université de Dschang, qui accueille souvent la plupart des étudiants et enseignants de cette Faculté, n'est non plus organisée par

---

<sup>28</sup> Ngotho, Wa Kariuki, « Une étude sur les défis du financement de la recherche dans les Institutions d'enseignement supérieur en Afrique », in *Actes de la conférence de l'association des Universités africaines sur le développement durable en Afrique : le rôle de l'enseignement supérieur*, Montréal, CRDI, 2009, p. 27

un texte réglementaire et se trouve coincée par l'initiative d'innovation afin de venir au chevet de la recherche scientifique dans cet établissement. Elle ne dispose non plus suffisamment de moyens financiers pour acquérir les ouvrages récents dans le domaine de l'agronomie. En tout et pour tout, une rondelette somme de 12.000.000 F/CFA toutes taxes comprises (TTC) par an de dotation budgétaire pour l'achat des ouvrages pour les 25.000 étudiants repartis dans les 06 établissements du campus principal de Dschang.

Internet qui propose une esquisse de solution à ce problème est inexistant dans l'enceinte de cet établissement. Aucune salle multimédia, aucun espace équipé d'ordinateurs et d'une connexion Internet pour les enseignants et les étudiants. Et quand bien même, il y en a une dans un bureau administratif, elle est tellement lente au point de ne pas exploiter le peu de bases et banques de données offertes à travers la coopération internationale (AGORA et OARE). Donc, l'établissement en question n'offre pas suffisamment de possibilité pour être à la pointe de l'IST à ce moment précis où Internet est incontournable pour le développement dans plusieurs secteurs d'activités scientifiques.

#### **4 – Les laboratoires sans financement adéquat**

Les laboratoires sont un véritable instrument d'expérimentation des travaux scientifiques. Leur appui à la recherche est incommensurable au niveau de l'analyse des données. La FASA dispose sur papier de 16 laboratoires répartis ainsi qu'il suit :

- Laboratoire d'analyse des sols et de chimie de l'environnement ;
- Phytopathology laboratory ;
- Laboratory of applied agricultural entomology ;
- Laboratoire de nutrition et d'alimentation animale;
- Laboratoire d'ichtyologie et d'hydrobiologie appliquée ;
- Laboratoire de santé animale ;
- Laboratoire de production animale ;
- Water management laboratory ;
- Laboratoire de génie agricole ;
- Laboratoire d'agriculture et de physiologie végétale

- Laboratoire de génétique, amélioration et biotechnologie végétale ;
- Laboratoire de prospection, cartographie et conservation des sols ;
- Laboratoire d'économie de production et d'étude de marché ;
- Laboratoire des sciences sociales et environnementales ;
- Laboratoire interdisciplinaire de faune et de production de la nature ;
- Laboratoire de sylviculture et des technologies du bois.

Chaque laboratoire dispose d'une ligne budgétaire annuelle dont le montant varie entre 1.000.000 et 5.000.000 F/CFA TTC. Cette dotation d'après certains responsables, est toujours insuffisante pour mener à bien une recherche. Les dépenses sont toujours concentrées sur l'achat des fournitures de bureau, les frais de mission, les frais de carburant et les primes de panier. La provision relative à l'achat des produits, consommables et réactifs est souvent dérisoire, et varie entre 500.000 et 1.000.000 F/CFA TTC. Une situation qui les confine à un rôle beaucoup plus pédagogique que de servir d'appui réel à la recherche scientifique et technique.

## **5- Les conflits générationnels**

De l'avis de certains responsables, les conflits générationnels qui peuvent exister entre certains enseignants sont parfois les mobiles qui entravent le bon fonctionnement de la recherche au niveau de la FASA. Dans certains cas, il peut arriver que la publication d'un enseignant soit bloquée sans aucune raison fondamentale, ou, l'édition de la revue « Sciences Agronomiques et Développement » retardée durant une longue période pour empêcher certains enseignants de changer de grade. Ce problème est l'un des vieux maux qui minent beaucoup de secteurs d'activité en Afrique. Parfois, les différences de visions ont toujours amené les jeunes chercheurs à se faire brimer par les plus anciens, comme le constate d'ailleurs, Elie Mavoungou : *« Un autre type de difficultés vient du conflit des générations. Il y a d'une part les fondateurs qui sont plutôt nationalistes et engagés, assez proches des problèmes de terrain ; ils ont participé à la création des Institutions de recherche existantes et au maintien des services vitaux. D'autre part, il y a la génération suivante, plus professionnelle, qui crée les instances de régulation et impose des normes du métier, et une génération plus jeunes encore bien formée*

*aux problématiques de pointe, pourvues des thèses obtenues dans le cadre de la coopération internationales. Ces derniers sont attirés par la recherche avec des visées d'application concrète... C'est la génération des techniciens qui s'activent dans les Universités. Les relations entre les générations ne sont pas toujours simples »*<sup>29</sup> Cette situation a toujours été le lot quotidien de quelques jeunes enseignants en milieu universitaire africain. Elle crée des frustrations qui à la longue deviennent une raison fondamentale de la fuite des cerveaux dont est victime l'Afrique.

## **6 – L'insidieuse pratique des heures complémentaires**

L'insuffisance des enseignants est apparemment la raison fondamentale qui amène les autorités de cette Faculté à créer des heures supplémentaires. Il arrive parfois qu'un enseignant aille au delà des heures normales de cours pour satisfaire le programme. Sous un autre chapitre, les heures complémentaires sont un moyen « d'arrondir les fins de mois » des enseignants, car, elles sont calculées et payées. Une situation qui entrave le bon fonctionnement de l'activité de la recherche scientifique dans cette Faculté. Car, il est vraiment difficile qu'un enseignant qui ploie sous le poids de l'enseignement puisse avoir suffisamment de temps pour se consacrer à l'activité de la recherche.

## **7- Le phénomène de la recherche déléguée**

La recherche déléguée consiste à confier un travail de recherche à quelqu'un d'autre que soi-même. Le plus souvent, ce sont les étudiants en Master ou en Doctorat à qui certains enseignants laissent carrément leurs travaux, pour en devenir l'auteur ultérieurement. Il est bien vrai que cette pratique est une sorte d'initiation dont bénéficient ces étudiants. Mais, il faut déplorer ici l'absence d'une honnêteté intellectuelle, car il arrive souvent que l'enseignant en question publie ces travaux dans le cadre de changement de grade. Cette pratique malheureusement constitue un véritable obstacle pour l'avancement de la recherche dans cette Faculté.

---

<sup>29</sup> Mavoungou, Elie, *La recherche scientifique en Afrique : idées nomades*, Paris, Karthala, 2008, p. 30

En définitive, la recherche au XXI<sup>e</sup> siècle est moins destinée à la poursuite de la connaissance et de l'avancement du savoir qu'à la production de bénéfices et à l'amélioration de la qualité de vie de toutes les couches de la société. Autrement dit, il n'est plus question pour nos Universités d'être des réservoirs de savoirs endogènes et de la propriété intellectuelle. Il est par conséquent impératif qu'elles ne s'intéressent plus exclusivement à la recherche comme activité de routine, mais que celles-ci apportent plutôt des réponses aux questions qui contribuent au développement de notre pays, surtout en matière de création d'emplois et de réduction de la pauvreté.

Fort de ce qui précède, la recherche agricole est au cœur du développement du Cameroun à l'heure actuelle. Ceci exige des ressources (équipements, technologie, finances, etc.). En soi, le financement provenant de fonds consolidés est basé sur les bénéfices économiques que la recherche produira et de la manière dont elle contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Après le travail de collecte de données ou les expériences de laboratoire, les résultats de la recherche sont présentés sous forme, d'ouvrages ou d'articles dans les revues scientifiques en ce qui concerne les enseignants. S'agissant des étudiants, leurs travaux sont contenus dans les mémoires ou les thèses. A la FASA, on retrouve également les abstracts qui répertorient les articles scientifiques publiés pendant une certaine période. Toutes ces ressources seront inventoriées qualitativement lorsqu'il s'agira de faire l'état des lieux de la diffusion de l'IST dans cet établissement.

## CHAPITRE III : ETAT DES LIEUX DE LA DIFFUSION DE L'IST

En guise de rappel, l'information scientifique et technique (IST) peut être définie comme l'ensemble des informations produites par la recherche et nécessaires à l'activité scientifique comme à l'industrie et la société toute entière. L'auteur ou le chercheur est au cœur du processus de production de la connaissance : il est à l'origine des recherches qui ont été menées et il peut être tout de même responsable de la diffusion de ses résultats ou bien cette fonction peut être aussi dévolue à l'institution qui a commandité cette recherche. Cette diffusion se fait par le biais des mémoires, des thèses et des publications scientifiques. Ces supports constituent donc les principaux vecteurs pour diffuser les nouvelles connaissances. Après la validation par le jury de soutenance ou le comité des pairs, ces documents doivent circuler le plus largement possible, car, l'accès immédiat aux derniers résultats de la recherche scientifique est un enjeu majeur pour la société.

Par ailleurs, de par sa nature très diversifiée, l'IST couvre tous les secteurs scientifiques et techniques. Elle se présente sous de multiples formes : articles, revues et ouvrages scientifiques, spécifications techniques décrivant des processus de fabrication, documentation technique accompagnant les produits, notices de brevet, bases de données bibliographiques, littérature grise, banques de données brutes, archives ouvertes et entrepôts de données accessibles sur Internet, etc.

Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser à l'état des lieux de la production scientifique de la FASA et les phénomènes actuels de sa diffusion auprès du public.

### **A- Inventaire de la production scientifique**

Avant de diffuser il faut d'abord produire, cette partie de notre travail est importante parce qu'il permet d'avoir une idée sur la production scientifique de cet établissement. A ce niveau, il n'est pas question d'avoir le nombre exact de ce qui a été produit comme document, mais la typologie des supports d'IST. A la FASA, nous

avons pu identifier les publications faites par les enseignants et les chercheurs, et les thèses et mémoires soutenus par les étudiants.

## **I - Les publications des enseignants**

Les publications des enseignants sont les articles et les ouvrages qu'ils écrivent dans la perspective de changement de grade. Dans les années 1992, c'était « Cameroon bulletin of animal production », entièrement dédiée à la zootechnie, qui, six années après a cédé sa place à la revue dénommée « Sciences Agronomiques et Développement ». C'est une revue à comité de lecture dans laquelle certains enseignants de cette Faculté font leurs publications. Toutefois, il convient de préciser que les enseignants ont aussi l'amabilité de publier le résultat de leurs travaux de recherche dans des revues internationales, surtout si ces travaux ont été effectués avec l'entremise des chercheurs étrangers ou financés par des organismes extérieurs.

### **1- La revue « Cameroon bulletin of animal production »**

#### **a- Présentation**

C'est en 1992 qu'elle a vu le jour, initiée par les enseignants du département des productions animales du Centre universitaire de Dschang. Elle publie les résultats des travaux originaux d'intérêt pratique pour le développement de l'élevage au Cameroun, en Afrique et autres régions tropicales. Cette revue dispose d'un comité éditorial fort de 08 membres. La revue a trois rubriques principales :

- les systèmes de production ;
- l'agropastoralisme ;
- la santé animale.

#### **b - Limites**

Cette revue n'a pas une périodicité déterminée. Il est bien vrai, dans le cadre de ce travail, nous avons beaucoup plus parcouru le premier numéro de cette

publication, qui n'avait aucune précision sur le mois et la fréquence de parution. La revue est dactylographiée à l'aide d'une machine à écrire électrique en vogue à cette période, et l'impression ronéotypée, ce qui n'offrait pas une bonne qualité de lecture. Elle n'était pas vendue et faisait partie de la littérature souterraine. Sur la couverture et au niveau des adresses des auteurs d'articles, il y avait tellement d'erreurs qui prêtaient à confusion. Par exemple, on parlait des enseignants du département des productions animales de l'Université de Dschang, alors qu'elle n'existait pas encore en 1992, date de la parution du premier numéro de cette revue. La traduction en anglais de cette mention fait état de « published by the faculty of animal science departement – University of Dschang ». De telles aberrations ne sont pas tolérées, pour ce genre de document dont la valeur scientifique est incommensurable. Cette revue n'était pas à vendre comme nous l'avons dit plus haut. Elle était simplement réservée aux enseignants dont les articles y ont été publiés. Pour l'instant, à la suite d'un travail de recherche intense, il est difficile de donner le nombre exact de numéros paru avant que la revue ne soit diluée dans la nouvelle. Les seuls numéros qu'on a pu obtenir se trouvaient dans les archives privées d'un des membres du comité éditorial déjà retraité, la FASA n'ayant aucune archives à ce sujet.

## **2 - La revue « Sciences Agronomiques et Développement »**

### **a- Présentation**

Elle a vu le jour en 1998, probablement des cendres de la revue « Cameroon bulletin of animal production ». Elle est identifiée sous le numéro ISSN 1814-6112. Son rythme de parution est en principe bi-annuel. Cette revue fonctionne avec un comité scientifique fort de 21 membres dont :

- 16 Camerounais (2 de l'Université de Yaoundé I et 14 de l'Université de Dschang) ;
- 01 Togolais ;
- 01 Belge ;
- 01 Néerlandais ;
- 02 Anglais.

Le comité scientifique est chargé de la relecture, de l'examen et donner la caution scientifique aux articles. Le comité éditorial est composé de 12 membres, tous enseignants de la FASA. Les articles collectés sont repartis en fonction des rubriques suivantes :

- sciences animales ;
- agronomie ;
- économie et vulgarisation agricoles ;
- génie rural ;
- foresterie et environnement.

Le comité éditorial est enfin chargé de la collecte et de la mise en forme du journal ainsi que de sa distribution.

### **b- Points faibles**

Malgré la pertinence de ses articles, la revue « Sciences Agronomiques et Développement » souffre d'un problème de périodicité. En fait, la publication bi-annuelle est très vague et ne donne pas une idée exacte du mois au cours duquel le journal doit paraître. Car, d'après certains enseignants, il y a des périodes au cours desquelles cette revue accuse un grand retard (un an) dans la parution. Cette situation peut compromettre la carrière d'un enseignant qui compte sur la parution en vue de compléter son dossier de changement de grade. Par exemple, un chargé de cours atteint par la limite d'âge, est contraint d'aller à la retraite alors que la publication à temps de ses articles devrait lui permettre de passer maître de conférences et gagner cinq années supplémentaires sur sa carrière. Ce qui amène la plupart de ceux-ci à publier leurs articles dans des revues étrangères, difficilement accessibles pour ce travail qui se décline en un inventaire de la production scientifique de cet établissement. Ce problème est d'ailleurs décrié par Jacques Gaillard et Roland Waast dans un article parut dans le courrier : « *Du fait du nombre limité de revues scientifiques locales, dont la périodicité de diffusion est de plus, souvent très aléatoire, les chercheurs africains publient dans des proportions très*

*importantes (plus importantes que leurs collègues asiatiques ou latino-américains) dans des revues étrangères. »<sup>30</sup>*

Cette revue n'est pas diffusée en ligne et ne dispose d'aucun site Internet pour sa visibilité. En dehors des membres du comité éditorial et du comité scientifique, il est absolument difficile au public d'être au courant d'une parution. Son mode de diffusion est inexistant, seuls les auteurs des articles en sont notifiés, moyennant le paiement de la somme de 5.000 FCFA qui représente les frais de l'article à publier, et 7.500 F/CFA, les frais de chaque page imprimée de son article. Il ne se vend pas et ne dispose non plus d'un lieu de distribution. Elle n'a pas de prix d'achat encore moins d'un tarif d'abonnement.

Le journal est financé d'une part par les auteurs des articles selon les dispositions sus-évoquées, et d'autre part, par le budget de la FASA. Et, compte tenu de la lenteur administrative dans l'exécution de ce budget, la revue en prend un sacré coup qui l'oblige à une parution saccadée.

A la suite du problème d'organisation souligné plus haut, il est difficile de récapituler toutes les parutions qui ont été faites depuis la création de cette revue jusqu'à lors. La Faculté ne disposant pas d'une archives tenue selon les règles de l'art, toutes ces parutions se retrouvent dans les placards ou les bibliothèques privées de certains enseignants, qui à la retraite ou à la suite du décès les emportent avec eux.

### **3- Les ouvrages scientifiques**

Il peut s'agir d'un support didactique ou du résultat d'un travail de recherche effectué par un ou plusieurs enseignants. Les ouvrages scientifiques sont indispensables aux étudiants et constituent un mode de communication par excellence dans les Universités et les milieux des scientifiques. Ils ne suivent pas la

---

<sup>30</sup> Gaillard, Jacques et Waast Roland, *Le Courier*, op. cit., p. 49

même logique qu'un article scientifique, bien qu'ils jouent le même rôle dans l'évolution de la carrière d'un enseignant. Cependant, il est difficile pour un auteur de publier un ouvrage dans le contexte actuel à cause d'une multitude de problèmes : le manque de moyen financier, une assistance insuffisante, et une presse universitaire qui ne vit que dans du papier.

#### **a– La difficulté de l'édition à compte d'auteur**

L'édition à compte d'auteur est la pratique la plus objective lorsqu'un enseignant veut publier un ouvrage. L'appui financier de la Faculté ou de l'Université est souvent très insignifiant pour le travail éditorial. D'ailleurs, cet appui est soumis à des critères qui déterminent le montant financier à affecter aux bénéficiaires. Cette initiative ne date que de 2008, quinze années après la création de l'Université de Dschang. Compte tenu d'un nombre très élevé de demandeurs et en vertu d'une allocation budgétaire très insuffisante pour cette cause, certains enseignants de la FASA sont contraints d'utiliser d'autres moyens pour communiquer leur savoir à travers ce support.

#### **b– Dschang university press : une coquille vide**

En principe dans les milieux universitaires, il existe une maison d'édition dont le rôle est fondamental dans la diffusion des résultats de la recherche. A l'Université de Dschang, nous avons la « Dschang university press. C'est une maison d'édition virtuelle et fantôme. Elle n'existe que dans l'esprit de ceux qui l'ont créé. En fait, elle prend la mesure ou se dilue dans une imprimerie située au campus de l'Université de Dschang, dont les activités sont essentiellement consacrées à la fabrication des cahiers de composition, des cartes d'invitation et des cartes de vœux. En principe, cet éditeur allait être le métronome dans l'activité scientifique au sein de cette Université, malheureusement, elle n'existe que de nom, car elle ne dispose d'aucune personnalité juridique, encore d'un comité de direction.

## **c- Le désintéressement des éditeurs classiques**

L'édition scientifique ne « court pas les rues » au Cameroun. Le plus souvent, les éditeurs sont intéressés par des contenus à caractère politique des ouvrages pour maximiser la vente. A cet effet, l'enseignant se bat lui-même et publie son livre à compte d'auteur, ou sollicite l'appui de l'organisme qui a soutenu la recherche en question comme on l'a évoqué plus haut. A ce sujet, le mécanisme de diffusion d'une telle production paraît complexe et relève parfois du réseau de distribution de l'éditeur fut-il de l'étranger. Face à une telle situation, l'auteur, à qui l'éditeur remet un certain nombre de copies opte pour la solution de « vente à la criée » pour communiquer le fruit de sa recherche au public, avec ce que cela peut comporter comme insuffisance. L'enseignant, n'étant pas tenu par une obligation de dépôt à la bibliothèque garde le plus souvent son chef-d'œuvre par devers lui. D'aucuns par devoir de conscience offrent gratuitement des exemplaires à la Bibliothèque Centrale. Face à ce mécanisme de diffusion sans une logique organisationnelle, il est difficile de sortir le répertoire des ouvrages scientifiques publiés par les enseignants de la FASA. Tout ce qui est important à retenir, c'est l'intuition qui amène à dire qu'il existe des ouvrages scientifiques dans cette Faculté, sans toutefois avoir une preuve matérielle à cette allégation.

## **II - Les mémoires et thèses des étudiants**

### **1 - Les mémoires**

Le mémoire est un travail individuel effectué sous la responsabilité d'un directeur et qui débouche sur un rapport écrit évalué lors d'une défense orale publique. Il s'agit d'un chef-d'œuvre qui atteste les qualités de l'étudiant et qui clôture l'apprentissage du deuxième cycle universitaire. Il consiste essentiellement en un travail de réflexion théorique sur un thème choisi, d'une analyse de la littérature sur ce sujet et éventuellement de l'élaboration d'un projet de recherche s'insérant dans le cadre de cette réflexion.

L'intérêt des mémoires est lié à leur caractère empirique (expérience pratique, étude de cas), leur synthèse documentaire, leur réflexion et expérimentation méthodologique. Aujourd'hui, leur dissémination se limite souvent à un accès local aux documents imprimés. Leur contrôle bibliographique est souvent pauvre. Ainsi, il y a plusieurs arguments en faveur d'une politique de dépôt des ces mémoires dans des archives ouvertes.

Une meilleure dissémination des mémoires, avec un accès immédiat et universel des métadonnées élémentaires permettra comme pour les thèses de connaître les travaux déjà réalisés. Il s'agit de ne pas refaire des sujets déjà traités mais poursuivre des travaux engagés au préalable. Ceci permet de lutter contre le plagiat. La mise en ligne des mémoires permet également le renforcement du label de l'Institution par une meilleure visibilité de la production et de l'activité de ses étudiants. Une valorisation des formations et des étudiants, avec un impact positif sur l'insertion professionnelle.

Le fond documentaire des mémoires de la FASA, du moins ceux du cycle des ingénieurs de conception, est estimé à 2000, mais ceux qui sont disponibles à la Bibliothèque Centrale de l'Université de Dschang sont évalués au nombre 1477, couvrant les domaines ci-après :

- Production végétale ;
- Production animale ;
- Economie rurale ;
- Génie rural ;
- Sciences du sol.

A la fin des soutenances, et après les corrections recommandées par le jury, l'étudiant dépose son mémoire auprès du département concerné, qui parfois les conserve ou les envoie à la Bibliothèque Centrale. Il faut noter en passant que ce dépôt n'est pas réglementé par un texte. Il se fait sous la base intuitive du Chef de service de la scolarité ou des Chefs de département. C'est pourquoi, il est absolument difficile de faire un inventaire réel, ou d'avoir tous les mémoires de la FASA à la Bibliothèque Centrale.

## **2- Les thèses**

Les thèses sont produites au cycle de Master deuxième année et au cycle de Doctorat. Le cycle de Master a été implémenté à la suite de la réforme universitaire sur le système LMD. Pour l'instant, La FASA ne compte qu'un nombre très limité de thèses de Master, soit 47 disponibles à la Bibliothèque Centrale.

S'agissant du Doctorat, les thèses appartiennent en plus grande partie aux enseignants de la FASA. Il faut noter que le dépôt de ce document à la Bibliothèque Centrale est fait sous l'initiative de l'impétrant, car la plupart de ces thèses ont été soutenues dans des Universités étrangères qui n'ont d'ailleurs pas de contrat de dépôt légal avec l'Université de Dschang.

### **B- Les moyens actuels de diffusion de l'IST**

En dehors des supports de diffusion sus-évoqués la FASA organise parfois des colloques, ou utilise d'autres moyens de communication pour vulgariser les résultats de la recherche effectuée en son sein.

#### **I - Les actes des colloques ou conférences scientifiques**

Un colloque ou conférence scientifique est un événement qui vise à rassembler des chercheurs et ingénieurs d'un domaine scientifique particulier dans le but de faire des discussions sur les avancées et les difficultés de leur discipline. Cela permet également à des collègues géographiquement éloignés de nouer et d'entretenir des contacts. Ces événements se déroulent généralement suivant une certaine périodicité fixée à l'avance. Mais le plus souvent, leur fréquence est annuelle.

Les aspects pratiques d'un colloque sont gérés par un comité d'organisation, tandis que la caution scientifique est apportée par un comité de programme. Ce dernier fixe la thématique du colloque, et décide des communications qui pourront y être effectuées. Plusieurs mois avant la tenue du colloque, un appel à contributions est émis. Les scientifiques intéressés préparent des articles ou résumés et les

soumettent aux organisateurs. Les articles sélectionnés sont rassemblés dans les actes de la conférence : il peut s'agir d'un livre, d'un support numérique ou d'un site Web. Dans les deux premiers cas, les actes sont généralement distribués aux participants au début du congrès, mais d'autres scientifiques peuvent les commander ultérieurement. Ces actes sont en premier lieu destinés aux chercheurs ou aux scientifiques de la discipline.

Compte tenu du domaine de couverture très large en ce qui concerne l'agronomie et la foresterie, la FASA organise par an au moins deux conférences scientifiques. Généralement, ces colloques sont organisés avec l'appui des bailleurs de fond sous la coordination d'un Chef de département, ou d'un Chef de projet. Certains de ces organisateurs produisent un document qui tient lieu d'actes. Mais, dans la plupart des cas, ces documents sont difficilement accessibles à cause d'un déficit organisationnel observé dans cette Faculté. Ils sont conservés par les participants ou les organisateurs, ce qui n'offre pas la possibilité à un chercheur national ou international de pouvoir bénéficier de l'information scientifique et technique qui en découle. Une autre solution devrait franchement provenir du site Internet, mais comme on l'a signalé plus haut, la FASA n'est pas encore arrimée sur ce modèle.

Une deuxième difficulté découle du fait que d'autres organisateurs ne produisent même pas ces actes, peut-être pour des raisons liées à l'insuffisance des moyens financiers, ou tout simplement une opacité de la gestion du colloque, où ils ne voudraient pas laisser filtrer une petite information.

## **II – Les foires et expositions**

De manière presque régulière, il est organisé au Cameroun des « foires promos ». C'est une occasion où chaque entreprise s'ouvre au public et présente la qualité de ses produits où ses prestations de service. Les Institutions de formation professionnelle ont prit goût à cette pratique et l'utilisent comme un moyen privilégié pour se vendre. Cette pratique trouve tout son sens dans la communication d'entreprise qui ne saurait être considérée en lieu et place d'une communication scientifique.

La FASA, d'après les informations recueillies auprès de certains responsables, est un abonné de ces événements. Elle participe régulièrement à la foire de Bafoussam dans la région de l'Ouest et aux mini comices agropastoraux organisés un peu partout au Cameroun. En 2011, elle avait un stand au comice agropastoral d'Ebolowa. Dans la plupart des cas, cette participation tourne autour de la publicité sur l'offre de formation et des prestations à caractère intellectuel. Comme la plupart des entreprises, elle fabrique un dépliant, support d'information, qu'elle distribue à « tout venant ». Le contenu est une présentation panoramique de la FASA : son histoire, les cycles et filières de formation, les enseignants et les laboratoires. Pour la science, juste un document sous forme d'un carnet de 20 pages qui donne les abstracts des articles publiés à une date récente. Cette information intéresse à peine le public, parce que rédigé dans un langage élitiste, beaucoup plus scientifique et difficilement déchiffrable.



*Stand d'exposition de la FASA lors du comice agropastoral d'Ebolowa en 2011*

### **III - Les abstracts**

Les abstracts à proprement dit ne sont pas des supports de communication scientifique en tant que tel. C'est juste un document miniaturisé qui donne le résumé de chaque article publié dans la revue « Sciences Agronomiques et Développement ». Il a un caractère beaucoup plus promotionnel et est publié pour accompagner la FASA dans les multiples foires et expositions à laquelle elle participe pour vendre l'image de marque de la Faculté.

Cependant, les abstracts renferment également une forte valeur informationnelle qui peut apporter un soutien aux chercheurs, même si la possibilité de retrouver l'article désiré est très minime. Néanmoins, il faut aussi souligner que la quantité produite par la FASA est difficilement dénombrable voir accessible. Normalement, ce document devrait accompagner chaque numéro de la revue « Sciences Agronomiques et Développement », mais c'est une autre réalité qui s'offre aux chercheurs, y compris ceux du même établissement. Les raisons avancées sont parfois fantaisistes et tournent généralement autour de l'insuffisance des moyens financiers en vue d'une diffusion à grande échelle.

### **IV - Les limites actuelles de la gestion et de la diffusion de l'information**

La gestion d'une information scientifique et technique consiste à rassembler toute la production scientifique d'une institution savante, en vue d'une organisation efficiente et un accès aisé par celui qui désire obtenir une donnée par rapport à son travail. Cependant, il n'y pas une volonté politique suffisante pour le faire comme l'atteste ici Makosso Jean Félix : « *La production scientifique devrait bénéficier d'une organisation adéquate et de structures de conservation appropriées, pour éviter les recommencements souvent liés à la perte des données. Une première mesure étant l'organisation et la prise en compte de la littérature grise, largement négligée dans les pays en développement où, pourtant, elle traite de sujets se rapportant directement au problème du développement agricole. C'est une partie de la production scientifique qui mérite d'être valorisée et associée aux projets de*

*développement. Faute de mécanismes pouvant la rendre plus accessible, elle ne trouve aucune application pratique sur le terrain.»<sup>31</sup>*

Cette responsabilité incombe l'Institution elle-même et non un autre service. Et, à la lumière des décrets sus-évoqués, qui organisent le fonctionnement de la FASA, le Vice Doyen en charge de la recherche et de la coopération dans l'optique d'avoir une lisibilité en ce qui concerne la disponibilité de cette littérature scientifique, devrait en faire une préoccupation particulière. Mais, force est de constater qu'aucune disposition n'existe en la matière. La bibliothèque de la Faculté comme on l'a déjà dit, ne vit que de nom. La Bibliothèque Centrale, ne peut pas intervenir non plus au chevet de cette Faculté, car elle ne bénéficie d'aucune organisation statutaire ou même d'un cadre juridique adéquat.

Fort de ce qui précède, l'absence d'une organisation effective est le problème majeur qui empêche les chercheurs et les étudiants d'avoir accès à la production scientifique de la FASA. Car, après une cinquantaine d'années de formation et de recherche, cette Faculté dispose d'un patrimoine scientifique incommensurable, qui allait ravitailler les autres structures de formation agricoles du Cameroun, les étudiants, voir même les chercheurs de cet établissement. Si toutes ces littératures étaient mieux gérées, le problème de visibilité allait se résoudre facilement, car, il fallait juste trouver un cadre juridique nécessaire en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle. La FASA en tant qu'éditeur de toute cette production scientifique a une compétence juridique très appropriée en terme de communication de l'information agricole par rapport à la Bibliothèque Centrale, dont le rôle se réduit à offrir aux chercheurs le support qu'elle dispose.

En conclusion, la diffusion des résultats de la recherche scientifique à la FASA se fait par l'entremise de sa production scientifique que sont les publications et les articles scientifique, puis les mémoires et les thèses. En dehors de tout ceci, les colloques, les conférences scientifiques et les expositions sont d'autres moyens utilisés par cet établissement pour porter l'information scientifique et technique

---

<sup>31</sup> Makosso, Jean-Félix, « Les pays d'Afrique sub-saharienne entre besoin et pénurie d'information stratégique agricole », in *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 6 Vol. 41, 2004, p. 326-333.

auprès des potentiels utilisateurs. Cependant, cette pratique n'est pas suffisante et efficace. L'utilisation de certains médias dans cette forme de communication ne permet pas de toucher un public de grande envergure, dans la mesure où tout le monde n'est pas forcément exposé au message médiatique comme on l'a démontré plus haut lorsqu'il fallait faire allusion à la théorie de la piqûre hypodermique : par exemple, dans les séances d'exposition lors des salons ou des foires, la FASA n'accueille parfois qu'une foule de curieux et non des potentielles personnes qui sont vraiment concernées par les résultats de la recherche scientifique. Bien plus, l'animation scientifique à travers les colloques et conférences est insuffisant compte tenu du nombre de départements et laboratoires dont les travaux de recherche doivent être diffusés, d'où automatiquement l'implication des leaders d'opinion, prochaine articulation de ce travail.

## CHAPITRE IV : IDENTIFICATION DES LEADERS D'OPINION ET EVALUATION DE LEUR IMPLICATION DANS LA DIFFUSION DE L'IST

Les différentes théories de la diffusion abordées au cours du deuxième chapitre de ce travail, nous ont apporté un éclairage scientifique pour mieux identifier les obstacles à la diffusion de l'information agricole. Parmi ces obstacles nous avons entre autres: la faible implication de l'élite intellectuelle, considérée ici comme des leaders d'opinion, la résistance observée au niveau de l'introduction des nouvelles technologies dans la perspective de la diffusion de masse, et une médiation scientifique sans véritable intermédiaire. A cet effet, qui peut être leader d'opinion dans ce contexte ? Dans les chapitres précédents nous avons pu identifier les critères qui peuvent permettre d'identifier un leader d'opinion. En guise de rappel, un leader d'opinion est une personne qui, par sa notoriété, son expertise ou son activité sociale intensive, exerce une influence sur son entourage. Le leader d'opinion ne présente pas un profil type mais répond à plusieurs : il dispose d'une expertise perçue par son entourage, ce qui lui permet de se positionner comme une référence. Ce chapitre nous permettra d'identifier tous ceux qui sont susceptibles de porter les résultats de la recherche scientifique de la FASA auprès du public et nous allons évaluer leur degré d'implication dans le ce processus de diffusion de l'IST.

### I- Catégorisation des leaders d'opinion

Au Cameroun, la notion de leader d'opinion n'est pas toujours présente dans son acception courante. La terminologie la plus utilisée est l'élite, et on parle souvent d'élite politique, d'élite économique, d'élite intellectuelle... La notion d'élite dérive étymologiquement du terme « eligere » qui signifie élection. Il désigne implicitement : « *Ceux qui dirigent ou ont pouvoir d'influence important sur le fonctionnement du groupe auquel ils appartiennent, dans lequel ils contribuent quel que soit le secteur d'activité concerné (pouvoir politique, administration, entreprise notamment)* ». <sup>32</sup> Dans le cadre de cette étude, nous nous attarderons sur l'élite intellectuelle. Le concept d'élite intellectuelle a une double signification : d'abord le terme « élite » qui

<sup>32</sup> David, Alcaud et Laurent, Bouvet (dir.), *Dictionnaire de sciences politiques et sociales*, Paris, Editions Dalloz, 2004, p ; 105

renvoie à une certaine influence et ensuite, « intellectuel » qui est une sorte d'expert. A la FASA, nous avons essayé d'identifier et de catégoriser l'élite susceptible de servir de relais entre le message scientifique et ses potentiels consommateurs. Nous avons les professeurs, les maîtres de conférences, les chargés de cours d'une part, et les partenaires institutionnels et les médias d'autre part. Il est bien vrai il y a une autre catégorie que constitue les responsables administratifs de la Faculté ou de l'Université qui est concernée, malheureusement elle ne sera pas prise en compte parce que bon nombre d'entre eux sont des enseignants déjà impliqués dans la première catégorie.

### 1- Les enseignants

Ils figurent parmi la toute première catégorie de leaders d'opinion à qui il incombe la responsabilité de porter l'information auprès du public. Dans cette rubrique, nous avons fait appel aux professeurs, maîtres de conférences et chargés de cours pour leur implication dans les comités de pairs et d'autres mouvements à caractère scientifique. Les assistants n'ont pas été pris en compte parce qu'ils sont encore sous contrat avec l'Université. A cet effet, nous en avons pu identifier 53 représentés dans le tableau ci-après :

Grade	Agri.	PA	PV	VASR	GR	SS	ER	For.	Total
<b>Pr.</b>	00	04	01	01	01	00	00	00	<b>07</b>
<b>M.C.</b>	00	01	02	02	02	02	01	02	<b>12</b>
<b>C.C.</b>	07	07	02	02	02	05	03	05	<b>33</b>
<b>Total</b>	<b>07</b>	<b>13</b>	<b>05</b>	<b>05</b>	<b>05</b>	<b>07</b>	<b>04</b>	<b>07</b>	<b>53</b>

*Tableau N°1 : nombre d'enseignants classé par grade et par département*

#### **Départements**

- Agriculture (Agri) ;
- Productions animales (PA)
- Protection des végétaux (PV) ;
- Vulgarisation agricole et sociologie rurale
- Génie rural (GR);
- Sciences du sol (SS) ;
- Economie rurale (ER) ;

- Foresterie (For).

### **Grades**

- Professeurs (Pr.) ;
- Maîtres de conférences (M.C.)
- Chargés de cours (C.C.)

Comme nous l'avons signalé plus en haut, les responsables administratifs de cet établissement devraient suffisamment impliquer cette catégorie, comme étant des relais privilégiés dans le processus de diffusion de l'information agricole auprès du public, pour la simple raison qu'ils jouissent de préjugés favorables dans la communauté universitaire nationale, et aussi compte tenu du rôle qu'ils jouent au sein de la communauté scientifique internationale. Leur contact régulier avec les étudiants et les pairs font à ce qu'ils peuvent être des potentiels outils de diffusion de l'innovation.

## **2- Les partenaires institutionnels**

Les partenaires institutionnels peuvent servir de relais pour la diffusion de l'innovation issue de la recherche scientifique. Dans cette rubrique, on peut citer des grosses pointures à l'instar du Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation, du Ministère de l'agriculture et du développement rural et du Ministère de l'élevage, de la pêche et des industries animales. Ces institutions ont des contacts réguliers avec la population et peuvent être des relais privilégiés dans la diffusion des résultats de la recherche. Pour ce faire la FASA devrait développer avec eux des programmes de recherche ou un mécanisme de publication centralisé des résultats de sa recherche.

## **3- Les médias**

Les médias à l'heure actuelle sont un moyen très incontournable en ce qui concerne la diffusion du message scientifique. Normalement les journalistes doivent être impliqués dans le processus de diffusion des résultats de la recherche scientifique. Malheureusement il manque de connexion entre ceux-ci et les hommes de science qui estiment que les honoraires à payer à la presse pour cette opération coûtent très chers. A la FASA, la presse est souvent sollicitée, mais plutôt pour faire

l'écho des cérémonies à caractères événementiels : anniversaires de la Faculté, journées portes-ouvertes, foires, exposition, et la phase d'ouverture et de clôture de certains colloques ou conférences scientifiques. Jamais, cet établissement n'a cherché à signer un partenariat avec quelques organes de presse fussent-ils nationaux ou internationaux. Internet qui pouvait apparaître comme une solution à moindre coût n'existe que de nom. Cette situation crée donc un blocage qui empêche l'information agricole d'atteindre les potentiels utilisateurs que sont les paysans, les hommes d'affaire et les industriels.

## **II- Evaluation du degré d'implication des leaders d'opinion**

L'implication des leaders d'opinion est très capitale dans la diffusion de l'information agricole à la FASA si l'on s'en tient à la théorie du « Two step flow of communication ». Il est bien vrai, ces leaders sont en partie les véritables producteurs de cette littérature scientifique et qu'on pense à aucun problème lié à sa dissémination. Or la diffusion de cette variété d'information ne saurait se faire à l'emporte pièce, ou se prêter à une sorte de « vente à la criée ». Les exigences méthodologiques que requiert l'information scientifique et technique produite à la FASA imposent donc un mode diffusion très approprié pour permettre à ce que le message touche une palette élargie de destinataires que sont d'abord les étudiants, les chercheurs et ensuite les paysans, le maillon final de cette chaîne.

Comme nous l'avons souligné dans les chapitres précédents, l'implication des leaders d'opinion dans le processus de diffusion de l'information agricole est fondamentale à la capitalisation des savoirs endogènes. Quand ceux-ci ne sont pas suffisamment intéressés il y a un blocage qui annihile leurs efforts à répercuter les résultats de la recherche auprès du public.

### **1- Au niveau des enseignants**

Le niveau d'implication des enseignants dans la diffusion de l'information reste très faible. La majeure partie des enseignants que nous avons approchés dans le cadre de cette étude présente ce problème sous deux angles : d'abord le système universitaire qui peine à retrouver ses lettres de noblesses et ensuite le statut précaire des enseignants d'Université.

## **a- Le système universitaire**

L'organigramme hérité de la réforme universitaire de 1993 est déjà vétuste et semble ne plus répondre aux exigences académiques de l'heure actuelle. Progressivement, les discours sont orientés vers la professionnalisation. Malheureusement, le vide juridique observé autour de l'organisation statutaire des Universités ne permet pas de susciter un engouement des leaders d'opinion que sont les enseignants : « *Le système universitaire camerounais est malade, très malade. Il souffre de plusieurs maux qui, au fil des ans se sont devenus chroniques. Comme tout domaine de la vie publique, la déliquescence du système universitaire camerounais a pour principale cause l'absence de politique publique pensée de façon concertée, cohérente et assumée collectivement.* »<sup>33</sup> Ce problème qui est inhérent à toutes Universités camerounaises crée des pesanteurs qui affectent considérablement la large diffusion de l'information agricole. Car, cette activité n'apparaît pas parmi les priorités des autorités universitaires, dans la mesure où ses attributions sont floues dans le « livre blanc de la réforme » telle qu'évoquée dans le deuxième chapitre de cette thèse.

## **b- Le statut de l'enseignant**

Le recul de la moralité accentué par la précarité ambiante ne fermente pas la conscience professionnelle de ces leaders, enclins à des réclamations d'ordre alimentaire parce que les salaires sont bas et le niveau de vie très élevé, comme le constate Ambroise Kom : « *Après les réductions de salaire de 1993, la dévaluation de 1994 auxquelles il faut ajouter l'inflation galopante, tout s'est gâté. Joindre les deux bouts est devenu une préoccupation de tous les instants. Bien que les pouvoirs publics donnent l'impression d'avoir fait un effort dans le sens de l'amélioration, la condition de l'enseignant demeure eu égard à ses besoins en équipement pédagogique et documents de recherche. Qui plus est nombre d'entre eux ont du mal à se remettre de la démobilisation des années 1990 et des frustrations*

---

<sup>33</sup> Foguè Tedom Alain, *Cameroun, autopsie d'un Etat naufragé - Une Urgence : sauver le système universitaire camerounais*, [www.germinalnewspaper.com](http://www.germinalnewspaper.com), consulté le 12 février 2012

*qu'engendre une gestion nébuleuse de carrières. Conséquence, pas mal, surtout ceux qui n'ont pas de responsabilité, sont là de corps. Mais l'esprit est ailleurs »<sup>34</sup>*

Cette situation dans la plupart des cas dissipe l'attention de l'enseignant au point de le détourner du véritable rôle qu'il a à jouer dans la diffusion des résultats de la recherche. Même si la volonté politique l'y contraint, il n'est pas suffisamment motivé à porter l'innovation auprès des étudiants et autres chercheurs. La preuve : certains travaux importants effectués par des enseignants sont restés muets comme la tombe sans toutefois que cela n'attire l'attention de qui que ce soit. L'administration universitaire étant toujours dans l'éternel quête de solution à l'effectif galopant de la population estudiantine sans oublier le climat social tendu par des réclamations diverses.

## **2- Au niveau des partenaires de la FASA**

Les différents responsables que nous avons rencontrés et qui se sont exprimés sur le problème de connexion de la FASA avec ses potentiels partenaires dénoncent une inertie presque totale. Les seuls moments énumérés par ceux-ci se comptent au bout du doigt : les foires-promos, les mini-comices et le cinquantième de la Faculté célébré au mois de décembre 2012. Or, ces événements ne sont pas suffisants pour porter les résultats de la recherche auprès de ces organismes qui sont à notre avis l'interface entre la FASA et le public relevant de leur domaine de compétence. Ils sont très rares et ne constituent pas un moyen idoine de diffusion de l'information agricole.

En principe, tous les travaux de recherche effectués par certains enseignants et étudiants du département du génie rural de cette Faculté sur le biogaz et la biomasse allait au moins connaître une diffusion à longue échelle par ces partenaires, en ce moment où les problèmes d'accès à l'énergie sont réels au Cameroun. Malheureusement, il n'en est rien de tout cela d'après les informations recueillies auprès du Vice-doyen en charge de la recherche et de la coopération. Au contraire, il affirme que certains programmes de recherche sont parfois déviés à destination des structures privées compte tenu de l'indélicatesse observée

---

<sup>34</sup> Kom Ambroise, « L'élite tropicalisée est intellectuellement et scientifiquement naine », in *Mutations*, N°1159 du vendredi 28 mai 2004, p. 11

auparavant de certains enseignants à qui on a confiés des projets de recherche. Même la coopération entre la FASA et l'IRAD en terme de la conduite de certains programmes de recherche sur la banane et les pommes de terre n'a pas survécue à cause des intérêts égoïstes des personnes sensées finaliser ces recherches, nous dira ce responsable.

Somme toute, les chargés de cours, les professeurs de rang magistral, et les partenaires institutionnels ont été identifiés comme faisant partie des leaders d'opinion sensés valider et communiquer les résultats de la recherche de la FASA. Au niveau de la première catégorie, c'est-à-dire les enseignants de la FASA, la validation et la communication scientifique se fait par le biais des soutenances publiques, le comité de validation des publications scientifiques, les conférences et les colloques. Pour ce qui est de la deuxième catégorie, c'est-à-dire les partenaires institutionnels, leurs rôles consistent à implémenter ces résultats sur le terrain auprès des paysans en les sensibilisant sur l'adoption des innovations issues de la recherche scientifique. Fort de ce qui précède et à la lumière des entretiens menés auprès des uns et des autres, nous constatons qu'il y a un certain nombre de problèmes qui paralyse l'implication effective des leaders d'opinion dans la communication scientifique à la FASA. Parmi ces problèmes, le statut précaire des enseignants est à l'origine d'une démobilisation considérable en ce qui concerne la recherche. Ceci nous amène à dire que l'enseignant ne fait la recherche que pour changer de grade. S'agissant des partenaires institutionnels, il se pose réellement un problème de liaison objective. Il n'existe pas une plateforme de travail établie sous une base légale qui peut contraindre les universitaires à aller vers ceux-ci dans le cadre de l'implémentation d'une découverte ou encore d'une innovation. Il se pourrait que dans cette situation, à l'Université, le discours prime sur l'action. Conséquence, bon nombre de travaux de recherche ne sont pas connus de tous, laissant ainsi le chercheur dans le besoins incessant d'information.

## CHAPITRE V : EVALUATION DES BESOINS EN IST ET DE LA SATISFACTION DES CHERCHEURS

Le besoin en information est une variable très fondamentale en science de l'information et de la communication. Il traduit l'état de connaissance dans lequel se situe un usager lorsqu'il se trouve confronté à l'exigence d'une information qui lui manque, qui lui est très nécessaire dans l'accomplissement d'un travail. La notion de besoin d'information permet de comprendre pourquoi les gens s'engagent dans un processus de recherche d'information. Il en existe deux grandes classes qui dérivent des besoins fondamentaux de l'être humain en matière de connaissance, c'est-à-dire la recherche du savoir et le besoin d'information en vue d'une action.

### I - Approche conceptuelle

Dans cette partie de notre travail, nous n'allons plus revenir sur la définition du concept information. Mais nous insisterons sur le terme besoin : selon le dictionnaire de la langue française est « *Une sensation qui porte les êtres vivants à certains actes qui leur sont ou leur paraissent nécessaires* ». Un besoin d'information serait donc une sensation qui porterait l'individu à s'engager dans une activité de recherche d'information. C'est en effet un état d'incertitude qui amène à rechercher l'information, incertitude liée à un problème à résoudre. Pour Brigitte Somonnot, le processus de recherche d'information chez l'individu peut alors être vu comme : « *Un cheminement pour diminuer cette incertitude, voire la faire disparaître. Ceci se fait généralement en un certain nombre d'étapes, au cours desquelles l'incertitude diminue. La résolution du problème, de cette disparité, devient un but de la personne pour aller de l'incertitude à une certitude accrue avec des étapes identifiables* »<sup>35</sup>

Chaque étape du processus de recherche d'information est caractérisée par des sentiments d'anxiété et d'inconfort qui vont décroître au fur et à mesure de la démarche. À chaque étape, l'individu a des besoins d'information de types différents,

---

<sup>35</sup> Simonnot, Brigitte, « Le besoin d'information : principes et compétences », in *Actes de la conférence Thémat'IC 2006 Information : besoins et usages*, Strasbourg, 17 mars 2006, p. 43

certains étant orientés vers le domaine de connaissance, d'autres vers l'action, et le processus permet de réduire graduellement son état d'incertitude.

Le besoin d'information ne peut pas être observé directement mais seulement à travers ses effets sur l'environnement c'est-à-dire à travers l'activité du chercheur. L'élément observable est la demande émise auprès d'un intermédiaire humain : un documentaliste, un journaliste, un collègue... A l'Université, le besoin en information s'exprime dans un cadre bien précis : celui de rassembler le savoir nécessaire à la résolution d'un problème scientifique. Généralement, les chercheurs font recours aux collections des bibliothèques, aux sites Internet, et aux bases de données en ligne.

## **II - Les pratiques dans la recherche d'information**

Le besoin en information fait appel à un autre concept très présent en sciences de l'information actuellement : les compétences informationnelles ou les pratiques documentaires. En fait, il s'agit d'une grille de connaissances, des outils, des méthodes, et des supports utilisés par un chercheur dans le but de satisfaire ses besoins en information. Au départ, les ouvrages et revues disponibles dans les bibliothèques étaient des sources d'information très prisées par les chercheurs, mais, à l'heure du numérique et plus particulièrement du web, il y a eu une ruée vers le web invisible et certains moteurs de recherche tels que Google, Yahoo, Dogpile... Ces outils du temps moderne offrent des facilités surtout aux étudiants et aux chercheurs qui n'ont pas suffisamment de moyens pour se procurer certains ouvrages relatifs à leurs travaux, ouvrages ne se trouvant pas dans les bibliothèques. Les pratiques dans la recherche d'information deviennent de plus en plus une discipline digne d'intérêt. Le plus souvent, elles sont soumises à une certaine évaluation, car, ce concept a de signification selon qu'on se trouve en occident ou en Afrique. A ce sujet, les méthodes, les outils et même la qualité du contenu du document consulté dans la recherche sont un baromètre au niveau de la pertinence de l'information.

## 1 - Chez les étudiants

Les étudiants en cycle de recherche à la FASA sont très nombreux à consulter le fond agricole de la Bibliothèque Centrale de l'Université de Dschang estimé à 12.000 ouvrages environ. Leur taux de fréquentation annuelle oscille entre 70 et 80 % de 2004 à 2009. Néanmoins, de 2010 à l'heure actuelle, ce taux a connu une baisse drastique à cause d'un recours très affiché vers les moteurs de recherche, notamment Google, Google book et quelques bases de données en ligne.

Il faut noter d'une part que cette situation est liée à quelques difficultés qu'ils rencontrent en matière de la recherche documentaire, de l'impossibilité et des contraintes disciplinaires dans l'usage des ressources disponibles à la Bibliothèque Centrale. D'autre part, le document numérique offre une certaine maniabilité préférentielle. Il peut être téléchargé et lu sans besoin de le faire photocopier. Bien plus 47 % des étudiants rencontrés dans le cadre de cette étude dispose soit d'un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau qui est un préalable à cette situation.

Les mémoires et thèses de la FASA sont également très sollicités, car, face à la précarité des ressources bibliographiques et l'inaccessibilité à des revues scientifiques dans le domaine agricole, ces étudiants font souvent recours à ce type de document pour leur revue de littérature et parfois pour des questions de méthodologie.

Pour ce qui est de l'achat des ouvrages, il faut souligner que la plupart des étudiants ne disposent pas de moyens nécessaires pour s'en procurer : les livres en agriculture sont rares et coûtent extrêmement chers pour être à la portée de tout le monde. La littérature agricole est en majorité produite dans les pays occidentaux et les librairies locales n'ont pas la possibilité de s'en procurer pour espérer ravitailler les potentiels clients que sont les étudiants.

Le problème qui se pose au niveau des pratiques documentaires chez les étudiants s'exprime en termes de qualité et de fiabilité des sources d'information utilisées, surtout quand il faille parler d'Internet. A cela vient s'ajouter le plagiat qui a

connu un regain depuis l'arrivée du web. Ainsi, parfois, il peut arriver qu'un thème de recherche ne revête plus son caractère original, parce qu'emprunté dans un site Internet, ou un document peut être entièrement copié, malgré les restrictions de la propriété intellectuelle qui proscriit une telle pratique. Les évaluateurs ou les examinateurs ne disposant pas suffisamment de mécanismes nécessaires pour détecter de telles supercheres.

## **2 - Chez les enseignants**

Les enseignants de la FASA sont très absents à la Bibliothèque Centrale. Au cours des cinq dernières années, leur taux de fréquentation varie entre 2,1 à 3 %. Beaucoup d'entre eux ont des ordinateurs et une connexion mobile à Internet. Ils ont également la possibilité d'accéder à des revues scientifiques en ligne et de faire leur recherche en dehors des cadres formels que constitue la bibliothèque. Bien plus, ils parviennent à se doter des ouvrages qu'ils achètent le plus souvent dans les pays occidentaux à l'occasion de leurs multiples voyages à l'étranger.

Les travaux des enseignants sont dans la grande majorité exempts du plagiat, puisque destinés à être consultés ou lus par des pairs ou des spécialistes. Cependant il se pose un problème au niveau de l'utilisation de l'interface Google dans la pratique de la recherche. C'est un véritable danger dans la mesure où parfois les documents qui y sont consultés sont douteux à cause de leur provenance et surtout de leur fiabilité en ce qui concerne l'information scientifique.

Néanmoins, dans un article scientifique, l'auteur mise beaucoup plus sur la méthodologie, l'analyse de données et la discussion des résultats. La revue de la littérature reste et demeure un maillon essentiel certes, mais on y attache peut être pas une rigueur au même titre qu'une thèse ou un mémoire.

## **III - La qualité des ressources informationnelles**

Une information de qualité est une information qui présente les caractéristiques suivantes : la pertinence, l'originalité, l'actualité et sa capacité à

satisfaire un besoin exprimé. La pertinence est fonction de la profondeur scientifique du sujet qu'il traite, l'originalité découle de sa procédure éditoriale, l'actualité se réfère aux considérations spatio-temporelles. Autrement dit, pour qu'un ouvrage, ou une revue soit jugé satisfaisant pour un travail scientifique, il faudra que le sujet y afférent soit en rapport avec le thème de recherche, qu'il provienne d'un éditeur connu, et qu'il soit publié récemment. La qualité des documents utilisés dans un travail de recherche détermine aussi la qualité des résultats de la recherche en question. Si le chercheur s'appuie sur des postulats frappés de vacuité, c'est-à-dire en provenance des vieux documents, il est fort probable que le sujet soit dépassé et qu'il travaille en vain sur des problèmes qui ont déjà connu de solution. Cette situation ne fait pas avancer la science. C'est pourquoi, l'originalité d'un thème de recherche ainsi que la documentation qui l'enrichie figurent parmi les priorités et le souci des chercheurs.

La notion de la qualité des ressources informationnelles en agriculture semble-t-il, est un principe qui réside dans le discours, et non dans les priorités de la FASA et partant de l'Université de Dschang toute entière. La Bibliothèque Centrale, épice de l'information et de la recherche ne dispose d'aucune politique d'acquisition pour espérer satisfaire les chercheurs dans le domaine agricole. Le développement des collections est beaucoup plus soutenu par des dons, composés pour la majorité des cas d'ouvrages destinés « au pilon ».

Le conseil de publication, de la documentation et de la bibliothèque, formation de travail créé auprès du Recteur par le décret N°93/029 du 19 janvier 1993, en son article 53, dont le rôle est de veiller à la qualité des ressources documentaires de l'Université de Dschang, n'a jamais vu le jour. Or, cette structure joue un rôle fondamental dans l'acquisition sélective et la diffusion de l'IST comme l'atteste ici Jean-Félix Makosso : « *Les commissions d'acquisition sélective de l'information, par contre, seraient des groupes de proximité associant directement les paysans et siégeant dans les localités agricoles. Elles seraient des intermédiaires directs des paysans auprès des institutions internationales et nationales. Composées de documentalistes, de vulgarisateurs, d'agriculteurs et d'experts agricoles, de*

*chercheurs, ces commissions serviraient d'observatoires des besoins en IST du pays »<sup>36</sup>*

## **1- La vétusté du fonds agricole de la Bibliothèque Centrale**

Il est estimé à 12.000 ouvrages couvrant les sciences agricoles, la physiologie végétale, les sciences du sol, l'élevage, le machinisme agricole, l'économie rurale et l'environnement.

### **a - Les monographies**

Il est absolument difficile de donner un chiffre exact de cette collection par manque d'inventaire. Néanmoins, beaucoup d'ouvrages qui sont encore présents dans les rayons datent en moyenne de 1988. Ceci se justifie par la fusion du fonds documentaire de l'ITA et de l'ENSA. La dernière acquisition a été faite en 2009 et comporte juste 46 ouvrages. Même les ouvrages de référence sont actuellement des reliques. Face à cette vétusté de la collection, les chercheurs ne sont pas tellement intéressés par l'offre de service de la Bibliothèque Centrale.

La difficulté d'acquisition des ouvrages d'agriculture est liée à une faible dotation budgétaire de la Bibliothèque Centrale : 12.000.000 F/CFA TTC par an. Les fournisseurs trouvent ce montant très insignifiant pour acquérir les livres dans le domaine agricole parce qu'ils coûtent très chers. Il faut parfois les commander à l'étranger avec tout ce que cela comporte comme tracasseries, et surtout la marge bénéficiaire est très faible. Par conséquent, toutes les commandes faites dans ce sens sont purement et simplement déclinées au détriment des livres d'économie, d'informatique et de droit qui sont moins chers et faciles à acquérir.

Or, une monographie joue un rôle fondamental dans un travail scientifique, car, elle est le résultat d'une recherche très fouillée dont la profondeur apporte une forte valeur ajoutée par rapport aux articles scientifiques. La vétusté de la collection agricole de cette structure a du mal à satisfaire les besoins des usagers, ce qui accentue davantage leur soif dans la recherche de l'information.

---

<sup>36</sup> Makosso, Jean-Félix, *Documentaliste-Sciences de l'Information*, op. cit. p. 332

## **b - Les revues scientifiques**

Les revues scientifiques ont toujours été sollicitées par les chercheurs, parce qu'elles leur apportent une information très actualisée. De nos jours, la Bibliothèque Centrale ne dispose d'aucun abonnement à une revue scientifique vivante. Néanmoins, elle bénéficie de quelques journaux de vulgarisation scientifique dont voici les titres :

- Economie rurale ;
- Tropicultura ;
- Spore ;
- Agridape ;
- Rural 21 ;
- Partners ;
- Agriculture : cahiers des études et de recherche francophones.

Ces journaux sont acquis gratuitement grâce à la coopération avec la FAO et le CTA. Ils sont parfois sollicités par les chercheurs, mais leur valeur informative n'est pas prompte à assouvir leur besoin en information. Dans l'impossibilité d'avoir accès aux revues scientifiques de qualité pour des raisons financières, nos chercheurs sont toujours dans l'impasse et ne se contentent que d'un menu fretin, du moins le peu d'informations qui leur tombent sous la main.

## **2- L'utilisation des bases de données en ligne**

En avril 2007, l'Université de Dschang a été éligible à un programme de la FAO, de l'OMS et de l'UICN qui vise à promouvoir la recherche scientifique dans certains pays du monde à faible revenu. A cet effet, ces organismes ont mis à la disposition de la Bibliothèque Centrale et certains enseignants, des clés pour la consultation et l'exploitation des bases de données AGORA (Access to Global Online Research for Agriculture) dédiées à l'agriculture, OARE (Accès pour la recherche pour l'environnement). La consultation de ces bases de données a apporté une véritable ponction salvatrice dans la satisfaction des besoins en information chez les

chercheurs. Ce programme a survécu juste pour deux années, car, les consignes d'utilisation ont été très vite violées par certains enseignants. Prescriptions selon lesquelles il était formellement interdit d'employer le nom d'utilisateur et le mot de passe hors des frontières nationales. A la suite de ce problème s'ajoute celui de la bande passante. L'utilisation du V-SAT pour la connexion Internet à l'Université n'a pas donné un résultat probant. Le débit du signal étant très faible, il est impossible aux chercheurs de télécharger à une vitesse raisonnable les documents numériques au niveau des ordinateurs disséminés dans le campus. Même l'appui des cybercafés de la ville de Dschang n'apporte pas une solution particulière à ce problème de faiblesse de débit Internet, véritable frein à la recherche documentaire sur le web.

#### **IV - Evaluation de la satisfaction et de l'insatisfaction des usagers**

L'accès à l'information scientifique et technique est un problème fondamental à la FASA. Faute de pouvoir trouver des solutions adéquates aux besoins en information, les chercheurs sont contraints d'adopter la débrouillardise comme moyens de bord. Chacun y va de ses moyens et des ses efforts personnels. Au nom de la précarité financière les autorités chargées d'accompagner les chercheurs dans la recherche documentaire se dédouanent réduisant cet aspect important du travail scientifique à des formalités stériles. A ce sujet, Mouhamed Tidiane Seck de l'Université de Dakar écrit : « *Pour des raisons essentiellement financières, les universitaires et chercheurs africains ne sont pas ou peu irrigués par les canaux d'information existants. Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les structures spécialisées dans la gestion de l'information, sont confrontés à la difficulté d'accès à l'information pour la transmission des connaissances existantes et l'élaboration de nouveaux savoirs d'une part et aux entraves à la diffusion, à la promotion et à la valorisation des résultats des travaux scientifiques d'autre part. Une série de problèmes qui ont pour conséquence de les marginaliser sur le plan scientifique et de saper les efforts qu'ils consentent pour accomplir leurs missions* »<sup>37</sup>

---

<sup>37</sup> Mouhamed, Tidiane Seck, « Insertion d'Internet dans les milieux de la recherche scientifique en Afrique de l'Ouest », *Enjeux des technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala-regards, 2000.

Le discours qui tourne autour du manque de moyens financiers semble être absurde. C'est une raison aussi simple qui occulte un manque de volonté politique à pouvoir capitaliser l'information agricole. Les références bibliographiques, témoins de la littérature parcourue dans un travail scientifique devraient au moins amener la FASA à prioriser la gestion efficiente de l'information agricole qu'elle dispose en vue d'un accès facile. A notre avis, citer un auteur local peut être considéré comme une forme de capitalisation des savoirs endogènes. Mais, au cours de cette étude, nous constatons que les efforts sont beaucoup plus orientés vers l'enseignement que la recherche, tels que le stipule l'enquête que nous avons menée auprès des étudiants et enseignants en qui concerne leur degré de satisfaction.

### **1- De la satisfaction des usagers**

La satisfaction des usagers est fonction de la recherche faite au niveau de la Bibliothèque Centrale de l'Université de Dschang et de la Bibliothèque de la FASA qui n'existe que de nom, comme on l'a mentionné plus haut. Pour cette raison donc, nous avons interrogé ces usagers par rapport à leur satisfaction pour les services rendus par la Bibliothèque Centrale.

S'agissant de la taille de la population étudiée, il faut se rappeler que l'entrée à la FASA se fait à travers un concours dont le nombre de places est limité. C'est pour cette raison que cette taille telle que vous aller la constater reste faible. Néanmoins, nous avons orienté notre choix vers les étudiants qui sont en cycle de recherche, du moins ceux qui préparent un mémoire ou une thèse. A ce niveau, il existe vraiment quelques disparités relatives à la disponibilité des étudiants : certains départements envoient leurs étudiants très tôt en stage, c'est le cas des étudiants de 5<sup>e</sup> année en production végétale et ceux de master en sciences du sol qui n'étaient pas disponibles pendant notre enquête. La majorité des étudiants en doctorat figurent parmi les assistants à qui nous avons soumis le questionnaire dans le groupe des enseignants. A ce niveau également, la taille de l'échantillon représentative a été portée à 60 %. Il faut rappeler qu'ici la répartition ne tient pas compte des départements, mais plutôt des filières.

Voici le nombre total des étudiants que nous avons abordés, classé par filière et représenté dans les tableaux ci-après.

%	ESR	GR	PA	PV	For Aqu.	For Agr.	Total
<b>100</b>	14	12	08	25	11	18	<b>88</b>
<b>60</b>	09	08	05	15	07	11	<b>55</b>

*Tableau N° 2 : nombre total d'étudiants de 5<sup>e</sup> année classé par filière*

#### **Filières**

- Economie et sociologie rurale (ESR) ;
- Génie rural (GR);
- Productions animales (PA)
- Productions végétales (PV) ;
- Foresterie option aquaculture (For. Acq.).
- Agroforesterie (For. Agr.)

- **Etudiants en cycle de master**

%	Agribusiness	Production Animale	Sciences du Sol	Foresterie	Total
<b>100</b>	19	15	07	38	<b>79</b>
<b>60</b>	12	09	05	23	<b>49</b>

*Tableau N° 3 : nombre total d'étudiants de master II classé par département*

Nous avons interrogé au total 104 étudiants de notre échantillon. 07 se disent satisfait de l'accès à l'information durant leur recherche à la Bibliothèque Centrale, soit un pourcentage de 07.28%. Cette proportion est assez faible pour un établissement comme la FASA.

## **2- De l'insatisfaction des usagers**

L'insatisfaction des usagers est liée le plus souvent au manque de moyens de repérage de l'information ou de l'endroit exact où ils peuvent se diriger pour avoir de l'information qu'ils désirent. A l'Université, la Bibliothèque est l'endroit le plus indiqué pour avoir l'IST. En plus de cela, un chercheur peut avoir également ses propres réseaux qui peuvent également lui donner de l'information. Pour le cas présent, sur 104 étudiants interrogés, 91 ont déclaré insatisfaits des services qui leur sont offerts par la Bibliothèque Centrale, soit 94.64%. Ce taux reste très élevé pour un établissement où la recherche reste une activité importante. Ceci permet de déduire que le quota de l'insatisfaction des usagers est très grand.

S'agissant de l'implication des leaders d'opinion dans le processus de satisfaction de cette variété d'usagers, on peut dire que leur proximité avec les enseignants sont parfois irréprochables, mais quand il s'agit d'accéder à l'IST, le dialogue change de ton, parce qu'il est difficile d'accéder à la bibliothèque personnelle de celui-ci. Les étudiants ne sont pas formellement intégrés dans les colloques et les conférences scientifiques. Le plus souvent, il faut être membre d'une communauté scientifique et astreint à payer certaines cotisations qui ne sont pas à la portée de tous. Cette situation les amène à développer une dépendance vis-à-vis de Google.

## **3- Le danger de la dépendance des chercheurs vis-à-vis de Google**

Google est une entreprise américaine fondée en 1998 en Californie par Larry Page et Sergey Brin. L'entreprise est principalement connue à travers la situation monopolistique de son moteur de recherche. Il s'est donné comme mission d'organiser l'information à l'échelle mondiale et de la rendre universellement accessible et utile. Google est l'une des plus imposantes entreprises du marché d'Internet. En 2011, il possédait déjà un parc de plus de 900 000 serveurs, le plus important au monde (2 % du nombre total de machines), répartis sur 32 sites. En

octobre 2010, Google représente 6,4 % du trafic Internet mondial et affiche une croissance supérieure à celle du web.

Toutes les personnes abordées dans le cadre de cette étude affirment utiliser Google pour la recherche documentaire. Mais cette solution n'est pas une panacée, car de plus en plus, l'usage des ressources documentaires sur le web est vivement critiqué : *« Les pratiques et les représentations des élèves sont largement caractérisées par l'illusion magique d'Internet comme source documentaire prioritaire sinon exclusive, quelle que soit la recherche documentaire proposée. Ils vont sur Internet parce qu'il y a tout et en quelque sorte c'est gratuit et accessible en quelques clics »*<sup>38</sup>

L'absence de contraintes, de filtre éditorial sur le réseau Internet, et la possibilité pour chacun d'y déposer une information dont il est seul garant, peuvent présenter certains risques quant à la véracité de l'information repérée. Il importe donc de bien vérifier la fiabilité et la validité d'une information, avant de la citer ou de la diffuser. Généralement, ceux qui publient l'information sur Internet sont animés par un esprit d'altruisme et de prosélytisme. C'est alors dangereux si cet outil devient une prédilection pour nos chercheurs. Ne disposant pas d'un mécanisme de filtrage d'information il est fort possible que des cas de plagiat et des abus de citations soient perceptibles surtout au niveau des travaux des étudiants.

En conclusion, les besoins en information sont liés à des exigences méthodologiques auxquels sont soumis les enseignants ou les étudiants astreints à un travail de recherche. Que ce soit un article scientifique ou une thèse, le volet consacré à la revue de la littérature amène le chercheur à entrer en contact avec toute la littérature qui a précédé son domaine de recherche. Pour cette raison, l'intéressé doit s'appuyer sur des publications antérieures ou des ouvrages qui ont traité de ce sujet.

---

<sup>38</sup> Chapron, Françoise, *Evaluation et validation de l'information*, Paris, URFIST, 2000, p.2

Fort de ce qui précède, l'accès à l'information, la qualité des ressources informationnelles tout comme les méthodes de diffusion de l'IST sont des notions qui ont été interpellées et passées au crible fin pour déduire la satisfaction ou l'insatisfaction des usagers. A la lumière de toutes les enquêtes menées auprès des ceux qui sont directement concernés par l'IST à la FASA, force est de constater que le degré d'insatisfaction est très important, près de 95%. C'est pour cette raison qu'ils sont parfois contraints de se ruer sur Internet comme palliatif. Cette situation nous amène à suspecter la faible appropriation des nouvelles technologies dans la diffusion des résultats de la recherche comme étant également l'un des obstacles aux côtés de l'implication des leaders d'opinions comme relais de la communication scientifique.

## CHAPITRE VI: LA FAIBLE APPROPRIATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LA DIFFUSION DE L'IST

L'implication des nouvelles technologies de l'information et de la communication trouve sa raison d'être dans ce travail de par son importance dans la diffusion de l'IST. Nous le savons certes que les relais de communication scientifiques qu'offrent les leaders d'opinion sont un facteur indéniable. Mais, ce facteur devient également important si les enseignants en ce qui les concerne font usage des TIC, qui, à notre présentent une facilité pour ce qui est de la disponibilité et de l'instantanéité dans la diffusion de l'information.

### A- Les infrastructures informatiques

L'information et la communication font partie intégrante de la société humaine. Encore aujourd'hui, la recherche de l'information et sa présentation, la conservation du savoir populaire et de l'histoire se fait encore dans certaines cultures par la parole, le théâtre, la peinture, le chant ou la danse. L'écriture a entraîné d'énormes bouleversements alors que l'invention de l'imprimerie a permis de communiquer à grande échelle, par le biais des journaux et des magazines. Les dernières innovations technologiques ont élargi la portée et accéléré la vitesse de la communication, la technologie numérique étant pour le moment la technique la plus avancée : « *La disponibilité et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication sont un préalable au développement économique et social de notre monde. Elles sont l'équivalent fonctionnel de l'électricité à l'ère industrielle* ». <sup>39</sup>

Loin d'une prétention du snobisme, les TIC au XXIe siècle ont pénétré l'univers social avec succès. Elles ont forgé une certaine vision qui embobine tous

---

<sup>39</sup> Castells, Manuel, "The Rise of the NeTwork Society, End of Millennium and The Power of Identity", 1996-2000, cité par Chris Nicole, *politique des TIC: manuel du debutant*, Johannesburg, APC, 2003, p. 13

les secteurs d'activités humaine. Les facilités qu'elles offrent en termes de circulation des données font d'elles un parfait outil de communication de notre ère.

Pour cela, l'intégration des TIC à l'Université devrait à l'heure actuelle l'une des priorités essentielles, car, elles jouent un rôle très fondamental dans l'enseignement et la recherche. Au lieu de livrer bataille contre l'effectif galopant de la population estudiantine, en construisant des amphithéâtres, les autorités universitaires devraient plutôt investir dans le domaine des TIC afin de décongestionner les salles classes et surtout conforter toute la communauté universitaire en ce qui concerne l'acquisition du savoir.

Cependant, malgré les efforts des pouvoir publics à travers l'exonération des taxes sur le matériel informatique, chose qui permet actuellement d'acheter à moindre coût les ordinateurs et leurs accessoires, la FASA peine à s'intégrer dans cette mouvance. D'abord, il n'y a aucune politique d'implémentation des TIC, élément qui allait permettre de construire une vision et des stratégies du développement de ce secteur sur plusieurs années. D'ailleurs, la majorité des équipements que cette Faculté dispose à l'heure actuelle est vétuste et largement insuffisant pour apporter un appui aux chercheurs. En outre, la cellule informatique de la FASA n'existe que dans la logique de la centralisation des notes des étudiants et la délivrance des attestations de réussite. A cet effet, il faut comprendre que l'usage des TIC à des fins de gestion de l'information et de la communication scientifique est presque inexistant.

### **I - Politique d'implémentation des TIC**

La politique selon le Petit Robert est un ensemble de principes généraux indiquant la ligne de conduite adoptée par une organisation privée ou publique, dans un secteur donné, qui guident l'action ou la réflexion dans la gestion de ses activités. Cette large définition englobe la vision, les objectifs, les principes et les plans qui orientent les activités de nombreux acteurs.

La politique des TIC consiste à rassembler dans un cahier de charges le schéma directeur, les missions et les objectifs à atteindre sur le plan du déploiement de l'informatique dans une institution. Ce schéma prévoit les applications informatiques, le nombre d'équipement à acquérir, les moyens humains et matériels à déployer et les résultats attendus.

Il est bien vrai, la FASA a beaucoup attendu du discours sur la recette miracle de l'Etat en ce qui concerne la gouvernance numérique dans les Universités camerounaises. Depuis le séminaire Etat-CISCO tenu à Yaoundé en janvier 2007 sur les TIC accélérateurs du développement économique au Cameroun, dont les plus importantes résolutions s'articulent autour des points suivants : « *Pour ce qui est de ces objectifs stratégiques de mise en œuvre, ils s'articulent autour de six (06) axes : créer les conditions optimales pour l'usage des TIC comme outils d'enseignement et d'apprentissage, de coopération et de vulgarisation des savoirs et des savoir-faire ; introduire l'enseignement de l'informatique dans toutes les filières de formation ; soutenir de manière prioritaire la formation des masses critiques de spécialistes dans tous les domaines des TIC ; faire des laboratoires, des pôles de création des activités génératrices de revenus (AGR) et des lieux de promotion efficiente de la recherche scientifique ; développer des usages innovants ; faciliter la production, la diffusion et l'accès aux ressources pédagogiques, documentaires et informationnelles.* »<sup>40</sup>

Six ans après ce séminaire, aucune action de grande envergure n'a été observée dans les Universités d'Etat au Cameroun. Le CIRDC (Centre Interuniversitaires des Ressources Documentaires) et le CITI (Centre Interuniversitaire des Technologies de l'Information) qui ont été créés dans l'optique d'apporter une ponction salvatrice à la mutualisation des ressources documentaires via les équipements informatiques sombrent dans un sommeil dogmatique. Car pour y arriver, les bibliothécaires, les acteurs de premier rang, réclament « à cor et à cri » un statut particulier dans les Universités où ils sont réduits à des souffre-douleurs.

Néanmoins, la FASA ne devrait pas attendre de tous ces discours soporifiques pour mettre en place un système d'information propre à elle-même en tant qu'Institution de formation. L'organisation matérielle des données allait être un préalable à la volonté d'un usage à profit des TIC. Fort de ce constat, un établissement qui a une vision futuriste devrait au moins par simple snobisme prévoir un plan de déploiement des TIC ? En tout cas, à l'heure actuelle, la FASA est encore très loin de cette considération. L'usage des TIC se réduit à la gestion des notes et la

---

<sup>40</sup> MINESUP, *Séminaire Etat-CISCO sur les TIC accélérateurs du développement économique au Cameroun*, Yaoundé, le 24 janvier 2007

délivrance des relevés de notes. Dans les bureaux, les ordinateurs sont là pour des tâches de routines : la saisie et le traitement de texte et autres applications bureautiques.

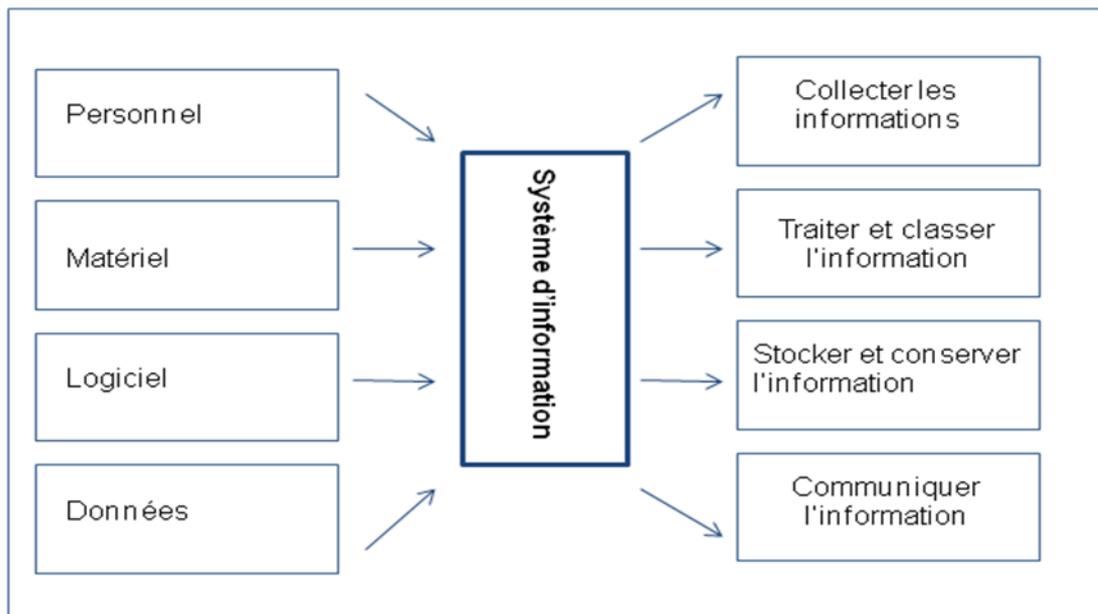
## **1 - Le système d'information : une réalité lointaine**

Le terme système d'information revêt un double caractère. Il est à la fois économique et technologique. Economique dans le sens de la gestion d'une entreprise et technologique par l'entremise des TIC. Dans l'entreprise, le système d'information désigne : « *Le dispositif qui permet de générer, stocker, structurer et faire circuler l'information, entre les personnels, les filiales et les chaînes de production* »<sup>41</sup> Autrement dit, un système d'information est un ensemble organisé de ressources (matériels, logiciels, personnel, données et procédures) qui permet de regrouper, de classer, de traiter et de diffuser de l'information sur un environnement donné. L'utilisation des moyens informatiques, électroniques et la télécommunication permettent d'automatiser et de dématérialiser les opérations telles que les procédures d'entreprise surtout en matière logistique. Dans le même ordre d'idée, la définition que propose GALACSI (Groupe d'Animation et de Liaison pour l'Analyse et la Conception des Systèmes d'Information) est la plus compréhensible : « *ensemble des moyens humains, et matériels, et des méthodes se rapportant au traitement des différentes formes d'informations rencontrées dans une organisation* »<sup>42</sup>. Par « moyens humains », il faut comprendre qu'il s'agit des différentes personnes qui manipulent, émettent ou transmettent de l'information utile au système organisationnel. Il faut noter que dans chaque organisation, tous les individus font partie intégrante du système d'information. Pour ce qui est des « moyens matériels », il faut citer particulièrement les ordinateurs, les serveurs, les logiciels, les supports d'informations et de communication (documents électroniques, site web, CD, DVD). En ce qui concerne les « méthodes » on peut faire allusion aux programmes qui permettent de faire entrer les données ainsi que les modalités de consultation ou d'accès à ces données.

---

<sup>41</sup> Francis Balle, *Lexique d'information communication*, Paris, Dalloz, 2006, p.429

<sup>42</sup> GALACSI, *Les systèmes d'information : analyse et conception*, Paris, Bordas, 1984, p.10



*Schéma N°2 : Représentation graphique d'un système d'information*

### **a- Le personnel**

Le rôle des ressources humaines est très fondamental dans un système d'information. C'est en fait le personnel qui élabore et collecte les données utiles qui feront l'objet de stockage et de gestion. Pour un établissement à l'instar de la FASA, ceux qui doivent intervenir dans le système d'information sont les enseignants, le personnel administratif et les étudiants. Ceux-ci à chaque niveau de leurs activités produisent des informations qui sont capitales pour le secteur agricole.

### **b- Le matériel**

Il s'agit des ordinateurs et des serveurs dont le rôle consiste à traiter et à classer l'information produite par le personnel. Les ordinateurs permettent de faire entrer les données et donner accès aux résultats. Les serveurs gèrent les données stockées, les conservent pour une éventuelle consultation.

### **c- Le logiciel**

C'est en fait un programme qui permet de gérer des applications particulières. Un système d'information peut avoir plusieurs logiciels qui ont chacun un rôle précis. Pour ce qui est de la FASA, il peut avoir un logiciel de gestion de la scolarité, un

logiciel pour les documents administratifs et un SIGBD (Système Intégré de Gestion des Bases de Données) pour la production scientifique des enseignants et étudiants.

#### **d- Les données**

Elles sont au cœur de tout système d'information. En fait, c'est la prolifération des données qui a donné l'idée de la création d'un système d'information dans le souci d'une gestion efficace et efficiente. On le sait, les données sont une information. Elle peut avoir une valeur stratégique et peut être très utile pour une entreprise dans la prise des décisions. Les données au niveau de notre cadre d'étude constituent toutes les informations à caractères administratif et scientifique (rapports, cours, actes de conférences, articles scientifiques, thèses, mémoires ...)

Le système d'information est le principal véhicule de la communication dans une entreprise. Il permet grâce à l'information de coordonner les activités dans le but d'atteindre les objectifs de l'entreprise en question. Le domaine des systèmes d'information et de communication a certes une forte composante technologique et informatique. Mais, c'est seulement un aspect de ce domaine qui est en fait beaucoup plus vaste. Il s'agit de concevoir comment stocker et faire circuler l'information de façon efficace et cohérente pour toutes les activités d'une entreprise, ou d'un réseau d'entreprises.

A l'heure actuelle, le progrès de l'informatique a été salubre à toute organisation dans la gestion de l'information. Les cellules informatiques sont là pour donner des orientations, rassembler des documents et des informations en vue de leur meilleure organisation et diffusion. Cette hypothèse nous amène à nous poser la question de savoir si la défaillance observée au niveau du bureau qui fait office de service informatique peut être à l'origine du flou qui existe au sujet de la diffusion et de l'accès à l'information à la FASA ?

### **2 – Un service informatique réellement virtuel**

Dans l'organigramme hérité de la réforme de 1993, il n'y a aucune mention faisant allusion à une cellule informatique dans les Universités, encore moins dans les établissements facultaires. Néanmoins, le décret de 2010 nommant les Vice-recteurs dans les Universités a apporté des innovations dans ce sens en créant le

poste de Vice-recteur en charge de l'enseignement et du développement des technologies de l'information et de la communication. Normalement, cette innovation devrait également avoir de l'influence sur l'organigramme des Universités, c'est-à-dire en créant peut-être une cellule informatique ou des services informatiques dans les Facultés, malheureusement, tel n'est pas cas. Et c'est peut être une « pièce du puzzle », qui nous manquait dans ce travail.

Le service informatique de la FASA a une curieuse dénomination qui figure dans le document du budget. En fait, il s'agit d'un laboratoire d'informatique ayant une dotation annuelle de 3.500.000 FCFA TTC. Ses rubriques de dépenses tournent autour de l'achat du matériel de bureau et des consommables informatiques. De toutes les façons, dans la compréhension des choses, il ne s'agit pas d'un laboratoire informatique en bonne et due forme, mais d'un bureau qui a pour rôle de gérer les notes des étudiants et leurs profils d'études. A ce niveau, il y a deux cadres informaticiens qui y travaillent et dont la tâche est réduite à la saisie des notes des étudiants ainsi que l'élaboration de leurs relevés de notes. C'est un bureau dont les attributions sont situées à califourchon entre le cabinet du doyen et le service de la scolarité. Dans les normes, la gestion des notes est une application bureautique qui pouvait être confiée à des agents d'application. Entre temps, ces deux cadres devraient être déployés dans la conception d'un système d'information ou dans l'élaboration d'une politique d'implémentation des TIC.

## **II - Les équipements informatiques**

Les équipements informatiques sont constitués d'ordinateurs, serveurs, scanners, imprimantes et logiciels. Ce sont les outils de base qui permettent d'élaborer, de stocker et de gérer les informations dans une entreprise. Les ordinateurs ont un double rôle : celui de faire entrer les données et la consultation des résultats. Les serveurs servent à stocker les données et faciliter les transactions entre les ordinateurs du système. Les logiciels sont des applications de base propres à chaque secteur d'activité.

## **1- La vétusté du matériel**

Même si de manière visible et global il existe une volonté d'implémenter l'usage des TIC à l'Université de Dschang, les contraintes de gestion administrative imposent d'autres priorités essentielles dans le budget et fait en sorte qu'il soit difficile de doter toutes les Facultés d'un matériel informatique flambant neuf. Il faut également noter que l'évolution fulgurante de l'informatique pose un énorme problème dans la gestion du matériel. Microsoft est utilisé à 99% comme système d'exploitation. A chaque année il faut arrimer son ordinateur à la nouvelle donne, or les capacités de stockage des ordinateurs évoluent à une vitesse vertigineuse au point où si vous n'êtes pas à la page, les virus vont bloquer votre machine et vous forcera d'être au pas de la nouveauté. Par exemple, de nos jours, les ordinateurs Pentium IV sont dépassés. Ils n'acceptent que le système d'exploitation Microsoft XP, très limité pour installer un antivirus de 2013. Il faut donc utiliser des ordinateurs dual core 2, très performant pour installer et faire fonctionner le système Windows 7.

Or, cette évolution est très incompatible avec l'administration universitaire qui présente une extrême lenteur dans la reconversion du système informatique. Actuellement, le service informatique de la FASA, dont l'activité est essentiellement orientée vers la gestion des notes dispose d'un ordinateur de marque dell Intel dual core 2, qui fait office de serveur. A coté, trois ordinateurs pentium IV qui jouent le rôle de client. Dans le même bureau se trouve un Switch de 16 ports, juste pour repiquer le signal de la connexion Internet dans les bureaux des responsables. De nos jours, Internet ne marche pas à la FASA, et cela depuis plus d'un an.

## **2- La domination des applications bureautiques**

En dehors du SIGES, un programme qui gère les notes des étudiants, toutes les applications informatiques de la FASA sont orientées vers la bureautique. En fait, les ordinateurs sont venus simplement remplacer les machines à écrire mécaniques. Ils sont là pour l'accomplissement des tâches administratives. Il est tout à fait normal que les applications liées à la création, à la constitution et à la consultation des

bases de données à partir de n'importe quel ordinateur soient sans objet, d'autant plus que la notion d'information passe inaperçue à la FASA.

En principe, cette Faculté devrait disposer des informations administratives et scientifiques, organisées de telle sorte que n'importe quelle personne ou étudiant puisse y accéder sans l'entremise d'un facilitateur. Peut être, tout peut se jouer au niveau des noms d'utilisateur et le mot de passe pour pouvoir servir de filtre et faire la différence entre l'information administrative jugée top secret et l'IST qui peut être accessible par les étudiants et les enseignants.

### **3- La faible allocation budgétaire**

La FASA dispose d'une provision budgétaire annuelle de 3.500.000 F/CFA TTC destinée à l'achat des matériels courants informatique et bureautique. Selon la circulaire d'exécution du budget élaborée par le Ministère des Finances, cette rubrique budgétaire peut supporter les dépenses relatives à l'achat des consommables informatiques (encre, disques, clés USB...) et également des ordinateurs et des photocopieurs. Mais, quand on consulte la mercuriale des prix applicables sur le marché, on déduit qu'il est impossible d'avoir pour ce montant, un ordinateur de qualité, qui coûte sensiblement au delà du million. A cet effet, la FASA, mettrait cinq ans pour acheter cinq ordinateurs assortis chacun d'une imprimante et autres accessoires tels que les onduleurs et les para-surtenseurs. Alors, pour contourner cette restriction budgétaire, les autorités de cette Faculté doivent définir une politique d'implémentation des TIC, grignoter sur les rubriques budgétaires dont la nomenclature n'est pas vraiment indispensable afin d'obtenir une provision consistante pour redéployer l'informatique dans cet établissement.

Le plus souvent, ces autorités ont toujours compté sur une politique générale d'implémentation des TIC insufflée par le rectorat. Nous pensons que c'est une véritable aberration. La vastitude du domaine d'intervention du rectorat ne permet pas d'envisager une action efficace pour la FASA, dont les ressources documentaires sont potentiellement importantes pour notre pays. Il faut noter certes que l'Université de Dschang abat un travail important pour le redéploiement des TIC

en son sein. Actuellement, elle dispose d'un cybérium, et, les principaux campus sont câblés et interconnectés. Même si pour l'heure, c'est la technologie du V-SAT qui est à la mode, la connexion à la fibre optique reste imminente. Mais, la capacité d'accueil devient au fur et à mesure très exigüe au point où l'effectif galopant de la population estudiantine annihile tout effort entrepris justement au niveau du cybérium.

## **B- La communication scientifique : état de l'art**

### **I – Historique**

L'histoire de l'humanité a été toujours marquée par la volonté des savants à transmettre la connaissance, notamment sous la forme de documents écrits. Certains d'entre eux datent de plus de quatre mille ans. La Grèce a joué un rôle très fondamental au niveau de la civilisation écrite, parce que bon nombre de ces documents étaient écrits en grecque. Au moyen âge, la traduction de ces textes scientifiques ont été effectués par des érudits arabes. Leurs conservations ont été favorables grâce aux écoles médiévales, aux monastères et aux Universités.

L'idée de communication dans le domaine des sciences est née depuis l'avènement des premières revues scientifiques vers 1665 à Londres (Philosophical transaction of the Royal Society) et à Paris (Journal des savans). A cette époque, la principale fonction de cette communication a été l'enregistrement d'une découverte ou une idée pour protéger la propriété intellectuelle de son auteur, l'évaluation par les pairs, puis la diffusion et l'archivage des résultats de la recherche. Pendant trois siècles, la revue est donc restée le vecteur central de la communication scientifique, avec une évolution formidable à l'image de l'accélération de la recherche fondamentale et appliquée. La communication scientifique évolue au rythme des nouvelles technologies de l'information et de la communication, du marché de l'information scientifique et des politiques de recherche nationales et internationales, et l'information en est le socle comme le soutient Bekkari : « *L'information est le carburant de l'innovation, et sans communication, la recherche demeure vaine et stérile* ». <sup>43</sup> Fort de cette assertion, il faut dire que la communication scientifique forme tout un système trilogique qui prend en compte la recherche et l'information. Pour

---

<sup>43</sup> Bekkari, O., « Créativité du chercheur et comportement de communication », in *l'informatiste* n°2, 1982 p 3-15

faire de la recherche, il faut l'information assortie des expériences et le résultat de cette recherche, c'est-à-dire l'IST, la communication est l'étape finale de ce processus. Quand un maillon ne joue pas fondamentalement son rôle il va se poser un problème au niveau de la normalisation, tendance actuelle : « *La communication scientifique du XXIe siècle sera normalisée et se placera dans un environnement informatique* »<sup>44</sup>

La problématique de la communication scientifique à la FASA à l'ère des TIC est un sujet transversal qui touche, la politique de vulgarisation scientifique, la nature même du support communicationnel, l'histoire du déploiement d'Internet au Cameroun et les questions de droit d'auteur apparemment insipide, dont les problèmes prennent beaucoup plus la forme de plagiat au Cameroun. Notre étude ne recense pas les décisions de justice rendues dans ce cadre, mais fait état de quelques cas typiquement insulaire du plagiat dans le milieu des intellectuels au Cameroun.

## **II - La science entre vulgarisation, communication et médiation**

La vulgarisation, la communication et la médiation sont trois mots-clés qui ont été longtemps utilisés dans la diffusion scientifique. L'exégèse de ces concepts offre des significations particulières. En fait, la vulgarisation scientifique n'est pas synonyme de communication scientifique, encore moins de médiation scientifique

### **.1- La vulgarisation scientifique**

Le terme vulgarisation est issu du latin « vulgus » qui veut dire vulgaire. Le mot vulgaire concernait particulièrement la foule, qualifiant ce qui est ordinaire, général et commun. Il prend sa tournure péjorative au fur et à mesure que s'affirment les valeurs bourgeoises, pour désigner les comportements populaires. Pour l'encyclopédie Microsoft Encarta 2007, La vulgarisation scientifique est : « *Un processus ou acte un de diffusion de savoirs scientifiques spécialisés pour le grand public, fondés en particulier sur l'adaptation de notions spécifiques et de connaissances techniques afin de les rendre compréhensibles aux non-*

---

<sup>44</sup> Schöpfel, Joachim, « Les enjeux de la communication scientifique », in *les Cahiers du numérique* 5, 2009, p 7.

*spécialistes* ». <sup>45</sup> La littérature scientifique contenue dans les articles des publications est très élitiste. Elle ne s'adresse qu'à des spécialistes. Pour la déporter vers le public, il faut absolument la réduire à la dimension de la compréhension vulgaire.

La vulgarisation scientifique apparaît comme un simple transfert des connaissances scientifiques à destination d'un public. Elle peut donc s'interpréter en utilisant le schéma de Claude Shannon dans un processus linéaire de communication où le public, considéré comme le récepteur, subit l'information sans la possibilité d'interagir avec le scientifique c'est-à-dire l'émetteur.

À la fin des années 1960, la vulgarisation scientifique correspond à une activité marginale et peu élaborée. L'exemple le plus caractéristique est celui du chercheur qui, en dehors de ses heures de travail, anime une conférence dans les Institutions muséales sur un thème scientifique porteur mais non polémique, devant un public fidèle à ce type de rendez-vous. S'inscrivant dans une tradition qui remonte à ses origines, la vulgarisation véhicule un discours positif sur la science dans un contexte marqué par une forte croissance économique et des avancées dans de nombreux domaines. Cette situation, génératrice de confort, provoque l'adhésion générale autour des différents moteurs du développement, et notamment celui de la science.

## **2 – La communication**

En guise de rappel, le mot communication tire ses origines latines du verbe communiquer (*communicare*), qui veut dire action de transmettre quelque chose, ou encore échange verbal entre un locuteur et interlocuteur. Dans un sens beaucoup plus large, la communication désigne toute opération de transfert ou d'échange d'informations entre un émetteur et un récepteur.

La communication scientifique est tout simplement un échange du savoir scientifique entre un public constitué des spécialistes ou des néophytes. Dans les années 80, la communauté scientifique est animée par une forte volonté d'institutionnalisation et de professionnalisation des activités liées à la diffusion de la

---

<sup>45</sup> Microsoft Encarta, 2007

science. Ainsi, les revues scientifiques ont joué un rôle très fondamental dans la propagation des résultats des multiples découvertes scientifiques. Elles ont créé un dynamisme au niveau des disciplines scientifiques avec la notion d'impact, introduite par la citation des articles. Il faut également ajouter que les congrès scientifiques ont été toujours un moment de discussion et de communication très privilégié entre les chercheurs d'un domaine scientifique.

### 3 – La médiation

Le terme médiation dérive du latin *mediatio*, et le médiateur, *mediare*, c'est-à-dire être au milieu, qui sert d'intermédiaire. Selon le dictionnaire Larousse, la médiation désigne : « *Une entremise destinée à amener un accord, un arbitrage.* » De toutes les façons, s'il faille se limiter à l'aspect du conflit qui s'articule autour de cette définition, il faut comprendre que la médiation scientifique est un terme du XXI<sup>e</sup> siècle. Il surgit pour pallier les insuffisances de la communication scientifique dont les actions sont très orientées vers le dynamisme entre les scientifiques eux-mêmes que le public. Si les TIC sont devenues un vecteur de la communication scientifique entre chercheurs, elle a apporté beaucoup plus d'innovations dans le secteur de l'édition scientifique par l'entremise de la numérisation.

Fort de ce qui précède donc, la médiation est considérée comme : « *Un mode de résolution de conflit fondé sur la coopération. Elle présente comme caractéristique principale, l'intervention d'un tiers impartial et indépendant. C'est un processus volontaire par lequel un tiers accompagne les parties au conflit afin qu'elles puissent trouver elles-mêmes une solution à leur litige. Vous pouvez y mettre un terme à tout moment* »<sup>46</sup>. Dans le cas présent, il ne s'agit pas de la résolution d'un conflit qui dériverait du nonaccès au savoir scientifique. Mais, l'implication des leaders d'opinion, telle qu'évoquée ci-haut est fortement invoquée comme étant un médiateur qui puisse établir le dialogue entre le pôle scientifique et le reste de la population.

A la FASA, nous sommes encore à l'étape de la vulgarisation, dévolue au département de vulgarisation agricole et de sociologie rurale. Il est bien vrai, la FASA

---

<sup>46</sup> <http://www.altermediation.com/media...>, consulté le, 18 avril 2012

effectue la recherche comme bon nombre d'établissement de l'Université de Dschang, mais la communication ou la valorisation des résultats de cette recherche demeure un problème. Car, les techniques et les outils de communication scientifiques sont presque inexistants.

### **III – L'absence d'une politique de communication scientifique**

Une politique est très essentielle dans la conduite d'une activité, fut-elle professionnelle ou scientifique. La politique détermine les stratégies et à long terme les objectifs ainsi que les missions à accomplir pour atteindre ces objectifs. Sans politique, tout sombre dans la navigation à vue. D'après nos observations sur le terrain, la communication scientifique dans cette Faculté est rangée dans le cadre d'une activité routinière et stéréotypée que peut mener tout établissement de formation. On n'y attribue pas un caractère spécial qui démontre le sérieux ou le prix à obtenir de son résultat.

#### **1- Une revue destinée au changement de grade**

Tout le monde est convaincu que la parution de la revue « Sciences Agronomiques et Développement » se fait dans le cadre strict de changement de grade. Et le comité scientifique de la revue en question ne joue que le rôle de « gendarme ». Nous le savons tous, le changement de grade est une étape très déterminante dans la carrière d'un enseignant du supérieur, et le nombre de publication scientifique pour les besoins de la cause est d'une valeur capitale. Aussitôt le changement de grade effectif, l'article se transforme en « eau de boudin ». Après chaque parution, il est difficile de retrouver le numéro, si oui le chercher auprès de l'enseignant qui a vu accepter son article. Le plus souvent, il vous sert un « tiré à part », si vous avez la chance d'avoir en face de vous, quelqu'un d'ordonné qui se retrouve dans sa paperasse.

## **2- Des colloques scientifiques pour des formalités**

Les colloques et les rencontres scientifiques ont lieu à la FASA presque chaque année. Mais dans cette situation d'amnésie totale liée à la mauvaise organisation de l'information documentaire, il est pratiquement difficile d'en déterminer la fréquence. Les colloques sont souvent financés majoritairement par des bailleurs de fonds, il est parfois difficile d'avoir les actes y afférents, document final qui peut orienter le jeune chercheur des avancées scientifiques dans son domaine.

D'après les témoignages obtenus auprès de certains enseignants, l'organisation de ces manifestations scientifiques se fait sur la base des démarches personnelles. C'est pourquoi, à la fin du colloque, l'organisateur est plutôt responsable devant l'Institution qui l'a financé et non la FASA. Conséquence de cette situation, il est vraiment rare d'avoir un acte de colloque dans cet établissement, du moins ce qui est archivé et qui peut éclairer le chercheur. La majeure partie de ces documents, quand ils existent, sont dans les tiroirs personnels des organisateurs. Pour cela, il faut juste comprendre que l'animation scientifique à la FASA se présente comme une simple formalité. D'aucuns en ont trouvé un filon pour se faire un nom ou simplement bénéficier des retombées financières liées à leur organisation.

### **D – Une appropriation insuffisante de la notion de droit d'auteur**

Les activités de recherche et d'enseignement menées au sein des Universités génèrent quotidiennement une quantité d'œuvres de toute sorte, produites tant par les enseignants que les étudiants et les chercheurs. Toutes ces créations sont issues d'un ensemble d'activités intellectuelles qui, prises collectivement, répondent à la mission de transmission des connaissances. Au Cameroun et partout ailleurs dans le monde, la créativité est protégée par des lois et des conventions. Par conséquent, l'utilisation d'une œuvre ou partie d'œuvre appartenant à autrui n'est pas libre, elle requiert une autorisation de l'auteur. Malheureusement, ces dispositions légales ne sont pas suffisamment utilisées dans le cadre de la diffusion des résultats de la recherche. Le droit d'auteur est un instrument qui devrait en principe jouer le rôle de

facilitateur dans le processus de diffusion scientifique pour satisfaire l'auteur et répondre aux questions d'innovation et de développement. Pour mieux cerner cette hypothèse, la définition du concept de droit d'auteur est très importante.

Selon la déclaration universelle des droits de l'homme en son article 27, toute personne a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont elle est l'auteur. Cette protection est fonction de la législation dont dispose chaque pays. L'affirmation d'un droit spécifique reconnu en faveur des auteurs d'œuvres de l'esprit est ancienne, même si l'existence d'une législation particulière applicable au droit d'auteur est plus récente. Si, dès l'antiquité on reconnaît que l'œuvre d'art notamment l'œuvre livresque, constitue non seulement un bien économique, mais également une création intellectuelle qui dépasse le seul support matériel sur lequel l'œuvre est fixée, il faut attendre l'invention de l'imprimerie et la possibilité qu'elle offre pour voir l'œuvre diffusée auprès d'un public de plus en plus large ; pour avoir l'ébauche d'un droit spécifique protecteur des intérêts, tant moraux que financiers, des auteurs desdites œuvres.

La communication scientifique est une activité entièrement tournée vers le public. Toute production scientifique épouse au préalable le souci d'une divulgation. Chaque auteur éprouve l'envie de voir son œuvre citée par un autre comme l'affirme Manuel Durand - Barthez : « *Pour un chercheur, voir ses travaux fréquemment cités dans des revues à fort facteur d'impact est essentiel pour sa progression de carrière* ». <sup>47</sup> La citation, une forme d'exploitation d'une propriété littéraire n'est pas en réalité un problème s'agissant de la communication scientifique. En fait, le respect du droit d'auteur n'est pas une entrave à la diffusion de la recherche, c'est plutôt la recherche excessive de profit par les éditeurs commerciaux qui fait en sorte que le coût des revues scientifiques ne soit à la portée de toutes les bourses.

---

<sup>47</sup> Manuel, Durand-Barthez, *Historique et critique du facteur d'impact*, Schedae, prépublication n° 7, 2008, (fascicule n° 1, p. 67-76).

## **I - Déblayage sémantique du droit d'auteur**

Le concept de droit d'auteur est utilisé dans la plupart des pays francophones. Chez les anglo-saxons, c'est plutôt le copyright. Mais, les deux approches ont la même signification et un dénominateur commun, même s'il y a des nuances.

Selon le dictionnaire de l'information, le droit d'auteur est : « *Le droit de propriété intellectuelle conféré à un auteur sur ses œuvres* »<sup>48</sup> En d'autres termes, c'est l'ensemble des prérogatives exclusives dont dispose un créateur sur son œuvre. Notre travail s'intéressera à la propriété littéraire et artistique. Il se compose d'un droit moral et de droits patrimoniaux.

### **1- Les droits moraux**

Les droits moraux sont essentiellement liés à la personnalité de l'auteur et regroupent : le droit de revendiquer la paternité de l'œuvre ; le droit de décider du moment et des modalités de sa publication (droit de divulgation) ; le droit de s'opposer à toute déformation ou mutilation de l'œuvre (droit au respect de l'œuvre) ; le droit de s'opposer à toute utilisation pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'honneur de l'auteur.

### **2- Les droits patrimoniaux**

Les droits patrimoniaux permettent à l'auteur d'être rémunéré pour chaque utilisation de son œuvre. Ils ne sont accordés que pour une durée limitée qui varie selon les pays et la nature de l'œuvre. À l'issue de la durée de protection, l'œuvre entre dans le domaine public, et peut être librement utilisée par tous.

Le droit d'auteur donne le choix exclusif des modalités de publications, reproduction, adaptation et traduction de ses œuvres pour un temps donné. Son rôle fondamental est en effet de permettre à l'auteur d'obtenir une rémunération pour son travail en le protégeant de la copie non autorisée de ses œuvres, notamment du piratage.

---

<sup>48</sup> Cacaly, Serge, et al., *Dictionnaire de l'information*, op cit. p. 86

## **II- Le copyright**

Les pays anglo-saxons utilisent plutôt le Common Law et appliquent le droit du copyright, concept équivalent au droit d'auteur. Le copyright s'attache plus à la protection des droits patrimoniaux qu'à celle du droit moral. Toutefois, depuis l'adoption de la Convention de Berne, le droit d'auteur et le copyright sont en partie harmonisés, et l'enregistrement de l'œuvre auprès d'un organisme agréé n'est en général plus nécessaire pour bénéficier d'une protection juridique dans le système du copyright.

Comme le droit d'auteur, le copyright ne protège pas les simples idées. Son champ est généralement plus large que celui du droit d'auteur, car il protège davantage l'investissement que le caractère créatif. Une seconde différence réside dans l'exigence de fixation matérielle des œuvres, sur un dessin, une partition musicale, une vidéo, un fichier informatique, ou tout autre support. Par exemple, les discours et les chorégraphies ne sont pas protégés par le copyright tant qu'ils n'ont pas été transcrits ou enregistrés sur un support. Sous réserve de cette fixation, la protection du copyright s'applique automatiquement aux œuvres publiées comme non publiées. Un enregistrement volontaire des œuvres auprès d'une administration peut être nécessaire pour apporter la preuve de ses droits devant les tribunaux.

Le titulaire du copyright peut être l'auteur, le producteur, ou l'éditeur de l'œuvre. Si l'œuvre a été créée par un employé dans le cadre de ses fonctions, l'employeur est seul titulaire du copyright. L'auteur n'a donc pas droit à une rémunération spécifique, en plus de son salaire. Il en est de même pour les œuvres de commande, qui appartiennent au commanditaire et non à l'auteur.

## **III – Le statut juridique des travaux scientifiques**

En guise de rappel, les travaux scientifiques qui nous ont intéressé dans le cadre de cette étude sont les mémoires de fin de formation des ingénieurs agronomes, les thèses de Master et de Doctorat, les revues des enseignants et les actes des conférences scientifiques. D'après la loi camerounaise N°2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d'auteur et aux droits voisins, en son article 3 alinéa, la production scientifique sus-citée fait partie des œuvres littéraires, par conséquent

elle est protégée : « *Sont protégées par la présente loi, toutes les œuvres du domaine littéraire ou artistique, quels qu'en soient le mode, la valeur, le genre ou la destination de l'expression* »

## **1 – Les mémoires et thèses**

Ils ont été toujours considérés dans le monde scientifique comme de la littérature grise, donc à valeur non marchande. Mais, cette caractéristique ne leur enlève pas la notion d'originalité qu'ils revêtent. A priori, le statut d'œuvre intellectuelle accordé aux mémoires et thèses est une évidence. Car, chacun de ces travaux est identifié par un titre et un auteur. Ils sont donc protégés par les deux volets de la propriété intellectuelle : le droit moral, relatif à la responsabilité et à la personne de l'auteur, et le droit patrimonial, relatif aux ayants droits sur l'exploitation de l'œuvre. En principe, de par le statut juridique que leur confère la loi, ces travaux ne peuvent être ni diffusés, ni corrigés, ni modifiés sans l'autorisation préalable des auteurs. En cas de réutilisation, dans le cadre de la citation, la source doit être indiquée soit en note de bas de page ou dans la bibliographie. A ce sujet, la violation de cette disposition expose le contrevenant aux délits de plagiat et de pillage intellectuel. Toutefois, en cas de libre diffusion comme sur une archive ouverte, la réutilisation de ces travaux entre dans le régime des usages raisonnables pour cause d'utilité publique. A cet effet, la reproduction est autorisée à des fins non-marchandes : « *L'utilisation des œuvres littéraires ou artistiques à titre d'illustration de l'enseignement par le moyen de la publication, d'émission de télédiffusion ou d'enregistrements sonores ou visuels, sous réserve qu'une telle utilisation ne soit pas abusive et qu'elle soit dénuée de tout caractère lucratif.* »<sup>49</sup>

## **2 – Les publications scientifiques**

Bien que les publications scientifiques se fassent dans un cadre bien déterminé avec pour objectif principal le changement de grade, il faut comprendre que c'est justement à ce niveau que la notion de propriété devient très exigeante. La raison fondamentale de cette affirmation résulte des poussées observées dans la

---

<sup>49</sup> Loi N° 2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d'auteur et aux droits voisins, article 29, alinéa e

protection de ces publications et à l'intrusion des éditeurs scientifiques. Ces éditeurs sont généralement des commerçants. Ils signent avec les auteurs d'articles scientifiques des contrats d'édition : « *Le contrat d'édition se définit comme le contrat conclu entre un auteur originaire (ou ses héritiers) et un éditeur par lequel l'auteur consent, sous forme de cession ou de licence, à la reproduction d'exemplaires (papier et/ou numérique) de l'œuvre en vue de sa commercialisation moyennant un prix à charge de l'éditeur.* »<sup>50</sup> En tout état de cause, s'il arrive que l'auteur désire voir son article figurer dans un répertoire institutionnel en accès libre, il est possible donc que celui-ci propose à l'éditeur l'insertion dans le contrat, d'une clause spécifique. Le plus souvent, l'éditeur fixe des conditions comme par exemple, le respect d'une période d'embargo, ou l'indication d'un lien vers le site de l'éditeur...

Pour l'instant, la FASA n'est pas encore concernée par cette disposition, à la limite qui ne concerne que des revues électroniques. Toutefois, il n'existe aucun cadre juridique qui préside au fonctionnement légal de la revue « Sciences Agronomiques et Développement ». Cependant, ceci ne voudrait pas dire que la production scientifique que nous avons identifiée dans cet établissement n'est pas protégée.

#### **IV – Le droit d'auteur entre propriété et liberté**

La question de droit d'auteur est un principe sur le plan juridictionnel. Il a pour rôle de protéger les œuvres d'esprit contre une mauvaise exploitation et une utilisation abusive des efforts que les uns et les autres fournissent pour faire avancer le monde. Si de telles dispositions n'étaient pas prises, les esprits malins et les partisans du moindre effort se seront accaparés des fruits de l'imagination de certains hommes. Cependant, l'avènement de l'Internet a suscité un renforcement trop substantiel de la propriété intellectuelle qui détruit en passant l'équilibre classique établi entre le droit exclusif consentis aux créateurs et le domaine public qui correspond à l'espace des éléments non protégés, donc librement utilisable. On constate alors que le passage du monde physique au monde numérique crée des contraintes qui entravent la circulation des idées, chose qui va amener la propriété

---

<sup>50</sup> Thys, Laurence, *Aspects juridiques de la publication scientifique : guide à l'attention des membres de la communauté universitaire*, Bruxelles, CIUF, 2009, p. 34

intellectuelle à perdre une grande partie de sa légitimité. Il se trouve que, les excès que recèle le droit d'auteur à l'heure actuelle s'inspirent des principes du capitalisme. Un système où le matériel trône au dessus des considérations sociales et amène les individus à être des renards du profit. Si effectivement, nous sommes au siècle de l'information et partant du fait que l'information est une donnée immatérielle, pourquoi ne donc pas démocratiser l'accès au savoir ?

### **1- L'auto-archivage : miser sur la volonté de l'auteur**

L'auto-archivage est un processus de communication scientifique où l'auteur dépose volontairement dans une archive ouverte sa publication. Ce mode est en train de connaître un essor très considérable dans la communauté scientifique occidentale, impulsé par le mouvement de l'open access. Ceci est a été une stratégie importante pour contourner les obstacles relatives à la propriété intellectuelle. Ainsi, un certain nombre de mécanisme a été mis sur pied pour faciliter l'émergence de ce concept : le facteur de notoriété et les licences libres.

#### **a- Quand la liberté rime avec la notoriété**

Le problème fondamental que pose le droit d'auteur, c'est la rémunération : en principe ce que l'auteur gagne de son œuvre. A ce niveau, il faut noter une certaine nuance : le gain peut apparaître sous la forme pécuniaire ou sous la forme de notoriété. Pour cela, la recherche du profit d'un artiste peut être différente de celle d'un chercheur. La notoriété pour un chercheur a un impact très positif, idée développée dans cette pensée de Hélène Bosch : « *Certains auteurs, comme les créateurs artistiques ne souhaitent pas donner un accès gratuit à leurs œuvres parce qu'ils en attendent, à juste titre, des revenus. Les chercheurs à l'opposé, ne sont pas rémunérés pour leurs publications mais ils ont besoin que soit reconnue l'importance et l'influence de leurs travaux. Leur intérêt est de faire connaître leur travail le plus largement possible, ce qu'offre la voie du Web. Ils ont besoin de communiquer librement et gratuitement leurs résultats de recherche* »<sup>51</sup>

---

<sup>51</sup> Bosc, Hélène, « Le droit des chercheurs à mettre leurs résultats de recherche en libre accès : appropriation des archives ouvertes par différentes communautés dans le monde », in *Terminal N° spécial propriété intellectuelle*, 2008, p. 2

Cela dit, il faut comprendre que le monde de l'édition scientifique en principe est très différent de l'édition de loisir, et sur des points fondamentaux. Tout d'abord, pour l'enseignant-chercheur et le chercheur, la publication des résultats de la recherche fait partie de sa mission, ce qui fait de la communauté scientifique une communauté où tout le monde est non seulement lecteur, mais aussi auteur. Plus important encore, la publication est indispensable pour faire avancer la science : le bénéfice attendu d'une publication n'est pas un retour financier direct sur les ventes d'un article, mais bien au contraire, la diffusion la plus large possible de son contenu, pour que les autres chercheurs puissent très rapidement disposer des dernières découvertes scientifiques. Non seulement, le milieu scientifique étant régi par la reconnaissance des pairs, et l'évaluation des chercheurs se basant sur l'influence de leurs publications, tout frein à la diffusion d'un article crée un véritable manque à gagner pour l'auteur.

### **b- Les pré-publications dans la communication scientifique**

Une pré-publication en anglais pre-print est un texte finalisé par son auteur, mais qui n'est pas encore soumis à l'évaluation du comité éditorial, ou non encore publié par un éditeur. L'expérience a montré qu'à cette étape du processus, l'article scientifique est encore sous l'entière responsabilité de son auteur. Alors, le mouvement qui milite pour l'accès ouvert voudrait que l'auteur dépose cet article dans une archive ouverte afin d'éviter les barrières souvent hostiles que posent les éditeurs scientifiques. C'est une stratégie très efficace dans la circulation de l'IST puisque la majorité des archives ouvertes sont en libre accès. Cependant, un article non évalué peut-il revêtir un caractère scientifique ? C'est le sujet d'un grand débat dans le monde des scientifiques et les professionnels de l'information à l'heure actuelle.

A la FASA, la nouvelle génération des chercheurs sont en majorité des férus en informatique. Hormis le fait que tous les enseignants de cet établissement possèdent au moins un ordinateur portable, tout le monde utilise Internet dans la recherche documentaire. La recherche de la notoriété amène certains d'entre eux à créer des blogs, une sorte de site Internet personnel dans lequel il publie parfois

leurs articles. Nous savons qu'une telle méthode n'est pas efficace en matière de communication scientifique. La plupart de ces blogs ne sont pas connus du public au même titre qu'un site Internet d'une grande Institution de formation telle que la FASA.

### **c- Les licences libres : creative Commons**

Une licence de libre diffusion ou licence ouverte, est une licence s'appliquant à une œuvre de l'esprit par laquelle l'auteur concède certains droits quant à l'utilisation, à la modification, à la rediffusion et à la réutilisation de l'œuvre dans des œuvres dérivées. Ceci facilite la prolifération d'une œuvre en autorisant la copie et l'usage sous certaines conditions. Parmi les licences de libre diffusion, les plus connues sont les licences creative Commons.

Le creative Commons est d'abord une organisation à but non lucratif dont le but est de proposer une solution alternative légale aux personnes ne souhaitant pas protéger leurs œuvres en utilisant les droits de propriété intellectuelle standards de leur pays, jugés trop restrictifs. L'organisation a créé plusieurs licences, connues sous le nom de Commons. Ces licences, selon leur choix, restreignent seulement quelques droits (ou aucun) des travaux, le droit d'auteur (copyright) étant encore plus restrictif.

L'objectif recherché est d'encourager de manière simple et licite la circulation des œuvres, l'échange et la créativité. Le creative Commons s'adresse ainsi aux auteurs qui préfèrent partager leur travail et enrichir le patrimoine commun de la culture et de l'information accessible librement.

## **2- Les savoirs scientifiques et le domaine public**

En droit de la propriété intellectuelle, le domaine public désigne l'ensemble des œuvres d'esprit dont l'usage n'est plus restreint par une loi. Pour Déborah E. Bouchoux : « *C'est une œuvre ou invention que tous les membres du public peuvent exploiter librement* »<sup>52</sup>. Ceci peut être également un savoir sur lequel aucun

---

<sup>52</sup> Deborah, E Bouchoux, *La propriété intellectuelle : le droit de marque, le droit d'auteur, le droit des brevets d'invention et des secrets commerciaux*, Paris, Nouveaux Horizons, 2007, p. 416

monopole n'est accordé comme des formules mathématiques ; une œuvre qui n'est pas protégée par un droit d'auteur à l'instar d'un discours de politicien ; ou une œuvre dont le droit d'auteur est expiré.

La problématique des travaux scientifiques qui doivent nécessairement appartenir au domaine public se pose en termes de financement. Car, nous le savons tous, les pouvoirs publics injectent des sommes colossales pour soutenir la recherche. Et si par conséquent l'auteur en dépit du droit moral s'acharne sur le droit patrimonial de l'œuvre, c'est comme « vouloir du beurre et l'argent du beurre ». Mais, l'espace littéraire et artistique camerounais peine à s'imposer. Certes, il existe une loi régissant le droit d'auteur, cependant les cas de violation sont monnaie courante, soit par simple ignorance, par une mauvaise appropriation du droit d'auteur, ou par l'existence du vide juridique s'agissant exclusivement du domaine littéraire et scientifique.

## **V – La violation du droit d'auteur**

Dès lors que qu'une œuvre est reconnue, c'est-à-dire publiée selon les dispositions légales, toute violation s'effectuant au détriment des intérêts de son titulaire est sanctionnée. Les atteintes les plus courantes portées contre le droit d'un auteur sont la contrefaçon et le plagiat, qui sont tous deux des délits. Et, selon la loi camerounaise en la matière, on parle d'une infraction et les contrevenants sont punis selon les peines ci-après : « *Un emprisonnement de cinq (5) ans à dix (10) ans et une amende de 500.000 à 10.000.000 de francs CFA ou de l'une de ces deux peines* »<sup>53</sup>

### **1 - La contrefaçon**

La contrefaçon est une imitation ou une reproduction frauduleuse de l'œuvre d'autrui. Toute diffusion, reproduction ou représentation opérée en violation des droits de l'auteur, aux termes de l'article 80 alinéas a et b de la présente loi, constitue une contrefaçon. Celle-ci existe à chaque fois que l'œuvre contrefaisante reprend intégralement l'ensemble des éléments qui caractérisent l'œuvre d'origine. Cette définition large que donne la jurisprudence est, dans certains cas, assimilable au

---

<sup>53</sup> Loi N°2000/011 du 19 décembre 2000, article 82 alinéa 1

plagiat, qui ne consiste qu'en l'imitation frauduleuse d'une œuvre existante. Il faut le dire avec précision que la loi camerounaise ne connaît que la contrefaçon. La distinction est souvent subtile, car celui qui plagie emprunte la substance de l'œuvre, sans la reproduire ni véritablement l'adapter.

## 2 – Le plagiat

Selon le dictionnaire universel, plagier signifie s'approprier des idées de quelqu'un. C'est aussi copier les œuvres appartenant à autrui. En ce qui concerne la propriété littéraire Jean-Luc Lebrun dira : « *Plagier c'est utiliser les mots d'un autre sans citer la source et sans différencier ses mots des vôtres* »<sup>54</sup> Juridiquement parlant, le plagiat n'a pas un statut clair à l'instar de la contrefaçon comme on venait de l'évoquer ci-haut.

Et pourtant, toute la bataille observée dans les Universités camerounaises et étrangères tourne autour de l'éradication du plagiat considéré à raison comme un véritable poison qui pourrit le secteur de la recherche, tout en cristallisant l'esprit de créativité. S'il désigne expressément l'appropriation d'une œuvre ou d'un fragment de l'œuvre d'un tiers, le plagiat peut être considéré comme une situation particulière de la contrefaçon, mais beaucoup plus dans sa forme étendue et courante, c'est aussi comme une pratique illégitime qui dépasse la contrefaçon. En effet, le droit d'auteur (à partir duquel est examinée l'accusation de contrefaçon) ne protège que la forme accomplie d'une œuvre, c'est à dire la forme sous laquelle elle est mise en circulation. Les idées et le style de la mise en forme en revanche, ne sont pas protégés par le droit d'auteur. On dit qu'ils sont « *de libre parcours* ». D'où résulte l'extrême difficulté de certains auteurs à défendre leurs droits quand ils estiment avoir été plagiés sur leurs idées ou sur leur style.

Dans le milieu universitaire camerounais les plaintes pour plagiat pullulent à cause de la mauvaise exploitation des dispositions de la loi. De l'avis de certains responsables l'activité est en forte progression : « *S'il n'existe pour l'instant pas de données statistiques sur la question, de nombreux universitaires reconnaissent que*

---

<sup>54</sup> Lebrun, Jean-Luc, *Guide pratique de la rédaction scientifique*, Paris, EDP-Sciences, 2007, p. 194

*le plagiat prospère.* »<sup>55</sup> Même si on observe juste quelques cas enrôlés dans les tribunaux, dans la communauté universitaire, tout le monde est sur le banc des accusés : étudiant, enseignant, chercheur. Pour la plupart des cas, on incrimine les étudiants pour cette fameuse pratique de « copier-coller ». Mais, il arrive parfois que certains enseignants plagient les travaux de leurs étudiants. Dans ce registre, Félicité Bahane en démontre une parfaite illustration : « *On se souvient qu'en 2008, Francis Kuikoua étudiant, accusait son enseignant, le Pr Israël Léonard Sah, historien, d'avoir plagié son mémoire intitulé femme bamiléké au maquis – Cameroun (1955 – 1971)* »<sup>56</sup> Un autre cas de figure est cette bataille judiciaire qui oppose James Mouangue Kobilala et l'ex-ministre Maurice Kamto, tous deux enseignants de droit. En effet, le premier accuse l'autre de l'avoir copié dans un manuel de droit international public et a même saisi le chef de l'Etat par écrit pour dénoncer le plagiat, une escroquerie intellectuelle et un abus de confiance.

A la FASA, nos investigations ne nous ont pas permis de tomber sur des cas flagrant de plagiat. Néanmoins, certains enseignants pointent un doigt accusateur vers les étudiants dont la pratique du « copier – coller » tend à devenir une mode. L'établissement ne disposant d'un répertoire actualisé des mémoires et thèses, ou encore d'un logiciel approprié pour détecter les cas de plagiat, il est plus facile qu'un étudiant recopie intégralement les travaux effectués par ses congénères. Les cas de plagiat chez les enseignants est un sujet très sensible sur lesquels les personnes approchées ont été avares en explication.

En définitive, pour que le leader d'opinion puisse irriguer le chercheur ou le paysan en IST, il lui faudrait un préalable : intégrer dans le processus de diffusion les ressources technologiques qui ont pour avantage de rassembler sous forme numérique l'IST. A ce niveau, le rôle de la FASA est indéniable. Ce rôle consiste à mettre sur pied une politique d'implémentation des TIC assortie d'une politique de communication scientifique efficace pour faciliter la tâche aux leaders d'opinion de bien jouer leur rôle.

---

<sup>55</sup> Ziemine, Elise, « Plagiat : quand la tricherie devient banale », in *Cameroon Tribune*, N°10073/6274 du 12 avril 2012, p. 16

<sup>56</sup> Bahane, Félicité, « Tout le monde copie et colle », *Cameroon Tribune*, op cit. p. 16

Par ailleurs, lorsqu'on fait appel à un mode de diffusion intégrant les TIC les droits d'auteurs deviennent un instrument incontournable dans la diffusion des résultats de la recherche. Car, ils apportent de l'éclairage qui permet à ceux qui produisent l'IST d'avoir un regard sur leurs travaux, pour que leur droit moral ne puisse disparaître au nom d'une certaine liberté liée à l'exploitation de leurs œuvres.

## CONCLUSION GENERALE

Au départ, une série de questions a aiguisé notre esprit dans le cadre de ce travail : pourquoi les modes de diffusion des résultats de la recherche scientifique de effectuée à la FASA ne permettent-ils pas de toucher le grand nombre de personnes intéressées ? Quel est l'état des lieux de la recherche et de la production scientifique de cette Faculté au point de ne pas apporter aux chercheurs la satisfaction nécessaire ? Quels sont les obstacles qui entravent la bonne diffusion de toute cette littérature scientifique?

Pour mieux conduire cette étude, les exigences méthodologiques nous ont imposé une série de réponses anticipées qui nous ont guidés tout au long de notre investigation. Fort de ce qui précède, il est tout à fait évident que les savoirs endogènes (production scientifique) ne sont pas suffisamment diffusés. Par conséquent, la plupart de ces travaux académiques ne sont pas connus localement et même hors de l'Université de Dschang. Et, les efforts faits dans ce sens se diluent sous le prétexte de manque de moyens financiers. Cette situation laisse plutôt transparaitre un déficit de volonté politique, car les moyens sont plus déployés pour des activités d'enseignements que la recherche dont les fruits sont les mémoires, les thèses et les articles scientifiques.

Pour situer ce travail dans une démarche scientifique, nous avons fait appel aux théories de la diffusion de l'information, théories qui tirent leurs origines des travaux effectués sur les influences des médias, à savoir : la théorie du « Two step flow of communication » comme base de notre analyse. Cette théorie nous a aidés à identifier le problème de communication du message scientifique qui semble ne pas fonctionner à merveille.

Le but recherché par ce travail a été d'évaluer le degré de diffusion et d'accessibilité aux résultats de la recherche scientifique effectuée par les étudiants de la FASA depuis plus d'un demi-siècle. Ceci participe de la valorisation de ces travaux scientifiques qui ne bénéficient pas d'ailleurs d'une valeur marchande, leur

donnant ainsi une utilité publique. Car, le discours sur l'agriculture et le développement au Cameroun a pris une ampleur très considérable sous l'impulsion des pouvoirs publics. Mais, ce qui semble manquer à ce discours, c'est la place prépondérante à accorder à la recherche agricole et surtout la recherche universitaire dans son ensemble. Il est bien vrai, dans ce domaine, l'IRAD est le plus en vue. Cependant, la recherche universitaire, du moins celle faite à la FASA semble ne pas être très exploitée par les différents maillons de la politique agricole du Cameroun, faute de meilleur diffusion: « *L'erreur d'une bonne partie de ceux qui mettent en doute l'utilité de l'enseignement supérieur dans les pays pauvres provient de ce qu'ils sous-évaluent les retombées de la recherche sur la croissance économique.* »<sup>57</sup>. Au lieu que les résultats de la recherche triment dans les placards et les bibliothèques privés de certains enseignants, nous voudrions que les autorités universitaires puissent utiliser les leaders d'opinion, les acteurs de la société civile et les faveurs des nouvelles technologies pour porter toute cette mine d'informations à l'attention de la communauté scientifique nationale et internationale d'une part et les paysans, les industriels et les hommes d'affaire d'autre part.

Pour mener à bien notre investigation, nous avons eu recours à la méthode qualitative basée sur l'enquête, l'entretien et la recherche documentaire. S'agissant de l'enquête, nous avons divisé la population utile à ce travail en trois groupes : enseignants, étudiants de 5<sup>e</sup> année, et ceux de Master II. Soit une population totale de 209 individus. L'échantillon représentatif a été porté à 60%, soit une population 126 individus en valeur absolue qui ont répondu aux questionnaires. Compte tenu du nombre de cette population, nous avons été animés par le souci de porter l'échantillon à 90%, malheureusement, pour des raisons de stage d'insertion professionnelle des étudiants de 5<sup>e</sup> année et surtout de la mobilité des enseignants, nous avons jugé opportun et objectif d'adopter le pourcentage de 60, ce qui a été très utile pour ce travail. Pour ce qui est des entretiens, nous avons focalisé notre attention sur les différents responsables académiques de la FASA et du rectorat de l'Université de Dschang, en charge des questions de la recherche. La recherche

---

<sup>57</sup> Schultz, Théodore, *Il n'est de richesse que d'homme : investissement humain et qualité de la population*, Paris, Bonnel éditions, 1983, p. 69

documentaire, nous a conduit à éplucher les ouvrages et articles qui traitent de l'information et de la communication, axe central de ce travail.

Au terme de notre investigation, force est de constater que la production scientifique de la FASA sombre effectivement dans un désordre inédit. Les mémoires et thèses traînent justement dans les tiroirs des individus. Le phénomène de bibliothèque personnelle est en vogue. Chaque enseignant ou chef de département détient la majeure partie des travaux scientifiques. Et quand ils partent en retraite, il est impossible de retrouver lesdits travaux. Il n'y a aucun fichier qui puisse centraliser et signaler cette production scientifique. La bibliothèque de la Faculté qui allait favoriser leur conservation et leur exploitation est une sorte de magasin. Cette situation est renforcée par le désintéressement des leaders d'opinion qui ne sont pas très impliqués dans la politique de diffusion des résultats de la recherche scientifique : d'une part certains de ces leaders, du moins les enseignants sont plus préoccupés par des problèmes liés à leur statut professionnel, d'autre part, les mécanismes d'implication des acteurs de la société civile souffrent d'un manque de lisibilité et de réel connexion. Par ailleurs, l'utilisation de l'informatique qui allait être un préalable dans la communication de l'IST est quasi inexistante. Tout part d'une politique d'implémentation des TIC insuffisante et complètement désintéressée. Les autorités de cette Faculté attendent tout de l'Université de Dschang, laquelle a un champ d'intervention très éparse.

A cet effet, l'agriculture est donc simplement réduite à des fonctions didactiques et de formation. Les besoins en information agricole sont très énormes car la qualité des ressources documentaires est piètre. La recherche s'effectue pour obtenir le diplôme et changer de grade. Pour cela, l'organisation de l'IST n'est pas dans les priorités. Les chercheurs sont abandonnés à eux-mêmes et chacun se bat selon ses propres efforts. Dans cette situation, c'est la fin qui justifie les moyens : le changement de grade ou le diplôme. Chaque responsable à son niveau décrie cette situation, mais se montre incapable d'y apporter solution. C'est chacun qui rejette la faute sur l'autre et en conclusion, toutes les accusations convergent vers le manque de moyens financiers comme matière à dédouanement.

Notre préoccupation au départ par rapport à ce thème était d'aborder au-delà du volet de la diffusion des résultats de la recherche scientifique, l'aspect qualitatif des mémoires, thèses et publications scientifiques de la FASA. Ce travail allait nous conduire à une étude scientométrique. Une sorte d'analyse qui permettra à la FASA de revoir les axes de la recherche y effectuée dans la perspective de la veille concurrentielle. Cela devrait lui permettre également de se vendre en tant qu'établissement de formation spécialisée en agriculture dans la sous région Afrique centrale et attirer beaucoup de candidats internationaux. Malheureusement ce volet de travail nous a complètement échappé parce que les ressources documentaires sur lesquelles allait s'appesantir notre tâche se trouvent dispersés dans des archives inexistantes ou mal entretenues de certains responsables de cette Faculté. Plusieurs numéros de la revue « Sciences Agronomiques et Développement » ont miraculeusement disparu. Bien plus, une bonne partie des mémoires et thèses des étudiants sont confisqués dans certains départements, parfois inaccessibles pour des raisons d'indisponibilité du chef de département ou parce que l'intéressé est simplement retraité. Pour la même cause, l'analyse des citations envisagée dans le cadre de cette étude, qui devrait servir de baromètre à l'usage de la littérature grise endogène par les chercheurs n'a pas eu lieu faute d'une base de données existante. L'analyse scientométrique des mémoires et thèses de la FASA ou encore l'analyse des citations des articles scientifiques parus dans la revue « Sciences Agronomiques et Développement » pourront donc être des axes de recherche ultérieure toutefois, si la problématique de la diffusion de la production scientifique de cet établissement aura été complètement épongée.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### I – Documents sur la méthodologie

1. Bertacchini, Y., *Petit guide à l'usage de l'apprenti-chercheur en sciences humaines et sociales : épistémologie et méthodologie de recherche en sciences de l'information et de la communication*, Toulon, Presses technologiques, 2009, 152 p.
2. Goguelin, P., *La pensée efficace : la problématique*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1967, 123 p.
3. Grawitz, M., *Méthode des sciences sociales*, 11<sup>e</sup> éd., Paris, Dalloz, 2009, 989 p.
4. Mace, G., *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Québec, Les Presses de l'Université de Laval, 1988, 119 p.

### II - Documents sur les concepts information et communication

1. Balle, F., *Lexique d'information communication*, Paris, éditions Dalloz, 2006, 476 p.
2. Balle, F., *Médias et société : Edition, Presse, Cinéma, Radio, Télévision, Internet, CD, DVD*, 12<sup>ème</sup> éd., Paris, Editions Montchrestien, 2005, 705 p.
3. Baylon, C., *La communication*, Paris, Nathan, 2003, 399 p.
4. Bekkari, O., « Créativité du chercheur et comportement de communication », in *l'informatiste* n°2, 1982 p 3-15
5. Bergeron, J., *Aspects humains de l'organisation*, Montréal, Gaëtan Morin Editeur, 1988, 335 p.
6. Cacaly, S. et al, *Dictionnaire de l'information*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Armand Colin, 2008, 296 p.
7. Chapron, F., *Evaluation et validation de l'information*, Paris, URFIST, 2000 p.2
8. CTA, *Le rôle de l'information pour le développement rural des pays ACP : bilan et prospectives*, séminaire international, 12 – 16 juin 1995, Montpellier, France, p. 139
9. Everett, R., "Mass Media and interpersonnal communication", *Handbook of communication*, Chicago, Rand McNally College publishing company, 1973, 1011 p.

10. Makosso, J., « Les pays d'Afrique sub-saharienne entre besoin et pénurie d'information stratégique agricole », in *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 2004, 6 Vol. 41, p. 326-333.
11. Mucchielli, A., *Les sciences de l'information et de la communication*, Paris, Hachette (Coll. Les fondamentaux, la bibliothèque de base de l'Etudiant en sciences humaines), 1995, 159 p.
12. Ratsimandrava, J., « Les enjeux en matière d'information scientifique et technique dans un pays en développement : le cas de Madagascar », *La Documentation française*, N°151, Paris, 1989, p. 76
13. Schöpfel, J., « Les enjeux de la communication scientifique », in *Les Cahiers du numérique* 5, 2009, p 7.
14. Schramm, W., *L'information et le développement national*, Paris, Nouveaux Horizons, 1973, p. 65-74
15. Simonnot, B., « Le besoin d'information : principes et compétences ». In *Actes de la conférence Thémat'IC 2006 Information : besoins et usages*, Strasbourg, 17 mars 2006, p. 43
16. Steyer, A. et Zimmermann, J., « Influence et diffusion de l'innovation », in *Mathematics and social sciences*, 42<sup>e</sup> année N° 168, 2004 p. 43- 57
17. Tarondeau, J., *Le management des savoirs*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, PUF, 1998, p.3
18. Warren K., *Médias*, 9<sup>e</sup> éd., Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1989, 735 p.
19. Youssouf M., « Le contexte de la mondialisation et le retour à l'intelligence indigène », *Ethiopiennes n°84*. Littérature, philosophie et art 1er semestre 2010

### III – Documents sur la recherche scientifique

1. CODESRIA, *La mise en ligne des revues scientifiques africaines : opportunité, implications et défis*, Dakar, 7-8 octobre 2008,
2. Ela, J., *La recherche africaine face au défi de l'excellence scientifique*, livre III, Paris, l'Harmattan, 2007, 202 p.
3. Gaillard, J., et Waast, R., « La publication en Afrique », in *Le Courrier* N° 125, janvier – février, 1991 p. 49
4. Gaillard, J., Khelfaoui, H., *La science en Afrique à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle : la science au Cameroun*, Bruxelles : MAE, 2000, p 45.
5. Gerini, C., *L'Open Access ou paradigme de l'accès ouvert électronique*, colloque ISD sur l'Open Access, Tunis 14 – 16 avril 2005

6. Hathie, I., *Etat des lieux de la gouvernance universitaire en Afrique de l'ouest et du centre : rapport de synthèse*, CRDI, 2009, p.15
7. Klein, E., *Quelle place pour la science ?* (Rapport séminaire international), Marseille, IRD, 2009, p. 6
8. Kom, A., « L'élite tropicalisée est intellectuellement et scientifiquement naine », in *Mutations*, N°1159 du vendredi 28 mai 2004, p. 11
9. Lebrun, J., *Guide pratique de la rédaction scientifique*, Paris, EDP-Sciences, 2007, 194 p.
10. Leslie C., « L'Open Access au secours de la science », in *SVM (Science, Vie & Micro)*, octobre 2008, p. 60
11. Mann, V., *La valorisation des mémoires d'étudiants sur une archive ouverte institutionnelle : un fonds et un contexte spécifiques*, Mémoire de stage, Université de Lille 3, 2010, 73 p.
12. Manuel, D., « Historique et critique du facteur d'impact », *Schedae, prépublication* n° 7, fascicule n° 1, 2008, p. 67-76.
13. Mavoungou, E., *La recherche scientifique en Afrique : idées nomades*, Paris, Karthala, 2008, p. 30
14. Ngotho W., *Une étude sur les défis du financement de la recherche dans les Institutions d'enseignement supérieur en Afrique*, conférence de l'association des Universités africaines sur le développement durable en Afrique : le rôle de l'enseignement supérieur, CRDI, 2009, p. 27
15. PCST, *Expérience et pratiques de la culture scientifique et technique en Afrique de l'Ouest et Centrale*, rapport de séminaire international, Ouagadougou, 21-23 novembre 2006, p 5
16. Pignard, N., *Les nouvelles formes de publication scientifique sur Internet : la remise en cause du modèle éditorial traditionnel*, thèse de DEA en Sciences de l'Information et de la Communication option Communication et Médias, Institut de la Communication et des Médias Université Stendhal Grenoble 3, 2000, p. 10
17. Schultz, T., *Il n'est de richesse que d'homme : investissement humain et qualité de la population*, Paris, Bonnel éditions, 1983, 213 p.
18. Thorpe, P., « Communication patterns in agricultural research in Cameroon », in *les actes de la conférence internationale sur les indicateurs de science dans les pays en développement*, Paris, ORSTOM, 1992, pp. 425-426
19. William, S., *Les Universités en Afrique : pour une stratégie de stabilisation et revitalisation*, Washington DC, Banque Mondiale, 1993, 156 p.

#### IV - Documents sur les TIC

1. Castells, M., "The rise of the neTwork society, end of Millennium and the power of Identity 1996-2000", in *Politique des TIC: Manuel du debutant*, Johannesburg, APC, 2003, p. 13
2. Depover, C., & Karsenti T., & Komis V., *Enseigner avec les technologies, favoriser les apprentissages, développer les compétences*, Montréal, Presse universitaire de Montréal, 2006, p. 179.
3. GALACSI, *Les systèmes d'information : analyse et conception*, Paris, Bordas, 1984, p.10
4. Kiyindou, A., *Les pays en développement face à la société de l'information*, Paris, L'Harmattan, 2010, 270 p.
5. Mouhamed, T., « Insertion d'Internet dans les milieux de la recherche scientifique en Afrique de l'Ouest », in Annie Chéneau-Loquay, *Enjeux des technologies de la communication en Afrique*, Karthala-regards, 2000.
6. Ngouem, A., *Nouvelle donne du système mondial de l'information et redéfinition du développement en Afrique : y a-t-il équilibre de flux d'information entre le centre et la périphérie ?* Paris, L'harmattan, 2007, p. 197

#### V – Documents sur la propriété intellectuelle

1. André, L., *La propriété littéraire et artistique*, Paris, éditions Dalloz, 1994, 129 p.
2. Bahane, F., « Tout le monde copie et colle », in *Cameroon Tribune* N°10073/6274 du 12 avril 2012, p. 16
3. Ziemine E., « Plagiat : quand la tricherie devient banale », in *Cameroon Tribune*, N°10073/6274 du 12 avril 2012, p. 16
4. Bosc, H., « Le droit des chercheurs à mettre leurs résultats de recherche en libre accès : appropriation des archives ouvertes par différentes communautés dans le monde », *Terminal N° spécial propriété intellectuelle*, 2008, p. 2
5. Thys, L., *Aspects juridiques de la publication scientifique : guide à l'attention des membres de la communauté universitaire*, Bruxelles, CIUF, 2009, p. 34
6. Deborah, E., *La propriété intellectuelle : le droit de marque, le droit d'auteur, le droit des brevets d'invention et des secrets commerciaux*, Paris, Nouveaux Horizons, 2007, 427 p.
7. Warusfel, B., *La propriété intellectuelle*, Paris, Flammarion, 2001, 128 p.

## **VI – Documents sur l'agriculture et l'économie**

1. Banque Mondiale, *L'agriculture au service du développement : rapport sur le développement dans le monde*, Washington, De Boeck, 2008, 424 p.
2. Perroux, F., *L'économie du XXe siècle*, Grenoble, PUG, 1991, p.45

# **ANNEXES**

## QUESTIONNAIRE ET PROTOCOLE D'ENTRETIEN

### I - Questionnaire adressé aux enseignants

1. Quels sont les difficultés de la recherche à la FASA ?
2. Quels sont vos besoins en information agricole ?
3. Sont-ils assouvis oui ou non ?
4. Avez-vous accès aux ressources documentaires de votre choix ?
5. Combien de revues scientifiques existe-t-il à la FASA ?
6. Quels sont les titres ?
7. Depuis combien de temps existent-elles ?
8. Paraissent-elles régulièrement
9. Si non, pourquoi ?
10. Quelle est leur périodicité ?
11. A quoi servent-elles ?
12. Quels sont ceux qui les utilisent ?
13. A quelle fin ?
14. Combien en ont été publiées jusqu'à lors ?
15. Quels sont leurs modes de diffusion ?
16. Peut-on y accéder à travers Internet ?
17. Si non, pourquoi ?
18. Pouvez-vous également le diffuser à travers votre réseau propre ?
19. Êtes-vous d'accord pour un accès libre à ces revues ?
20. Pour quelles raisons ?
21. Avez-vous un ordinateur ?
22. Utilisez-vous Internet ?
23. Si oui, quel moteur de recherche avez-vous recours régulièrement ?

## II - Questionnaire adressé aux étudiants de 5<sup>e</sup> année et de Master II

1. Dans vos recherches, quelles sont vos difficultés en matière de revue de la littérature ?
2. Êtes-vous satisfait oui ou non
3. Avez-vous accès aux revues scientifiques de la FASA ?
4. Si non, pourquoi ?
5. Est-ce qu'elles sont utiles pour vos travaux de recherche ?
6. Pour quelles raisons les utilisez-vous ?
7. Pour votre mémoire? Pour votre Bibliothèque personnelle ?
8. Dans vos travaux, avez-vous des préférences en ce qui concerne les documents suivants ? Ouvrages scientifiques ? Articles scientifiques ? Mémoires et thèses, Rapports de colloque et conférence ?
9. Voulez-vous vous un accès libre à ces documents via le net
10. Si oui, pourquoi ?
11. Avez-vous un ordinateur ?
12. Utilisez-vous Internet ?
13. Si oui, quel moteur de recherche avez-vous recours régulièrement ?

### **III – Protocole d’entretien avec les cadres de la cellule informatique**

1. Combien d’ordinateurs compte la FASA ?
2. Quelles sont leurs caractéristiques ?
3. Quels systèmes d’exploitation utilisez-vous ?
4. Quelles applications utilisez-vous ?
5. Si non, pourquoi ?
6. Avez-vous une politique d’implémentation des TIC ?
7. Si non, pourquoi ?
8. Avez-vous un système d’information ?
9. Si non, pourquoi ?
10. Avez-vous un site Internet ?
11. Si non, pourquoi ?

**TEXTES ORGANIQUES**

**DECRET N° 76/472 DU 10/10/76**  
**Portant certaines dispositions applicables aux personnels du cadre**  
**de l'Enseignement Supérieur**

LE PRESIDENT DE LA REUPBLIQUE,

- VU la Constitution de la République Unie du Cameroun en date du 2 juin 1972 modifiée et complétée par la loi n°75/1 du 9 mai 1975 ;
- VU le décret n°62/DF/289 du 29 juillet 1962 et tous les textes modificatifs subséquents ;
- VU le décret n°75/439 du 26 juin 1975 déterminant le régime de rémunération des personnels civils et militaires de la République Unie du Cameroun ;
- VU les recommandations du Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique du mois de décembre 1974 ;

**DECRETE :**

**CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1er** : 1° Pour compter du 1er octobre 1976, le corps enseignant des établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale est composé, par ordre hiérarchique et de préséance :

- des Professeurs ;
- des Maîtres de Conférences ;
- des Chargés de Cours.

2° Les Chargés d'enseignement et Professeurs-adjoints en service à cette date sont reversés dans les grades respectifs de Chargés de Cours et de Maîtres de Conférences ; ils conservent l'ancienneté acquise dans leurs grades respectifs.

**Article 2** : 1° Aucun candidat à un poste d'enseignant dans un établissement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale ne peut être recruté dans un grade supérieur à celui de Maître de Conférences.

2° Toutefois, les candidats ayant occupé des fonctions académiques statutaires dans une université étrangère reconnue par l'Etat peuvent être recrutés dans les grades équivalents à ceux prévus dans cette université.

**Article 3** : Les Assistants recrutés pour compter de 1er juillet 1976, ainsi que les Assistants qui, à cette même date, se trouvent en service en qualité de délégués, ou de stagiaires, constituent des personnels contractuels.

Ils sont recrutés par contrat d'une durée de deux ans renouvelable. Les modalités de renouvellement dudit contrat sont fixées par arrêté du Ministre de l'Education Nationale.

Toutefois, les dispositions du présent décret concernant les leur sont applicables.

**Article 4 :** Tout membre du corps enseignant de l'enseignement supérieur appartenant à un grade donné ne peut prétendre à une promotion que dans un grade immédiatement supérieur.

## **CHAPITRE II : DES CONDITIONS DE SERVICE**

**Article 5 :** La nomination dans un emploi du cadre de l'Enseignement Supérieur emporte obligation pour l'enseignant, suivant sa discipline de spécialisation, de se consacrer aux activités d'enseignement, d'encadrement pédagogique et de promotion scientifique dans les Etablissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale conformément aux dispositions du présent décret.

**Article 6 :** Aux fins du présent décret, les activités de promotion scientifique visent d'une part les travaux personnels de recherche de l'enseignant (y compris, éventuellement, la participation à des travaux de caractère collectif), et d'autre part l'animation, l'encadrement ou la direction des travaux de recherche individuels ou collectifs des étudiants de tous niveaux.

**Article 7 :** 1°) Dans le cadre de l'application de l'article 5 ci-dessus, les personnels enseignants visés à l'article 1er du présent décret sont tenus de fournir un service annuel d'enseignement fixé ainsi qu'il suit :

- Professeur .....	150 heures
- Maître de Conférences .....	175 heures
- Chargé de Cours .....	200 heures
- Assistants .....	250 heures

2°) Les prestations pédagogiques rentrant dans le décompte du service dû sont fournies dans un ou plusieurs Etablissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale.

3°) Les dispositions des alinéas 1 et 2 du présent article sont applicables aux membres du corps enseignant nommés à une fonction administrative, soit dans l'Administration universitaire, soit dans un établissement de l'enseignement supérieur.

4°) Les enseignants du cadre de l'Enseignement supérieur nommés à une fonction administrative entraînant leur affectation hors de l'Administration universitaire ou des Etablissements d'enseignement supérieur sont, suivant les modalités prévues à l'alinéa 5 du présent article, tenus d'assurer, en tant que service dû, des prestations pédagogiques dans les conditions ci-après :

- Professeur ..... 2 heures par semaine
- Maître de Conférences ..... 3 heures par semaine
- Chargé de Cours ..... 4 heures par semaine

5°) Chaque année, le Ministre de l'Education Nationale dresse en liaison avec le Chancelier de l'Université et en fonction des besoins de service, la liste des enseignants appelés à assurer les prestations visées à l'article 4 du présent décret, après avis de l'organisme de détachement ou d'affectation.

**Article 8 :** 1°) Lorsque, par suite de l'accession à une fonction élective ou gouvernementale, un enseignant du cadre de l'Enseignement Supérieur se trouve placé en dehors des établissements d'enseignement supérieur ou de l'Administration des Institutions Universitaires, il est soustrait à l'obligation de service fixée à l'article 7 du présent décret.

2°) Toutefois, l'enseignant se trouvant dans une telle position peut, en cas de besoin et si possible, assurer des activités pédagogiques pour le compte des établissements d'Enseignement Supérieur. Les prestations ainsi fournies sont alors rémunérés comme des vacances conformément au présent décret.

### **CHAPITRE III : DES CONDITIONS DE REMUNERATION**

**Article 9 :** La rémunération des enseignants du corps de l'Enseignement supérieur se compose des éléments ci-après :

- la solde de base indiciaire de l'enseignant ;
- la prime de l'Enseignement Supérieur ;
- la prime de technicité.

**Article 10 :** La prime de l'enseignement Supérieur instituée par le présent décret est payable mensuellement conformément aux taux ci-après :

- Professeur ..... 100 000 F par mois
- Maître de Conférences ..... 90 000 F par mois
- Chargé de Cours ..... 80 000 F par mois
- Assistants ..... 70 000 F par mois

**Article 11 :** Il est servi aux personnels du cadre de l'enseignement supérieur une prime de technicité payable mensuellement suivant les taux ci-après :

- Professeur ..... 50 000 F par mois
- Maître de Conférences ..... 40 000 F par mois
- Chargé de Cours ..... 40 000 F par mois
- Assistants ..... 30 000 F par

mois

**Article 12 :** La rémunération définie à l'article 9 du présent décret a un caractère statutaire ; l'enseignant ne peut en perdre le bénéfice qu'en cas d'accession à une

fonction administrative comportant une rémunération de fonction égale ou supérieure à celle qu'il percevait dans son cadre.

**Article 13 :** Si par suite d'une inaptitude professionnelle ou d'une sanction disciplinaire un enseignant se trouve placé hors des établissements d'enseignement Supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale, l'acte de détachement ou d'affectation auprès d'un autre bénéficié des primes instituées par le présent décret à l'exception de la prime de technicité.

**Article 14 :** En vue d'encourager la recherche scientifique, il est servi aux membres du corps enseignant concerné, au vu des rapports de recherche établis par les Chefs d'Etablissement, une prime de recherche payable annuellement aux taux ci-après :

- Professeur .....	200 000 F
- Maître de Conférences .....	200 000 F
- Chargé de Cours .....	150 000 F
- Assistants .....	100 000 F

**Article 15 :** Dans la limite des crédits disponibles, et en vue de stimuler la recherche universitaire, l'Université peut apporter, suivant des modalités appropriées, son appui aux publications individuelles ou collectives des enseignants concernés par le présent décret.

**Article 16 :** Les dispositions du présent décret ne font pas obstacle à l'existence ou à la création, au profit des enseignants du cadre de l'Enseignement Supérieur, de primes ou indemnité liées à des prestations techniques fournies à titre accessoire dans les organismes ou établissements publics ou semi-publics (sociétés d'études, services de gestions, etc...

**Article 17 :** 1°) Les enseignements complémentaires et vacations des personnels du cadre de l'Enseignement supérieur sont rémunérés suivant les taux horaires ci-après :

- Professeur .....	6 000 F par mois
- Maître de Conférences .....	5 000 F par mois
- Chargé de Cours .....	4 000 F par mois
- Assistants .....	3 000 F par mois

2°) Les taux fixées à l'alinéa 1er du présent article un abattement de 50% :

- pour les enseignants universitaires dispensés dans les établissements ou cycle de formation promotionnels dont l'accès n'est pas nécessairement subordonné à la justification de diplôme sanctionnant la fin des études secondaires ;
- pour le volume d'enseignement situé au delà du nombre d'heures complémentaires correspondant au nombre d'heures dues par l'enseignant.

#### **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 18 :** 1°) Les personnels du cadre de l'Enseignement supérieur qui, à la date d'entrée en vigueur du présent décret perçoivent, à un titre ou à un autre, une ou plusieurs indemnités compensatrices de traitement dont le montant se trouve être supérieur au montant cumulé des primes fixées par les articles 10 et 11 ci-dessus, conservent à titre personnel le bénéfice desdites indemnités, non cumulables avec primes susvisés.

2°) Les personnels du cadre de l'Enseignement supérieur qui à la date d'entrée en vigueur du présent décret perçoivent, à un titre ou à un autre, une ou plusieurs indemnités compensatrices de traitement dont le montant se trouve être inférieur ou égale au montant cumulé des primes fixées par les articles 10 et 11 ci-dessus, bénéficient desdites primes, non cumulables avec les indemnités compensatrices sus-visées.

**Article 19 :** Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret, notamment :

- le décret n°71/DF/534 du 25 octobre 1971 portant création d'une prime de technicité au profit du personnel enseignant de l'Université ;
- le décret n°71/DF/567 du 15 novembre 1971 ;
- le décret n°74/728 du 16 août 1974 portant création d'une indemnité de prestations sanitaires au profit du personnel enseignant camerounais du Centre Universitaire des Sciences de la Santé (CUSS) de l'Université de Yaoundé ;
- l'Arrêté n°180/CAB/PR du 27 octobre 1970 ;
- l'Arrêté n°225/CAB/PR du 18 novembre 1972.

**Article 20 :** Le Ministre de l'Education Nationale, le Ministre des Finances, le Chancelier de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter du 1er octobre 1976 et qui sera enregistré et publié au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 18 octobre 1976

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Yaoundé, le 28 avril 1977

**Pour Copie Certifiée conforme**

**Le Secrétaire Général du Ministère**

**De l'Education Nationale. MBONJO EJANGUE**

**AHMADOU AHIDJO**

**DECRET N° 93/035 du 19 janvier 1993**  
**Portant Statut Spécial des Personnels de l'Enseignement Supérieur**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n° 74/138 du 18 février 1974 portant Statut Général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n° 88/148 du 07 octobre 1998 portant organisation des Centres Universitaires et fixant les dispositions communes applicables à toutes Institutions Universitaires ;  
Vu le décret n° 79/299 du 21 août 1979 fixant les conditions d'accès et le régime des études des Institutions Universitaires ;

**DECRETE :**

**CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1<sup>er</sup> :**

- 1°) Le présent Statut Spécial régit les personnels du Corps de l'Enseignement supérieur.  
2°) En cas de silence du présent décret, il est appliqué aux personnels visés ci-dessus les dispositions du Statut Général de la Fonction Publique et ses textes d'application.

**Article 2 :**

- 1°) Le Corps de l'enseignement Supérieur comporte un cadre unique, comprenant par ordre hiérarchique, les grades suivants :
- a) Professeur ;
  - b) Maître de Conférences ;
  - c) Chargé de Cours.
- 2°) Les règles de préséance des grades ci-dessus sont fixées par arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur.

**Article 3 :**

- 1°) Les Personnels visés à l'article 2 ci-dessus sont proposés à l'intégration au Corps de l'Enseignement Supérieur, conformément aux dispositions du Statut Général de la Fonction Publique et à celles du présent Statut Spécial.

**Article 4 :**

- 1°) Conformément aux conventions en vigueur, et en tant que de besoin, il peut être fait appel, pour assurer les fonctions dévolues aux personnels du Corps de l'Enseignement Supérieur, à des personnels de nationalité étrangère, en raison de leurs compétences.  
2°) Ces Enseignants délégués sont régis par les dispositions du présent statut, en ce qui concerne les conditions de recrutement et de service.

**Article 5 :**

1°) Le Corps de l'enseignement Supérieur comprend en outre des Enseignants Contractuels et des Enseignants Associés.

2°) Les Enseignants Contractuels sont des personnels remplissant les conditions académiques prévues par le présent statut pour être nommés aux grades de Professeur, de Maître de Conférences ou de Chargé de Cours, mais ne remplissant pas toutes les conditions d'accès à la Fonction Publique.

3°) Les Assistants constituent des Enseignants contractuels. Ils sont recrutés par contrat d'une durée de deux années renouvelables deux fois.

4°) Les Enseignants Associés sont des personnels qui apportent une contribution aux prestations pédagogiques des Institutions universitaires.

Ils peuvent être chargés de tout ou partie d'un cours, des travaux dirigés ou des travaux pratiques dans le cadre de leur spécialité.

Ils reçoivent en raison de leurs qualifications, des grades ci-après :

- Professeur associé ;
- Maître de Conférences Associé ;
- Chargé de Cours Associé.

**Article 6 :**

1°) Il est institué une dignité de Professeur Emérite. Cette dignité peut être décernée par décret du Président de la République, sur proposition, d'une commission Spéciale, aux Professeurs arrivés en fin de carrière et dont la qualité des travaux et des enseignements ainsi que le comportement ont contribué au rayonnement scientifique de l'Institution Universitaire.

2°) La composition et le fonctionnement de ladite commission ainsi que les conditions d'attribution de la dignité de Professeur Emérite sont fixés par arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur.

3°) Le Professeur Emérite continue à jouir des honneurs attachés à son grade.

**Article 7 :** Les personnels du Corps de l'Enseignement Supérieur, quelle que soit leur discipline de spécialisation, assurent essentiellement une mission :

- d'enseignement ;
- de recherche ;
- de promotion scientifique ;
- d'appui au développement.

**Article 8 :**

1°) Les activités d'enseignement visent les prestations pédagogiques imparties à l'enseignement.

2°) Les activités de recherche et de promotion scientifique visent d'une part, les travaux personnels ou collectifs de l'enseignement et, d'autre part, l'animation, l'encadrement et la direction des travaux de recherche individuels ou collectifs des étudiants.

3°) Les activités d'appui au développement portent sur les missions particulières qui leur sont confiées par les services et organismes publics ou privés.

Ces activités peuvent être rémunérés dans les conditions fixées d'accord parties.

**Article 9** : Le Professeur et Maître de Conférences sont des enseignants de rang magistral.

1°) Le Professeur assume des responsabilités du plus haut niveau dans le cadre de sa discipline.

Il assure, notamment, dans tous les cycles de l'Enseignement Supérieur :

- l'animation et la coordination d'une ou de plusieurs unités d'enseignement et de recherche ;
- l'encadrement des Chargés de Cours et des Assistants ;
- les enseignements dans une ou plusieurs spécialités ;
- la présidence des jurys d'examens ou la participation à ces jurys ;
- l'encadrement, l'orientation des étudiants et la direction de leurs travaux ;
- l'accomplissement des travaux individuels et/ou collectifs de recherche ;
- l'organisation, la direction et l'animation des sessions de recyclage et de perfectionnement.

Il participe éventuellement aux conseils, unités et commissions des diverses Institutions Universitaires, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

2°) Le Maître de Conférences est un enseignant confirmé.

Il assiste le Professeur dans l'exercice de sa mission.

A défaut de Professeur, il peut lui être confié tout ou partie des prérogatives évolues à ce dernier.

**Article 10** : Le Chargé de Cours exerce ses fonctions sous la responsabilité des Professeurs et des Maîtres de Conférences.

Il organise et dispense les enseignements dirigés, des exercices et des enseignants pratiques.

Il peut participer aux jurys d'examens.

Il participe à l'encadrement des Assistants et des étudiants.

Il accomplit des travaux individuels et/ou collectifs de recherche.

Il peut être chargé, dans le cadre de sa spécialité, d'un ou de plusieurs cours.

**Article 11** : L'Assistant exerce ses fonctions pédagogiques et de recherche sous la responsabilité des Professeurs, des Maîtres de Conférences et des Chargés de Cours.

Il est chargé des travaux dirigés ou des exercices et travaux pratiques aux jurys d'examens.

## **CHAPITRE II : DU RECRUTEMENT ET DE L'AVANCEMENT**

### **SECTION I – RECRUTEMENT**

**Article 12** :

1°) Nul ne peut être nommé dans l'un des grades de Corps de l'Enseignement Supérieur s'il ne justifie, outre des conditions requises par le Statut Général de la

Fonction Publique, d'au moins un titre de Docteur de troisième cycle ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

2°) Les candidats à un poste d'enseignement dans l'un des Etablissements d'une Institution Universitaire doivent également remplir les autres conditions fixées par arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur, sur proposition conforme de la Commission de Coordination Universitaire chargé d'harmoniser les mesures statutaires, notamment les critères de recrutement, d'avancement et de promotion des personnels enseignants.

**Article 13** : Aucun candidat à un poste d'Enseignant dans un Etablissement d'Enseignement Supérieur ne peut être recruté dans le cadre supérieur à celui de Chargé de Cours.

Toutefois les candidats ayant exercé des fonctions académiques statutaires dans une Institution Universitaire étrangère reconnue par leur Etat, peuvent être recrutés dans les grades équivalents à ceux prévus dans l'Institution Universitaire sollicitée, s'ils remplissent les conditions de qualification pour un recrutement audit grade.

**Article 14** :

1°) Les Assistants sont, compte tenu des besoins et des spécialités, recrutés :

- parmi les candidats ayant reçus une bonne mention à l'examen de fin de première année du cycle de Doctorat ;
- parmi les candidats titulaires d'un doctorat de troisième cycle ;
- parmi les candidats titulaires d'un diplôme d'Ingénieur de Conception ;
- parmi les candidats titulaires d'un doctorat en Médecine ;
- parmi les candidats titulaires d'un diplôme de spécialisation en Médecine, n'ayant pas d'expérience pédagogique ;
- parmi les candidats d'un Diplôme étranger reconnu équivalent aux titres susmentionnés.

2°) Les candidats doivent être âgés de 30 (trente) ans au plus au premier janvier de l'année de recrutement.

**Article 15** : Il est institué par le présent statut, au sein du Conseil d'Administration de chaque Institution Universitaire, une Commission Consultative de recrutement des Assistants comprenant :

- la plus haute autorité académique de l'Institution Universitaire, Président ;
- les Chefs d'Etablissements, .....  
Membre ;
- les Chefs de Départements des disciplines concernés, .....  
Membre ;
- quatre (4) enseignants ayant au moins le grade de Maître de Conférence dont deux (2) appartenant à d'autres Institutions Universitaires, désignés pour trois (3) ans par le Conseil

- d'Administration de l'Institution Universitaire concernée  
..... Membre ;
- le Directeur chargé de l'Enseignement Supérieur ou son  
représentant,..... Membre.
- Le Directeur chargé de la Recherche Scientifique ou son  
représentant,  
..... Membre.

**Article 16 :** Les dossiers de recrutement des Assistants sont instruits préalablement par :

- 1°) Le chef de l'unité d'enseignement et de recherche de la spécialité du candidat ;
- 2°) Le Conseil du département de la discipline concernée ; le Conseil de l'Etablissement concerné.
- 3°) Dans le cadre d'une discipline non structurée dans l'Institution Universitaire, il peut être requis des avis des instances compétentes d'une autre Institution Universitaire.
- 4°) Il est établi à chaque niveau un rapport confidentiel avec avis motivé sur la candidature.
- 5°) L'ensemble du dossier est présenté au Chef de l'Institution Universitaire pour décision, après avis de la commission Consultative prévue à l'article 15 ci-dessus.

**Article 17 :**

1°) Il est institué par le présent décret au sein du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, un Comité Consultatif des Institutions Universitaires doté d'un Secrétariat Permanent. Le Comité Consultatif est chargé :

- de l'examen des dossiers de recrutement des enseignants titulaires, associés ou contractuels, à l'exception des Assistants ;
- de l'établissement des listes d'aptitude en vue de leur promotion aux grades de Chargé de Cours, de Maître de Conférence et de Professeur.

2°) Sa composition et les modalités de son fonctionnement sont fixées par arrêté présidentiel.

**Article 18 :** La Commission Consultative de recrutement des Assistants et le Comité Consultatif des Institutions Universitaires tiennent au moins deux sessions par an.

**Article 19 :** La nomination au grade de Professeur, de Maître de Conférences et de Chargé de Cours interviennent sur la proposition du Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur, après avis du Comité Consultatif prévu par l'article 17 ci-dessus.

Elle a lieu, pour les personnels titulaires, par décret du Président de la République, et pour les personnels associés ou contractuels, par arrêté du Ministre en Charge de l'Enseignement Supérieur.

## SECTION II – AVANCEMENT

**Article 20** : Tout personnel du Corps de l'Enseignement Supérieur appartenant à un grade donné ne peut prétendre à une promotion que dans le grade immédiatement supérieur.

**Article 21** : Le grade de Chargé de Cours comporte la délégation et le stage. La durée de la délégation ou du stage est d'un an, renouvelable une fois.

**Article 22** : L'avancement d'échelon à l'intérieur de chaque grade a lieu tous les deux (2) ans, sauf sanction disciplinaire. Il est constaté par décision du Chef de l'Institution Universitaire concernée.

**Article 23** : dans la limite des postes disponibles, la promotion de grade a lieu au choix, sur la liste d'aptitude établie chaque année par le Comité Consultatif prévu à l'article 17 ci-dessus, conformément aux critères fixés par arrêté du Ministre chargé de l'enseignement Supérieur, sur proposition de la Commission de Coordination Universitaire.

**Article 24** : Les Assistants qui, au bout de (6) ans, ne sont pas recrutés dans l'un des grades du Corps de l'Enseignement Supérieur sont soit licenciés, soit reversés à l'administration centrale de l'Institution Universitaire concernée, soit remis à la disposition de leur administration d'origine lorsqu'il en ont une.

## CHAPITRE III – DES POSITIONS

**Article 25** : Les personnels enseignants des Institutions Universitaires relevant du Ministère Chargé de l'Enseignement Supérieur peuvent, selon le cas, être placés dans l'une des positions ci-après :

- activité ;
- détachement ;
- disponibilité.

**Article 26** : La position d'activité est celle de l'enseignant régulièrement nommé dans l'un des grades prévus à l'article 2 ci-dessus et exerçant ses fonctions dans une Institution Universitaire.

**Article 27** : L'enseignant régulièrement mis en congé ou en stage est considéré comme en activité.

**Article 28** : Sans préjudice des dispositions plus favorable concernant la rémunération des agents publics admis en stage, l'enseignant en stage dans le cadre de ses activités de recherche ou d'enseignement bénéficie, en plus de sa rémunération, d'une allocation sous forme de bourse ou d'aide attribuée par son Institution Universitaire ou par le Ministère Chargé de l'Enseignement Supérieur, ou par toute autre Institution, suivant

les modalités fixées par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et du Ministre chargé de la Fonction Publique.

**Article 29** : L'enseignant en détachement continue à être régi par les dispositions du présent Statut, en ce qui concerne notamment son avancement et les sanctions disciplinaires.

**Article 30** : Les enseignants titulaires peuvent prétendre à une mise en disponibilité pour une durée n'excédant pas trois (3) ans, éventuellement renouvelable une fois.

**Article 31** :

1°) Tous les sept (7) ans, les Professeurs et Maîtres de Conférences peuvent bénéficier, sur leur demande, d'une année académique complète de congé, dit congé sabbatique, aux fins de compléter leurs travaux de recherche et de renouveler leurs enseignements.

2°) les modalités d'application du paragraphe premier ci-dessus sont fixées par arrêté présidentiel.

#### **CHAPITRE IV – DES CONDITIONS DE SERVICES**

**Article 32** :

1°) Dans le cadre de l'application de l'article (4) ci-dessus, les personnels du Corps de l'Enseignement Supérieur visés à l'article 2 du présent statut sont tenus de fournir, pendant toute la durée de l'année universitaire, un service annuel d'enseignement fixé ainsi qu'il suit :

- Professeurs, ..... 120 heures de cours ;
- Maîtres de Conférences, ..... 150 heures de cours ;
- Chargés de Cours, ..... 200 heures de travaux dirigés ou d'exercices, travaux pratiques ou éventuellement de cours ;
- Assistants, ..... 250 heures de travaux dirigés d'exercices ou de travaux pratiques.

2°) Les prestations pédagogiques rentrant dans le décompte du service dû peuvent être fournies dans un ou plusieurs établissements de l'Enseignement Supérieur relevant du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur.

**Article 33** : Tout enseignant du Corps de l'Enseignement Supérieur est soumis à l'obligation d'assiduité, de ponctualité et de présence au sein de son Etablissement, pour assurer les tâches d'enseignement, de recherche et d'encadrement des Etudiants.

**Article 34** : Sauf dispositions contraires expresses, les personnels du Corps de l'Enseignement Supérieur nommés à une fonction administrative au sein du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur ou au sein d'une Institution Universitaire, bénéficient d'abattement de 50% (cinquante pour cent) sur leur service dû.

**Article 35 :**

1°) Lorsque, par suite de l'accession à une fonction élective ou gouvernementale, un Enseignement du cadre de l'Enseignement Supérieur se trouve placé en dehors des Etablissements d'Enseignement Supérieur ou de l'Administration des Institutions Universitaires, il est soustrait à l'obligation de service fixée aux articles 32 et 33 ci-dessus.

2°) Les enseignants du corps de l'Enseignement Supérieur nommés à une fonction administrative entraînant leur affectation hors de l'Administration Universitaire ou des Etablissements d'Enseignement Supérieur sont tenus d'assurer, en tant que service dû, des prestations pédagogiques dans les conditions ci-après :

- Professeur, .....1 heure par semaine ;
- Maîtres de Conférences, ..... 2 heures par semaine ;
- Chargés de Cours, ..... 3 heures par semaine .

3°) Ils gardent le bénéfice des avantages de rémunération attachés au Corps de l'enseignement Supérieur, selon leurs grades respectifs.

**CHAPITRE V – DE LA REMUNERATION**

**Article 36 :**

1°) La rémunération statutaire des personnels du Corps de l'Enseignement Supérieur se compose des éléments ci-après :

- la solde de base indiciaire ;
- la prime de l'Enseignement Supérieur ;
- la prime de technicité.

2°) L'échelonnement indiciaire des différents grades est fixé par un texte particulier.

**Article 37 :** Les taux et les modalités de paiement de la prime de l'Enseignement Supérieur et la prime de technicité sont fixés par un texte particulier.

**Article 38 :**

1°) La rémunération des personnels contractuels se compose des éléments ci-après :

- le salaire de base ;
- la prime de l'Enseignement Supérieur ;
- la prime de technicité .

2°) Le montant et les taux des éléments ci-dessus sont identiques à ceux des personnels titulaires de même rang.

**Article 39 :** Les personnels associés sont rémunérés aux taux honoraires appliqués aux heures complémentaires des personnels titulaires aux grades desquels ils sont assimilés.

**Article 40 :** La rémunération définie aux articles 36 et 38 ci-dessus ayant un caractère statutaire, l'enseignant ne peut en perdre le bénéfice qu'en cas d'accession à une fonction élective ou de nomination à une fonction gouvernementale comportant une rémunération égale ou supérieure à celle qu'il percevait dans son cadre, et uniquement pendant la durée de ces fonctions.

**Article 41** : Si, par suite d'une inaptitude professionnelle ou d'une sanction disciplinaire, un enseignant se trouve placé hors d'un établissement d'une Institution Universitaire, l'acte de détachement ou d'affectation emporte suppression des primes instituées par le présent statut.

**Article 42** : En vue d'encourager la recherche scientifique, il est servi aux personnels de l'Enseignement Supérieur, au vu des rapports de recherche établis par les Chefs d'Etablissements, une prime de recherche payable annuellement et dont les taux sont fixés par un texte particulier.

**Article 43** : Les dispositions du présent Statut ne font pas obstacle à l'existence ou à la création au profit des personnels de l'Enseignement Supérieur, des primes, des indemnités liées à des prestations techniques fournies à titre accessoire, dans les organismes ou établissements publics, para-publics ou privés.

**Article 44** :

1°) Les enseignements et les vacations des personnels de l'enseignement Supérieur sont rémunérés suivant les taux horaires fixés par un texte particulier.

2°) Sauf dérogation spéciale accordée par le Chef de l'Institution Universitaire concernée, un enseignant ne peut dispenser, en enseignement complémentaire, un volume d'heures annuel supérieur à son service dû.

3°) Les taux évoqués ci-dessus subissent un abattement de 50% :

a) pour les enseignements universitaires dispensés dans les Etablissements ou cycles de formation professionnelle dont l'accès n'est pas nécessairement subordonné à la justification de diplômes sanctionnant la fin des études secondaires ;

b) pour le volume d'heures d'enseignements complémentaires situé au-delà du nombre d'heures par enseignant.

**Article 45** :

1°) Les Etablissements des Institutions Universitaires peuvent faire appel à des personnels extérieurs pour assurer des vacations ou des monitorats.

2°) Ces personnels d'appoint doivent remplir les mêmes conditions académiques que les enseignants titulaires et contractuels.

3°) Ils sont mis en service par le Chef de l'Etablissement après accord de la plus haute autorité académique de l'Institution Universitaire considérée.

**Article 46** :

1°) Les Chefs des Etablissements des Institutions Universitaires peuvent également faire appel à des étudiants des cycles de Maîtrise ou de Doctorat pour assurer des monitorats, à raison de six (6) heures par semaine pendant toute la durée de l'année universitaire.

2°) Ces monitorats consistent en des séances d'exercice, de travaux dirigés, de préparation ou d'exécution des travaux pratiques.

3°) Ces enseignements sont rémunérés à un taux mensuel forfaitaire fixé par la conférence des Chefs des Institutions Universitaires.

## **CHAPITRE VI – DES FRANCHISES UNIVERSITAIRES**

**Article 47** : Sans préjudice des droits et obligations des personnels régis soit par le Statut Général de la Fonction Publique, soit par le Code du travail et leurs textes d'application, le Gouvernement garantit aux personnels régis par le présent Statut dans l'exercice de leurs fonctions, le bénéfice des franchises et libertés universitaires traditionnelles, dans le respect des lois et règlements, de l'ordre public et des bonnes mœurs.

**Article 48** : La police générale des Institutions Universitaires et des Etablissements qui le composent consiste, pour les personnels enseignants de ces Etablissements, à assurer le déroulement normal de leurs activités d'enseignement, de recherche et d'appui au développement dans la liberté, l'ordre et la dignité universitaire et dans le respect des lois et des règlements.

**Article 49** :

1°) Hormis les cas de flagrant délit ou d'interventions demandées par les autorités des Institutions Universitaires chargées de la police générale, aucun membre des forces de l'ordre, officier de police judiciaire ou auxiliaire de justice, ne peut pénétrer dans l'un des Etablissements des Institutions Universitaires pour constater un délit ou pour l'exécution d'un mandat de justice concernant un enseignant, s'il ne présente au Chef de l'Institution Universitaire une autorisation spéciale écrite du Procureur Général territorialement compétent.

2°) Les convocations, les citations, les assignations et les notifications diverses adressées par les autorités de police ou de justice aux Institutions Universitaires et destinées à un enseignant sont soumises au Chef de l'Institution Universitaire ou au Chef de l'Etablissement concerné, qui les fait parvenir au destinataire puis en fait accuser réception par ce dernier.

**Article 50** : Les enseignants étrangers sont soumis aux règles de franchises et libertés Universitaires définies par le présent décret.

## **CHAPITRE VII – DE LA DISCIPLINE DES ENSEIGNANTS**

**Article 51** : Sans préjudice des textes particuliers définissant les obligations des différentes catégories d'agents publics, les comportements et fautes professionnelles passibles de sanctions disciplinaires au sein du présent décret sont ceux relatifs :

- 1) - aux manquements aux règles de police générale prévues à l'article 48 ci-dessus ;
- 2) aux manquements aux obligations professionnelles, et notamment ceux concernant l'assiduité aux enseignements, la présence effective dans son lieu de service et la participation effective aux activités de recherche, l'encadrement des chercheurs de son unité,

- les évaluations diverses, l'encadrement des étudiants, la préparation et la surveillance des examens, la correction des copies, la participation aux jurys d'examens, la correction des copies, la participation aux jurys d'examens, le secret d'anonymat des sujets et des délibérations de jurys ;
- 3) à la participation à la fraude aux examens ou à la complicité ou tentative de complicité à la fraude aux examens ;
  - 4) aux infractions de droit commun ;
  - 5) à la participation aux activités subversives ;
  - 6) à la participation à toute activité incompatible avec la dignité et à la déontologie universitaires.

**Article 52** : a) Sans préjudice de l'application, le cas échéant, de la loi pénale, les comportements et les fautes professionnelles cités à l'article 51 ci-dessus peuvent entraîner les sanctions disciplinaires suivantes, classées par ordre de gravité croissante :

- a. l'avertissement écrit ;
- b. le blâme avec inscription au dossier ;
- c. a réprimande qui emporte incapacité d'être membre du conseil d'administration d'une Institution Universitaire pendant une année ;
- d. le retard d'un an à l'avancement d'un échelon, qui emporte interdiction d'être proposé à l'inscription sur la liste d'aptitude au grade supérieur pendant cette durée ;
- e. l'abaissement d'échelon qui emporte interdiction d'être proposé à l'inscription sur la liste d'aptitude au grade supérieur pendant un an ;
- f. la radiation de l'inscription sur la liste d'aptitude au grade supérieur. L'intéressé ne peut être inscrit que dans les conditions et suivant les modalités fixées par l'article 17 ci-dessus, après une période de deux (2) ans révolus ;
- g. la censure qui emporte incapacité d'être membre du Conseil d'administration d'une Institution Universitaire pendant deux (2) ans ;
- h. la suspension temporaire des fonctions ;
- i. le déplacement d'office pour un emploi en dehors des Institutions Universitaires sans interdiction d'enseigner ;
- j. l'interdiction d'enseigner pendant une durée fixée par l'acte de sanction ;
- k. la rétrogradation qui emporte attribution de l'échelon de rémunération le plus proche de celui acquis par l'enseignant dans son ancien grade ;
  - l. la révocation sans suspension des droits à pension ;
  - m. la révocation avec suspension des droits à pension ;

- n. la révocation avec déchéance des droits à pension ;
- b) les sanctions prévues aux alinéas 7,8,9,10 et 11 emportent pendant une durée de deux (2) ans interdiction d'inscription sur la liste d'aptitude au grade supérieur.

**Article 53 :**

1°) Les sanctions 1,2,3,4 et 5 prévus à l'article 52 ci-dessus sont décidées par le Chef de l'Institution Universitaire, après avis du Conseil de Discipline.

2°) Les sanctions 6,7,8 et 9 prévues à l'article 52 ci-dessus sont prononcées par arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, sur proposition du Chef de l'Institution Universitaire concernée après avis du Conseil de Discipline.

3°) Les sanctions 10, 11, 12, 13 et 14 prévues à l'article 52 ci-dessus sont prononcées par décret du président de la république, sur proposition du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur, après avis du Conseil de Discipline et du Chef de l'Institution Universitaire concernée.

4°) Le chef des Institutions Universitaires et la plus haute autorité académique de l'Institution Universitaire disposent en outre, du droit général d'admonestation publique ou privée, avec ou sans inscription au dossier, à l'égard du personnel enseignant pour fait jugé incompatible avec la dignité et la déontologie universitaires.

**Article 54 :**

1°) Il est créé au sein de chaque Institution Universitaire un Conseil de Discipline composé ainsi qu'il suit :

- le Chef de l'Institution Universitaire,.....  
Président ;
- la plus haute autorité académique, ..... Vice  
Président ;
- le chef de l'Etablissement auquel appartient l'enseignant mis en  
cause, .....  
Membre ;
- deux (2) enseignants désignés par le chef de l'Institution  
Universitaire concernée, ces enseignants doivent être au moins du  
même grade que l'enseignant mis en cause  
..... Membre ;
- le Représentant au Conseil d'Administration du grade de  
l'enseignant mis en cause,  
..... Membre ;
- le Directeur chargé de l'Enseignement Supérieur ou son  
représentant,  
.....Membre ;
- Le représentant du Ministre chargé de la Fonction Publique,  
..... Membre.

2°) Le Secrétaire Général de l'Institution Universitaire concernée est rapporteur du Conseil de Discipline et en assure le secrétariat ainsi que la conservation des minutes.

Il participe aux travaux du Conseil avec voix consultative.

**Article 55 :**

1°) Le Conseil de discipline est saisi par le Chef de l'Institution Universitaire des affaires sur lesquelles il doit statuer.

2°) La décision traduisant l'enseignant au Conseil de Discipline lui est notifiée ainsi qu'à chacun des membres du Conseil.

Elle doit mentionner la nature exacte des faits qui sont reprochés au mis en cause et les sanctions qu'il encourt.

**Article 56 :**

1°) La procédure disciplinaire est confidentielle et contradictoire.

2°) L'Enseignant mis en cause a la possibilité de se défendre lui-même ou de se faire assister par un défenseur de son choix.

**Article 57 :**

1°) Le rapporteur instruit les affaires par tous les moyens propres à la manifestation de la vérité.

Il entend le mis en cause sur procès verbal.

Il peut convoquer tout témoin en vue de son audition et avoir accès à tout document ou dossier lui permettant de mener à bien sa mission.

2°) A la fin de l'instruction, il rédige un rapport circonstancié qu'il remet au Président du Conseil de Discipline.

3°) Le Président du Conseil de Discipline provoque la tenue du Conseil par une convocation adressée aux membres dudit Conseil, précisant le jour, l'heure et le lieu de la séance.

**Article 58 :**

1°) La convocation à se présenter devant le Conseil de Discipline, signée par le Président dudit Conseil, est notifiée au mis en cause par le rapporteur par toutes voies laissant traces écrites dix (10) jours au moins avant la séance.

2°) Le mis en cause est informé par les mêmes voies que les pièces du dossier sont tenues à sa disposition auprès du rapporteur, pour consultation sur place et à titre confidentiel, soit par lui-même soit par son défenseur.

Une attestation de communication du dossier est signée, après cette consultation, par le mis en cause.

3°) En cas de refus de consultation du dossier ou de signature de l'attestation de communication du dossier, il est passé outre à l'accomplissement de cette formalité. Et le Conseil peut valablement statuer.

**Article 59 :**

1°) La convocation du mis en cause doit également comporter l'indication du jour, de l'heure et du lieu de séance.

Il lui est rappelé qu'il a le droit de se défendre, soit de vive voix, soit par mémoire écrit et qu'il peut se faire assister par un de ses pairs ou par tout autre défenseur de son choix.

2°) Toutefois, le Conseil de Discipline peut statuer par défaut, si l'enseignant mis en cause refuse de déférer à deux convocations dudit Conseil à lui notifiées par le rapporteur.

**Article 60 :**

1°) Les avis du Conseil de Discipline sont rendus dans les formes suivantes :

- a) le mis en cause est introduit, s'il est présent, dans la salle de séance où se trouvent réunis les membres du Conseil et le rapporteur.
  - le rapporteur donne lecture de son rapport ;
  - le mis en cause est entendu sur toutes les questions qui sont posées et sur toutes les autres justifications fournies ;
  - après audition, la parole est passée à son défenseur ;
  - le mis en cause et son défenseur sont invités à se retirer après leurs déclarations ;
  - le représentant du Ministre Chargé de la Fonction Publique, membre du Conseil de Discipline est entendu ;
  - l'Affaire est mise en délibération et le Conseil de Discipline statue au bulletin secret.
- b) Si le mis en cause est absent et qu'il a adressé un mémoire écrit, il en est donné lecture avant l'intervention du Représentant du Ministre chargé de la Fonction Publique et l'affaire est mise en délibération.
- c) Lorsque le mis en cause, dûment convoqué, ne se présente pas, il est passé outre.
  - le rapporteur donne lecture de son rapport ;
  - la représentant du Ministre chargé de la Fonction Publique est entendu ;
  - l'affaire est mise en délibéré.

2°) Le Conseil de Discipline peut, en cas de besoin, ordonner un supplément d'informations.

**Article 61 :** La présence des deux tiers (2/3) des membres du Conseil de Discipline est nécessaire à la validité de l'avis émis.

Les avis sont rendus à la majorité simple des membres présents.

En cas de partage de voix, l'opinion favorable au mis en cause l'emporte.

**Article 62 :**

1°) En cas d'urgence, qu'il s'agisse d'un manquement grave aux obligations professionnelles, d'une infraction de droit commun ou de la participation à des activités subversives, le mis en cause peut être immédiatement suspendu de ses fonctions par le chef de l'Institution Universitaire, en attendant la mise en mouvement de la procédure disciplinaire.

2°) La décision prononçant la suspension doit en préciser la durée et indiquer si l'intéressé conserve le bénéfice de la totalité de son traitement, et dans le cas contraire, déterminer le montant de la retenue, qui ne peut être ni supérieure à la moitié du traitement, ni porté sur les prestations familiales.

3°) La durée de la mesure de suspension ne peut excéder trois (3) mois.

4°) A l'issue de cette période, l'enseignant est réintégré d'office dans ses fonctions par le Chef de l'Institution Universitaire si les sanctions prévues à l'article 52 (a), alinéa 9 et 10 n'ont pas été prononcées pendant la période de suspension. Cette réintégration ne fait obstacle ni à la mise en mouvement, ni à la poursuite de la procédure disciplinaire.

### **CHAPITRE VIII – DISPOSITIONS PARTICULIERES**

#### **Article 63 :**

1°) Par dérogation aux dispositions du Statut Général de la Fonction Publique et du régime des pensions civiles, la limite d'âge d'admission à la retraite des personnels du Corps de l'Enseignement Supérieur est fixée ainsi qu'il suit :

- Professeurs et Maîtres de Conférences, ..... 65 ans ;
- Chargés de Cours, ..... 58 ans.

2°) Les conditions d'admission à la retraite par anticipation de ces personnels sont les mêmes que celles prévues par le Statut Général de la Fonction Publique et le régime des pensions civiles.

3°) La limite d'âge prévue ci-dessus ne peut-être reculée.

### **CHAPITRE IX – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES**

**Article 64 :** Les Conseils d'Administration des Institutions Universitaires sont délégués pour exercer les prérogatives dévolues au comité Consultatif des Institutions Universitaires prévu à l'article 17 ci-dessus jusqu'à la mise en place de ce dernier, qui devra nécessairement intervenir dans les six (6) mois qui suivent la date de signature du présent décret.

**Article 65 :** Les Assistants en poste à la date de signature du présent décret, disposent d'un délai supplémentaire de trois (3) mois non renouvelables, à l'expiration de la période de service prévue à l'article 5 (3) ci-dessus, pour obtenir leur changement de grade.

**Article 66 :** Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Statut notamment celles :

- décret n° 62/DF/289 du 26 juillet 1962 et ses modificatifs ;
- du décret n° 67/DF/556 du 28 décembre 1967 ;
- du décret n° 69/DF/8 du 8 janvier 1969 ;
- du décret n° 71/DF/471 du 10 septembre 1971 ;
- du décret n° 76/472 du 10 octobre 1976 et ses modificatifs ;
- du décret n° 88/1487 du 7 octobre 1988 en ses articles 14 (2-6) et 34 à 46.

**Article 67 :** Le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur, le Ministre chargé de la Fonction Publique et le Ministre chargé des Finances sont responsables chacun en ce

qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera enregistré puis publié au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 19 janvier 1993

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**PAUL BIYA**

**DECRET N° 2000/049 du 15 mars 2000 fixant l'échelonnement  
indiciaire du Corps de l'Enseignement Supérieur**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat ;  
Vu le décret n°93/035 du 19 janvier 1993 portant Statut Spécial des Personnels de l'Enseignement Supérieur ;  
Vu le décret n°97/205 du 07 décembre 1997 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°98/067 du 28 avril 1998 ;  
Vu le décret n°98/231 du 28 septembre 1998 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;

**DECRETE :**

**Article 1er :** L'échelonnement indiciaire du corps de l'Enseignement Supérieur est fixé ainsi qu'il suit :

**PREMIER GRADE : *Chargé de cours***

Délégué .....	605
Stagiaire .....	665

*Deuxième classe :*

1er échelon .....	715
2e échelon .....	785
3e échelon .....	870

<i>Classe exceptionnelle</i> .....	1240
------------------------------------	------

**DEUXIEME GRADE : *Maître de Conférences***

Stagiaire .....	715
-----------------	-----

*Deuxième classe :*

1er échelon .....	785
2e échelon .....	870
3e échelon .....	940
4e échelon .....	1005
5e échelon .....	1050
6e échelon .....	1115

<i>Première classe :</i>	
1er échelon .....	1140
2e échelon .....	1200
3e échelon .....	1240
<i>Classe exceptionnelle : .....</i>	
	1300
<b>TROISIEME GRADE : Professeur</b>	
<i>Deuxième Classe :</i>	
1er échelon .....	940
2e échelon .....	1005
3e échelon .....	1050
4e échelon .....	1151
5e échelon .....	1140
<i>Première Classe :</i>	
1er échelon .....	1200
2e échelon .....	1240
3e échelon .....	1300
Classe exceptionnelle .....	1350
<i>Hors échelle : .....</i>	
	1400

**Article 2.-** Sont abrogés toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°69/DF/8 du 08 janvier 1969.

**Article 3.-** Les reconstitutions de carrière découlant de l'application du présent décret sont sans effets financiers rétroactifs.

**Article 4.-** Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, le Ministre chargé de la Fonction Publique et le Ministre chargé des Finances sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent décret, qui sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 15 mars 2000

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**PAUL BIYA**

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**DECRET N° 88/1489 DU 07 OCT. 1988 réorganisant le Centre Universitaire de Dschang.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU le décret n° 88/772 du 16 mai 1988 portant organisation du Gouvernement ;  
VU le décret n° 77/108 du 28 avril 1978 portant création et organisation des Centres Universitaires et fixant les dispositions applicables à toutes les institutions universitaires et les textes modificatifs subséquents ;  
VU le décret n° 88/1487 du 07 OCT 1988 portant réorganisation des Centres Universitaires et fixant les dispositions communes et applications à toutes les institutions Universitaires ;

**TITRE. DISPOSITIONS GENERALES**

ARTICLE 1er.1) Le Centre Universitaire de Dschang est un établissement public administratif d'enseignement supérieur et moyen supérieur doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

2) Il est placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'enseignement supérieur qui assure le contrôle et l'harmonisation de ses activités ainsi que la sauvegarde des franchises universitaires.

ARTICLE 2. 1) Le Centre Universitaire de Dschang a pour mission l'enseignement, la recherche et l'appui à la production en vue du développement du secteur rural. A cet effet il est chargé :

- de la formation des cadres du développement rural ;
- du perfectionnement et du recyclage des cadres du développement rural ;
- de la recherche scientifique et technique en rapport avec les priorités de développement du secteur rural de la diffusion des résultats de la recherche scientifique et technique ;
- des études et des expertises pour la mise en oeuvre de projets agricoles ;
- de tout appui aux services et organismes d'intervention milieu rural, aux établissements de formation agricole placés sous la tutelle des départements techniques ou aux particuliers pour l'amélioration de leurs performance ;
- de l'exploitation en régie d'unités de production agric pastorales, forestières et halicutiques ;
- des prestations de service ;
- de la promotion de la culture et de la conscience national

2) Le Centre a le pouvoir de l'attribution des grades, de titres et des diplômes dans le cadre des formations qu'il assure.

ARTICLE 3. Sous le contrôle du Ministre Chargé de l'enseignement supérieur, le centre assure ces diverses missions en collaboration permanente avec les Ministères et les organismes publics, para-publics et privés chargés de la pêche, de la forêt, des industries agricoles, animales et forestière ainsi que des équipements ruraux.

ARTICLE 4. Le Centre comprend des établissements créés par arrêté présidentiel et pouvant comporter chacun quatre cycles.

128

- le cycle de techniciens ;
- le cycle d'ingénieurs des techniques ;
- le cycle d'ingénieurs spécialisés ;
- le cycle de doctorat.

## **TITRE II. DE L'ADMINISTRATION DU CENTRE**

**ARTICLE 5.** 1) Le Centre est administré par :

- un Conseil d'Administration ;
- une direction générale.

2) Il comprend en outre des unités opérationnelles :

### **CHAPITRE 1. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ARTICLE 6.** Le Conseil d'Administration du Centre Universitaire de Dschang comprend, outre les membres prévus par le décret n° 88/1487 du 07 OCT. 1988 portant réorganisation des Centres Universitaires, les membres suivants :

- un représentant du Ministre chargé de l'Agriculture ;
- un représentant du Ministre chargé de l'élevage, des pêches et des industries animales ;
- le Doyen de la Faculté des Sciences ;
- un représentant de la Chambre d'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts ;
- un représentant du Conseil Economique et Social.

### **CHAPITRE II. DE LA DIRECTION GENERALE**

**ARTICLE 7.** Placée sous l'autorité d'un directeur général, assisté d'un adjoint, la direction générale du centre universitaire de Dschang comprend :

- le secrétariat particulier du Directeur Général ;
- un secrétariat général ;
- la division des affaires académiques et de la Coopération ;
- la division de la Recherche et de l'appui au développement ;
- la division des affaires administratives et financières ;
- la division des oeuvres universitaires.

#### **SECTION I. DU SECRETARIAT PARTICULIER DU DIRECTEUR GENERAL**

**ARTICLE 8.** 1) Le secrétariat particulier du Directeur Général est placé sous l'autorité d'un Chef de secrétariat particulier ayant rang de chef de service de l'Administration centrale.

2) Le Chef du Secrétariat particulier est nommé par arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur.

#### **SECTION II. DU SECRETARIAT GENERAL**

**ARTICLE 9.** Le Secrétariat Général du Centre est placé sous l'autorité d'un secrétaire général. Le secrétariat général assiste le Directeur Général dans les tâches d'administration courantes du centre.

**ARTICLE 10.** Le secrétariat général comprend :

- le bureau du courrier,
- le bureau des archives,
- le bureau de la traduction.

### **SECTION III. DE LA DIVISION DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET DE LA COOPERATION**

**ARTICLE 11.1)** Placée sous l'autorité d'un chef de division, la division des affaires académiques et de la coopération est chargée :

- de la conception, du suivi et du contrôle des programmes d'enseignement ;
- du suivi de la carrière des enseignants ;
- de la discipline des étudiants ;
- de la bibliothèque, de la librairie, du média-center et du laboratoire des langues ;
- de la coopération et des relations inter-universitaires ;
- de la planification et de l'orientation universitaire;
- de l'accueil et de la diffusion des informations sur les activités du Centre.

2) Elle comprend :

- le service de l'enseignement ;
- le service de la coopération et des relations inter-universitaires ;
- le service de la planification et de l'orientation universitaire;
- le service d'accueil et de l'information.

**ARTICLE 12.** 1) Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service de l'enseignement est chargé :

- des concours et des admissions;
- des programmes d'enseignement ;
- de la bibliothèque et de la librairie universitaire ;
- des auxiliaires audio-visuels ;
- du corps enseignant et des personnels auxiliaires de l'enseignement ;
- des grades, titres et diplômes ;
- des anciens élèves.

2) Il comprend :

- le bureau de l'enseignement ;
- le bureau du personnel enseignant ;
- le bureau du suivi des anciens élèves.

**ARTICLE 13.** 1) Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service de la coopération et des relations inter-universitaires est chargé :

- des accords et des conventions avec les Institutions universitaires ;
- de l'application des engagements pris dans le cadre des accords et conventions.

2) Il comprend un bureau de la coopération.

**ARTICLE 14.** Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service de la planification et de l'orientation universitaire est chargé :

- des relations avec les milieux professionnels en matière d'emploi,
- de l'analyse du système universitaire dans les domaines couverts par le centre,
- de l'orientation des étudiants dans les options et les filières ouvertes au Centre.

2) Il comprend :

- le bureau des statistiques,
- le bureau de l'orientation et des débouchés.

**ARTICLE 15.** 1) Placé sous l'autorité d'un chef de service éventuellement assisté d'un adjoint, le service d'accueil et de l'information est chargé :

- des relations publiques,
- de la presse écrite et audio-visuelle,
- des bulletins d'information du Centre,
- du livret de l'étudiant et du livret de l'enseignant.

2) Il comprend :

- le bureau d'accueil,
- le bureau de l'information.

#### **SECTION IV. DE LA DIVISION DE LA RECHERCHE ET DE L'APPUI AU DEVELOPPEMENT**

**ARTICLE 16.** 1) Placé sous l'autorité d'un chef de division de la recherche et de l'appui au développement, est chargé :

- des programmes de recherche,
- de la diffusion des résultats de la recherche,
- de l'appui aux services et organismes d'intervention en milieu rural et aux établissements de formation agricole placés sous la tutelle des départements techniques,
- de l'animation scientifique,
- des relations avec les organismes de recherche,
- de la formation permanente et du recyclage,
- des unités de production du Centre.

2) Elle comprend :

- le service de la recherche,
- le service de l'appui au développement.

**ARTICLE 17.** 1) Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service de la recherche est chargé :

- du suivi et du contrôle des programmes de recherche,
- des liaisons avec les organismes de recherche,
- des publications scientifiques,
- des séminaires et colloques scientifiques,
- de la formation permanente et du recyclage.

2) Il comprend :

- le bureau des programmes
- le bureau des publications et de l'animation scientifiques,
- le bureau de la formation permanente.

**ARTICLE 18.** 1) Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service de l'appui au développement est chargé :

- de la diffusion des résultats de la recherche en liaison avec les services et organismes techniques compétents,
- de l'appui aux services et organismes d'intervention et aux établissements de formation agricole,
- des unités de production et de démonstration du Centre.

2) Il comprend :

- le bureau de l'appui,
- le bureau des unités de production.

## **SECTION V. DE LA DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

**ARTICLE 19. 1) Placée sous l'autorité d'un chef de division, la division des affaires administratives et financières est chargée:**

- de la gestion du personnel,
- de la préparation et de l'exécution du budget,
- des constructions et des équipements,
- des problèmes domaniaux et immobiliers.

**2) Elle comprend :**

- le service des affaires administratives,
- le service des affaires financières,
- le service de la construction, des équipements et de la maintenance.

**ARTICLE 20. 1) Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service des affaires administratives est chargé :**

- de la gestion et de la discipline du personnel non enseignant et des relations avec leurs délégués,
- de la formation, du perfectionnement et du recyclage du personnel administratif,
- des locations d'immeubles,
- du transport.

**2) Il comprend :**

- le bureau du personnel,
- le bureau de la réglementation et du contentieux,
- le bureau des transports.

**ARTICLE 21. 1) Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service des affaires financières est chargé :**

- de la préparation et de l'exécution du budget,
- du contrôle des engagements et des procédures des dépenses, de la comptabilité matières,
- de l'élaboration du compte administratif.

**2) Il comprend :**

- le bureau du budget,
- le bureau des dépenses communes,
- le bureau de la comptabilité-matières.

**ARTICLE 22. 1) Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service de la construction, des équipements et de la maintenance est chargé :**

- des études techniques,
- des marchés publics relatifs à la construction, à l'équipement et à l'entretien,
- du suivi des chantiers de construction,
- du contrôle d'utilisation et de la maintenance des infrastructures et des équipements scientifiques, techniques, académiques et sociaux,
- de la sécurité contre l'incendie,
- du garage.

**2) Il comprend :**

- le bureau des études,
- le bureau des marchés,
- le bureau de l'entretien et de la maintenance.

## **SECTION VI. DE LA DIVISION DES OEUVRES UNIVERSITAIRES**

**ARTICLE 23.** 1) Placée sous l'autorité d'un chef de division, la division des oeuvres universitaires est chargée :

- de l'accueil, du placement, de l'hébergement et de la restauration des étudiants et des stagiaires,
- de la gestion des bourses et des allocations d'études,
- de l'assistance sociale en milieu universitaire,
- des activités culturelles et sportives.

2) Elle comprend :

- le service de l'intendance,
- le service des activités sociales culturelles et sportives,
- le service de santé universitaire.

**ARTICLE 24.** 1) Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service de l'intendance est chargé :

- des bourses, des aides et des allocations diverses,
- des cités et des restaurants universitaires,
- de l'hébergement et du transport des étudiants.

2) Il comprend :

- le bureau des bourses, allocations et aides,
- le bureau de l'hébergement et du transport des étudiants.

Les restaurants et les cités universitaires sont placés sous son autorité.

**ARTICLE 25.** 1) Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service des activités sociales culturelles et sportives est chargé :

- du sport universitaire et des compétitions sportives inter-universitaires,
- de l'animation sociale et culturelle au sein des campus,
- de l'assistance sociale.

2) Il comprend :

- le bureau des sports,
- le bureau de l'animation socio-culturelle,
- le bureau de l'assistance sociale.

**ARTICLE 26.** 1) Placé sous l'autorité d'un médecin-chef ayant rang de chef service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service de la santé universitaire est chargé :

- de la santé des étudiants, des enseignants et des personnels du Centre,
- de l'hygiène et de la salubrité au sein des structures du Centre,
- de l'élaboration du fichier sanitaire des établissements du Centre.

2) Il comprend :

- le bureau de la carte sanitaire et des statistiques,
- le bureau des soins et de la prophylaxie.

## **CHAPITRE III. DES UNITES OPERATIONNELLES**

**ARTICLE 27.** 1) Les unités opérationnelles du centre sont :

- la bibliothèque,
- la librairie universitaire,
- le centre audio-visuel,

- la ferme centrale et les fermes annexes,
- les antennes régionales,
- les restaurants universitaires,
- le garage,
- l'atelier de maintenance,
- la cellule d'études d'infrastructures,
- le centre médico-social universitaire.

2) Elles relèvent chacune d'une division compétente et jouissent d'une gestion en régie.

**ARTICLE 28.** Chaque unité opérationnelle est placée sous la responsabilité d'un chef d'unité opérationnelle ayant rang d'adjoint au chef de service de l'Administration Centrale.

**ARTICLE 29.** 1) L'unité opérationnelle est organisée en section par arrêté du Ministre chargé de l'enseignement supérieur.

2) Les chefs de sections ont rang de chef de bureau de l'Administration Centrale.

#### **CHAPITRE IV. DISPOSITIONS FINALES**

**ARTICLE 30.** Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret qui sera enregistré puis publié au journal officiel en français et en anglais.

YAOUNDE, le 07 OCT. 1988

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA

## TABLE DES MATIERES

Avertissement .....	i
Remerciements .....	ii
Table des matières .....	iii
Liste des tableaux .....	iv
Sigles et abréviations .....	vii
Résumé .....	viii
Abstract .....	ix
<b>Introduction générale</b> .....	<b>1</b>
I – Constat de base .....	1
II – Questions de recherche .....	4
III – Hypothèses .....	4
IV – Méthodologie .....	5
1- La recherche documentaire .....	6
2- Les entretiens .....	7
3- L'enquête .....	7
V – Objectifs de l'étude .....	7
VI – Justification de l'étude .....	8
VII – Intérêts de l'étude .....	8
1- Intérêt scientifique .....	8
2- Intérêt professionnel .....	9
VIII – Délimitation de l'étude .....	9
IX – Revue de la littérature .....	10
1- Problématique de la valorisation de la recherche .....	10
2- La précarité d'usage de l'Internet dans la communication scientifique .....	17
<b>Chapitre I : Fondements théoriques de la diffusion de l'information</b> .....	<b>19</b>
I – Définition de concepts et caractéristiques de la diffusion .....	19
1- Diffusion .....	19
2- Diffusionnisme .....	21
3- Caractéristiques et typologie de la diffusion .....	21
II – Racines scientifiques de la diffusion de l'information .....	24
1- La théorie de la piqûre hypodermique .....	25
2- La théorie du Two step flow of communication .....	27
3- La théorie de la diffusion de l'innovation .....	32
III – Rapport entre l'étude et les différentes théories .....	33
1- De la théorie de la piqûre hypodermique .....	34
2- De la théorie du Two step flow of communication .....	34
3- De la théorie de la diffusion de l'innovation .....	35
<b>Chapitre II : Profil du cadre d'étude</b> .....	<b>37</b>
I – Historique .....	37
II – Missions .....	39
III – Cycles de formation .....	39
IV – Organisation de la recherche scientifique .....	40
1- Les axes de la recherche .....	40
2- L'organisation juridique .....	42
3- L'organisation structurelle .....	43

V – Les difficultés de la recherche .....	45
1- L’insuffisance du financement .....	45
2- Le manque du personnel administratif .....	46
3- Un magasin appelé bibliothèque .....	47
4- Les laboratoires sans financements adéquats .....	48
5- Les conflits générationnels .....	49
6- L’insidieuse pratique des heures complémentaires .....	50
7- Le phénomène de la recherche déléguée .....	50
<b>Chapitre III : Etat des lieux de la diffusion de l’IST .....</b>	<b>52</b>
A - Inventaire de la production scientifique .....	52
I – Les publications des enseignants .....	53
1- La revue « Cameroon bulletin of animal production » .....	53
2- La revue « Sciences agronomiques et développement » .....	54
3- Les ouvrages scientifiques .....	56
II – Les mémoires et thèses des étudiants .....	58
1- Les mémoires .....	58
2- Les thèses .....	60
B - Les moyens actuels de diffusion de l’IST .....	60
I – Les actes des colloques ou conférences scientifiques .....	60
II - Les foires et expositions .....	61
III - Les abstracts .....	63
IV- Les limites actuelles de la gestion et de la diffusion de l’information .....	63
<b>Chapitre IV : Identification des leaders d’opinion et évaluation de leur implication</b>	<b>66</b>
I – catégorisation des leaders d’opinion .....	66
1- Les enseignants .....	67
2- Les partenaires institutionnels .....	68
3- Les médias .....	68
II – Evaluation du degré d’implication des leaders d’opinions .....	69
1- Au niveau des enseignants .....	69
2- Au niveau des partenaires de la FASA .....	71
<b>Chapitre V : Evaluation des besoins en IST .....</b>	<b>73</b>
I – Approche conceptuelle .....	73
II – Les pratiques dans la recherche d’information .....	74
1- Chez les étudiants .....	75
2- Chez les enseignants .....	76
III – La qualité des ressources informationnelles .....	76
1- La vétusté du fonds agricole de la Bibliothèque Centrale .....	78
2- L’utilisation des bases de données en ligne .....	79
IV- Evaluation de la satisfaction et de l’insatisfaction des usagers .....	80
1- De la satisfaction des usagers .....	81
2- De l’insatisfaction des usagers .....	83
3- Le danger de la dépendance vis-à-vis de Google .....	83
<b>Chapitre VI : La faible appropriation des TIC dans la diffusion de l’IST .....</b>	<b>86</b>
A - Les infrastructures informatiques .....	86
I – Politique d’implémentation des TIC .....	87
1- Le système d’information : une réalité lointaine .....	89
2- Un service informatique réellement virtuel .....	91
II – Les équipements informatiques .....	92
1- La vétusté du matériel .....	93

2- La domination des applications bureautiques .....	93
3- La faible allocation budgétaire .....	94
B - La communication scientifique : état de l'art.....	95
I – Historique .....	95
II – La science entre vulgarisation, communication et médiation .....	96
1- La vulgarisation scientifique .....	96
2- La communication .....	97
3- La médiation .....	98
III - L'absence d'une politique de communication scientifique .....	99
1- Une revue destinée au changement de grade .....	99
2- Des colloques scientifiques pour des formalités .....	100
C - Une appropriation insuffisante de la notion de droit d'auteur .....	100
I – Déblayage sémantique du droit d'auteur .....	102
1- Les droits moraux .....	102
2- Les droits patrimoniaux .....	102
II – Le copyright .....	103
III – Le statut juridique des travaux scientifiques .....	103
1- Les mémoires et thèses .....	104
2- Les publications scientifiques .....	104
IV- Le droit d'auteur, entre propriété et liberté .....	105
1- L'auto – archivage : miser sur la volonté de l'auteur .....	106
2- Les savoirs scientifiques et le domaine public .....	108
V- La violation du droit d'auteur .....	109
1- La contrefaçon .....	109
2- Le plagiat .....	110
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>113</b>
<b>Références bibliographiques</b> .....	<b>117</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>126</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>157</b>